

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'Auvergne ET DU Velay

Cotisation
2019



A moi Auvergne !

Dans ce numéro :

Vie politique à Mauriac (1800-1870)

Un médecin dans la guerre 1914-18

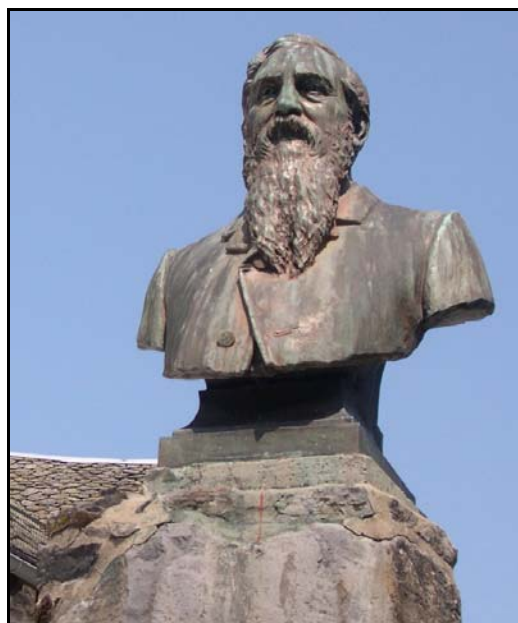
St Germain-l'Herm en 1788

Des « justes » d'Auvergne (Vernusse)

Drs MONTEILHET et de NOLHAC
... après décembre 1851

De nombreuses « pépites »
trouvées dans les actes

et Vos Questions et Réponses



Statue d'Ernest TYSSANDIER d'ESCOUS,
rénovateur de la Salers, sur la place de Salers
(voir article sur le district de Mauriac, p.223)

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 41^e ANNÉE – 4^e TR. 2018

N° 166

novembre 2018

10 € le numéro



Question 166-17449 Identification d'un blason ?

Ce sceau est certainement celui d'un couple, l'homme situé à dextre (à gauche sur le sceau), l'épouse à senestre.

Il est surmonté d'un « timbre » fait d'un casque à cimier.



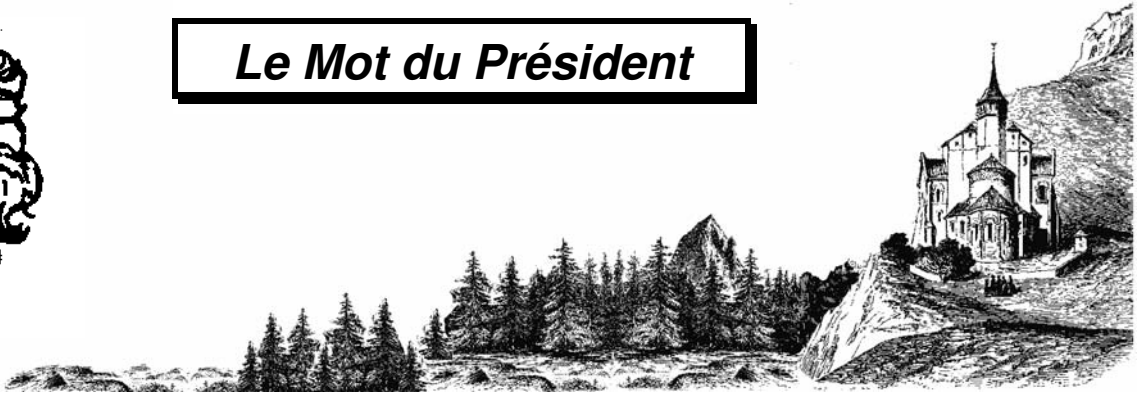
Le célèbre tableau d'Edouard MANET : le « **joueur de fifre** » (1866), représente un « enfant de troupe » de la garde impériale du second empire (voir la question et la réponse 166-17445)



Figurine de Sapeur de la Garde impériale (Premier Empire)
(voir article de Daniel LEGUET (pp. 245-6)



Le Mot du Président



Chers Amis,

En préparant la publication de ce numéro d'A moi Auvergne !, je me rend compte que nous donnons plus de place qu'autrefois aux aspects politiques du 19^e siècle et aux aventures qui les accompagnent.

Plusieurs articles ont été consacrés récemment à la révolte fiscale de Clermont en 1841 et aux réactions au coup d'état de décembre 1851.

Concerné par ce dernier, car mon trisaïeul y fut impliqué dans les Basses-Alpes et en subit les conséquences dans la vie de sa famille, j'ai beaucoup lu sur ce sujet et me suis rendu compte qu'un grand nombre d'auteurs considéraient l'époque à travers le prisme de nos pratiques politiques ultérieures.

On a facilement oublié qu'à cette époque toute « réaction musclée » contre une décision du pouvoir, par quelqu'un non revêtu d'un mandat électoral, était considéré comme un « crime » passible éventuellement de la peine de mort. Ce n'est qu'à partir de 1832 que les « politiques » (« *perturbateurs de l'ordre public* ») furent incarcérés dans les « maisons centrales de force » (dont la première fut Fontevraud suivie de quelques autres, dont Riom).

Les condamnations, qui suivirent le coup d'état de décembre 1851, sont totalement « dans l'air du temps » surtout quand on les compare aux réactions très brutales de juin 1848 du pouvoir « républicain » contre les quelques 100.000 ouvriers laissés sans revenu par la fermeture des Ateliers nationaux. (environ 1.500 morts)

Dans un autre domaine un correspondant nous a reproché la teneur de l'article « La rue Nestor PERRET » sur deux plans : la connaissance que le public pouvait avoir de ce grand Résistant et l'utilisation du terme « **Terroriste** » dans le titre.

En ma qualité de Directeur de la Publication j'accepte cette dernière critique, car ce terme, largement utilisé à l'encontre des résistants **à l'époque**, aurait dû être placé **entre guillemets**.

Personnellement, je suis d'autant plus sensible à cette interpellation que mon grand oncle Emile est mort à Dachau en mars 1945 et que la mère de mon épouse, née à Brioude, est passée par Ravensbrück.

Par contre, la non connaissance de cet homme par au moins 90% des passants de la rue, pourrait être combattue par l'indication sur la plaque elle-même de quelques mots ajoutés à son nom, tels « **Mort pour la France (1943)** ».

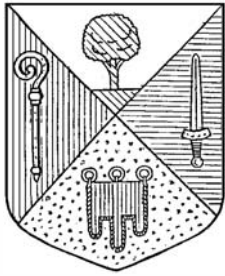
Mais cela est de la responsabilité de la Municipalité.

J'espère que vous continuerez à éprouver le même plaisir à la réception de cette revue qui est la vôtre et que vous pouvez alimenter autant que vous le voulez.

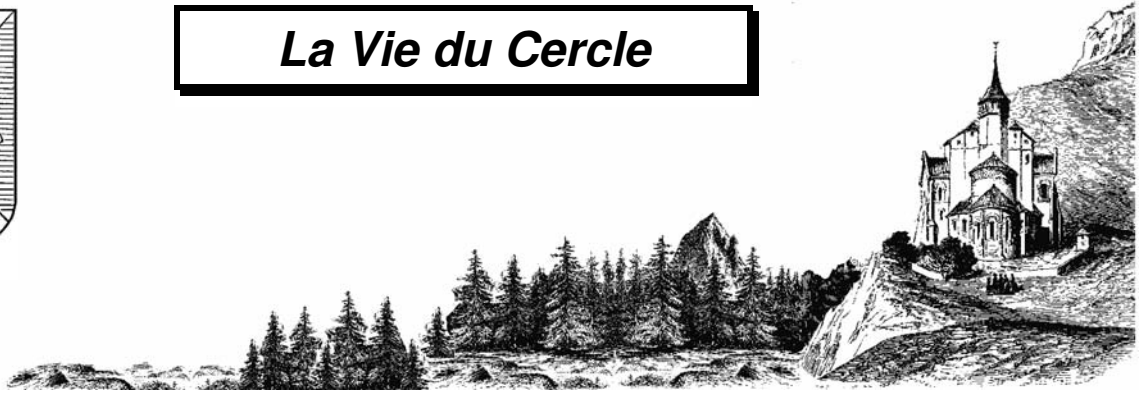
Bien cordialement à tous

Alain ROSSI

Vous trouverez le sommaire de ce numéro et les adresses de contact en dernières pages de la revue (279-280). Merci de vous y reporter



La Vie du Cercle



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2018

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Le Conseil d'Administration du CGHAV a tenu sa réunion de rentrée à la bibliothèque de Clermont le 22 septembre dernier et a débattu des points suivants inscrits à son ordre du jour

Les retombées du 40^e anniversaire

Une quarantaine d'adhésions ont été enregistrées pendant et depuis la manifestation des 23 et 24 mars derniers, sans qu'il soit possible de déterminer celles qui en sont la conséquence directe. Malgré ces adhésions, les effectifs du Cercle sont encore en très légère décroissance par rapport à l'an passé. Le Cercle compte actuellement 916 adhérents.

Sur le plan financier, les résultats sont conformes au budget prévisionnel. Le budget prévu pour le 40^e anniversaire, qui était de 10.000 €, a été respecté en étant tout à fait compatible avec l'état des finances du Cercle.

La relève du Président

Alain ROSSI a confirmé son souhait d'être déchargé de la présidence pour des raisons personnelles et aussi de quelque lassitude, après l'avoir assurée durant 13 ans. Le Conseil est conscient de la nécessité d'alléger les tâches incombant à la présidence et estime que la nouvelle organisation doit être pensée à partir des 2 principes suivants :

- séparation des fonctions de président et de responsable de la réalisation de la revue A moi Auvergne !
- transfert en Auvergne de la présidence du Cercle.

La réflexion engagée lors de ce Conseil sera poursuivie avec l'objectif de présenter la nouvelle organisation lors de l'Assemblée Générale de 2019.

L'Assemblée Générale 2019

La date retenue est celle du **30 mars**.

La possibilité de tenir cette Assemblée à Blesle le dimanche matin (éventuellement avec un concert dans la

collégiale l'après-midi) est examinée par Élise TARAGNAT.

A défaut, l'Assemblée pourrait se tenir sur Brioude.

Vous serez tenus informés des dates et lieux définitivement retenus dans le prochain numéro d'AmA !

La participation du CGHAV aux manifestations généalogiques

En 2019, le Cercle sera présent au salon de généalogie organisé à Paris à la mairie du 15^e arrondissement le 14, 15 et 16 mars 2019. C'est actuellement la manifestation généalogique la plus importante sur le plan national.

Autres manifestations éventuelles (à suivre également dans les prochains numéros d'AmA !) :

- le Limousin en mai – juin 2019
- le Bourbonnais à Yzeure en octobre,
- le 40^e anniversaire de la Loire

UGABV

L'UGABV (Union Généalogique Auvergne, Bourbonnais, Velay) est notre instance de représentation régionale auprès de la Fédération Française de Généalogie.

Le mandat du représentant – actuellement Alain ROSSI – vient à échéance au bout de 3 ans, en juin 2019. Une réunion doit donc être programmée avec les deux autres cercles qui en sont membres (Allier Généalogie et l'association nivernaise Hérédit) pour la désignation du mandataire.

Généabank

Dominique BÉNET a informé le Conseil que **38.837 actes** nouveaux sont venus compléter la base Généabank. On trouvera des informations complémentaires dans la rubrique « Avis importants »



Avis Importants



CLERMONT-FERRAND

Permanences de la Bibliothèque

Adresse : 55, rue de Châteaudun,
63000 Clermont-Ferrand (en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2016 :
les 1^{er} lundi, 2^e mercredi et 3^e vendredi à la bibliothèque du
55 rue de Châteaudun à Clermont-Fd, de 14h30 à 17h30.

Décembre	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21	Janvier	Lundi 7 Mercredi 16 Vendredi 25
Février	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22	Mars	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22
Avril	Lundi 1 ^{er} Mercredi 10 Vendredi 19	Mai	Lundi 6 Mercredi 15 Vendredi 24
Juin	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21	Juillet	Lundi 1 ^{er} <i>Vacances</i>

A noter :

Les permanences sont toujours interrompues pendant la période estivale et les jours fériés. Mais si vous avez des interrogations et si vous avez accès à Internet, vous avez toujours la possibilité de poser des questions sur le Forum.

L'adresse électronique de la Bibliothèque est :

cghav@orange.fr

ou Mme M-F. BRUNEL : cghav63@orange.fr

LYON

Permanences à la Bibliothèque

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon
(tramway T1, station Rue de l'Université)

Les réunions ont lieu de 14 à 17 heures le **3^e mardi** du mois et un **samedi** par trimestre, de 9h30 à 12 heures. Ces réunions ont pour objet d'échanger entre nous, de consulter nos relevés, les anciens numéros de la revue et les ouvrages présents dans notre bibliothèque.

Prochaines réunions **Mardi 18 décembre 2018**

Mardi 15 janvier 2019

Mardi 19 février

Mardi 19 mars

Mardi 16 avril

La réunion annuelle qui se situera un samedi de mars sera annoncée un peu plus tard

Contacts : Jean-Marc FAYOLLE : Tél. : 04 2602 5657
jean-marc.fayolle@dbmail.com

Brigitte LACROIX : celacgen@yahoo.fr

PARIS - RÉGION PARISIENNE

Réunions mensuelles

A la demande de nos adhérents qui sont susceptibles d'être chargés de leurs petits enfants le mercredi après-midi, les réunions auront désormais lieu le **1^{er} mardi de chaque mois, d'octobre à juin**, mais se tiendront toujours à la

Maison des Associations du 2^e arrondissement,
23 rue Greneta, Paris 2^e

où la réunion se tient de **14h15 à 18h45**.

De **14h15 à 17 heures**, temps de discussions informelles sur les problèmes rencontrés dans ses recherches avec les responsables du Cercle et les autres membres du groupe.

Il est possible d'y consulter divers outils de recherche (par ex. REMACLE, TIXIER, BOUILLET, DERIBIER ou d'autres) mais il est nécessaire de s'assurer de leur disponibilité quelques jours avant la réunion auprès de :

- soit Jean-Pierre BARTHÉLEMY : Tél. : 01 4336 2005
barthelemyjpmc@wanadoo.fr

- soit Alain ROSSI : Tél. : 01 4637 3315 ou 06 8070 1538
rossi.cghav@orange.fr

De **17 heures à 18h45**, la réunion proprement dite se tient, en général, autour d'un thème développé par un animateur, intérieur ou extérieur au groupe, qui fait ENSUITE l'objet d'un débat.

(la maison des associations du 2^{ème} arrondissement se trouve au carrefour des rues Greneta et Saint-Denis ; (Métro : Etienne-Marcel, Réaumur-Sébastopol ou Arts-et-Métiers)

Prochaines réunions **mardi 4 décembre 2018**
mardi 8 janvier 2019
mardi 5 février
mardi 5 mars
mardi 2 avril
mardi 7 mai
mardi 4 juin

Déjeuner annuel des Parisiens

Il aura lieu cette année le **samedi 19 janvier**, à partir de 12h30 au restaurant de

La Maison de la Lozère, 4 rue Hautefeuille, Paris 6^e

et, comme de bien entendu, autour d'un **aligot** pour la somme, tout compris, de 35 euros à régler sur place.

Comme l'espace est réduit dans ce restaurant établi dans une des vieilles maisons du quartier, il est impératif de vous faire inscrire auprès de Jean Pierre BARTHÉLEMY, soit par téléphone (01 4336 2005), soit par mail à l'adresse suivante barthelemyjpmc@wanadoo.fr

Attention, le restaurant est situé en face du magasin qui vend des produits de terroir et est un bureau de tourisme, le voici :

Voici le restaurant :



MAIRIE DU XV^e

Grand Salon de Généalogie à Paris

les 14, 15 et 16 mars 2019

dans les locaux de la Mairie du XV^e arrondissement, où vous pourrez nous rencontrer directement, ainsi qu'une centaine d'autres associations de généalogie.

Car vos ancêtres ne sont sûrement pas tous originaires d'Auvergne !

Nous vous en reparlerons dans le prochain numéro.

GENEABANK

En septembre a été effectuée une mise à jour de notre base de données sur Généabank comportant un ajout de 38.837 actes dont les **mariages** des paroisses suivantes

15001	Allanche	1693-1792	2017
43206	St-Just-près-Brioude	1620-1790	1280
43262	Vieille Brioude	1620-1790	1967
63007	Apchat	1737-1792	487
63092	Charbonnières les Varenn	1695-1811	919
63147	Eglisolles	1641-1792	845
63179	Job	1793-1902	2147
63255	Nonette	1690-1792	580
63275	Perrier	1693-1792	273
63339	St Etienne des Champs	(màj de 20)	338
63381	St Ours les Roches	1693-1812	1505
63387	St Pries Bramefant	1793-1910	857
63465	Viverols	1715-1792	786

Les autres actes concernent des baptêmes et décès.

BIGENET

Bigenet était le système d'accès aux dépouillements d'actes d'état-civil, mis en place il y a bien longtemps (du temps du Président de notre CGHAV, Yves GILADEL) par la Fédération Française de Généalogie pour les associations qui en faisaient partie.

Mais le système a beaucoup vieilli et se heurte à deux obstacles majeurs :

- la rémunération de l'hébergeur n'est plus à la hauteur de ses coûts de fonctionnement et n'assure donc plus son équilibre budgétaire.
- le système de paiement est aujourd'hui totalement obsolète. Un porte-monnaie électronique obligeant à une mise de fonds correspondant à l'achat de 10 actes avant de pouvoir en consulter un.

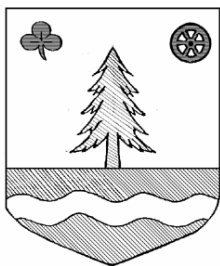
Surtout, le système se heurte à une concurrence très forte qui repose sur la gratuité de GeneaBank pour les membres des associations comme la nôtre qui participent à ce système, et sur un abonnement de durée choisie par les sociétés commerciales GeneaNet et Filae qui assurent, en outre, d'autres services.

Par conséquent, au 1^{er} janvier 2019, « au revoir Bigenet ».

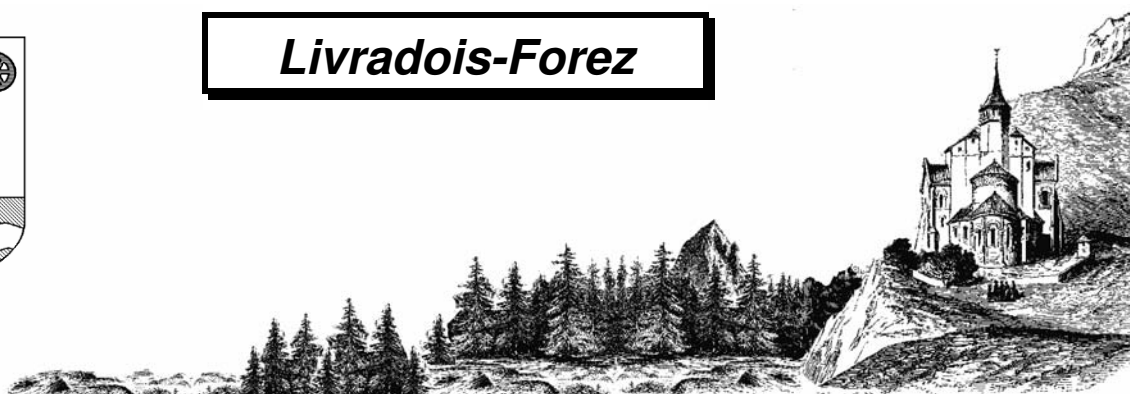
ALMANACH DE BRIOUDE

Nos amis de l'Almanach mettent en souscription un nouveau dossier de 200/250 pages consacré à un orfèvre de Brioude, actif au 18^e siècle, Julien NOZERINS.

Si cette publication vous intéresse, vous trouverez le Bon de Souscription (25 €, frais de port compris) en page 237.



Livradois-Forez



CHRONIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ - n° 86

par Jean-Noël MAYET (cghav-657)

La 36^e réunion du Livradois-Forez du 23.09.2018

C'est un magnifique soleil officiellement automnal, mais en réalité, tout à fait estival, qui nous a joyeusement tenu compagnie à Valcivières tout ce dimanche.

Si j'ai bien compté, nous étions 58 présents sur une journée.

Après Henri PONCHON, présent aux premiers rangs de la salle, c'était à mon tour d'être sur l'estrade, avec évidemment quelques appréhensions. Mais Marie-Dominique ICOLE, infatigable travailleuse, Claude PERA, le régional de l'étape... et vous tous ! ont permis de donner corps et vie à cette journée.

La recette mise au point par Henri PONCHON est éprouvée : une exposition, la présentation des nouveaux, un tour d'horizon, un bon repas, des échanges en petits groupes... Il faut évidemment apprendre à gérer les proportions idoines et à bien assaisonner !



André VOLDOIRE, maire de Valcivières, nous a régalié de son enthousiasme et de son humour communicatif, en nous présentant sa commune, avec ses artisans, et sa dizaine d'agriculteurs, jeunes, installés sur les hautes chaumes du territoire, et qui ont renouvelé les traditions.

Les habitants de Valcivières travaillent certes désormais à Vertolaye et Ambert, mais les vaches transhument toujours... et montent désormais dans la montagne « en autocar » !

Claude PERA dont la généalogie paternelles s'enracine sur la commune, nous a présenté « son » Valcivières, qui avant la Grande Guerre, comptait 1806 habitants ou « chevillards », un médecin, un expert-géomètre...



Le monument aux morts de Valcivières

Les industries traditionnelles d'une commune étiquetée « rouge » (d'autres comme Ambert, St-Anthème, étaient « blanches »), que ce soit celles du papier (les GOURBEYRE, les ARTAUD...), ou des chapelets, ne sont plus qu'un souvenir.

L'exode rural (Claude PERA a évoqué la figure de Jean CLAUSTRES de Bertignat installé dans les plaines du Canada dans la seconde moitié du XIX^e siècle), la saignée de la Première Guerre Mondiale, ont à jamais changé la vie des montagnes et des vallées du Livradois.

Les travaux

Claude PERA nous a d'abord rappelé une source méconnue, celle des dossiers du clergé du XIX^e siècle, conservés aux Archives diocésaines.

Je citerais ensuite le dépouillement de Sauvessanges par Annie MORALES, ainsi que le gros travail de David COUYRAS qui a revérifié les tables anciennes de Valcivières (1600-1800). Ce travail certes vieux de deux siècles comportait de nombreuses erreurs, que David COUYRAS s'est attaché à corriger, en s'appuyant sur les originaux des registres paroissiaux, mais aussi les notaires (un millier de contrats de mariages relus !), les rôles de tailles.

Une discussion s'est ouverte sur le sujet des registres d'Arlanc et de sa région, qui ont fait l'objet de beaucoup de relevés par l'AGPA, mais peu diffusés et peu accessibles, sauf à se rendre sur place.

À fin septembre, le CGHAV a relevé 1 145 188 actes. Le cap symbolique du million est donc largement dépassé, mais même dans le Livradois, cœur historique des campagnes de dépouillement systématique lancées par Yves GLADEL (+), Daniel et Christiane DEGEORGES, Henri PONCHON, il reste à faire.

Série « du greffe » et série « communale » : l'exemple de St-Gervais-sous-Meymont

Je voudrais notamment rappeler que beaucoup d'archives communales ont été microfilmées il y a une quinzaine d'années par les Archives départementales. Microfilmées mais pas numérisées...

Or, j'insiste sur le fait que les séries dites « communales » (3E) et « du greffe » (6E) ne sont jamais réellement identiques, notamment pour les périodes un peu anciennes. Je prends comme exemple les registres de St Gervais sous Meymont (où la réunion 2017 s'était tenue).

La série 6E couvre les périodes 1693 à 1697, 1699, 1702 à 1705, 1707 à 1715, 1737 à 1746. Ou autrement dit, il semble manquer quatre années 1698, 1700, 1701, 1706, puis ensuite toute la période 1716-1736.

Or, la série 3E (microfilmée en 2001) couvre les périodes suivantes (mais pas dans l'ordre chronologique...) :

- 1680 à 1681, 1683, 1686, 1687, mars-décembre 1691, 1696, 1698, 1701, 1702, 1706, 1709, 1711,
- lacunaires mars-décembre 1718, 1719-1723, janvier-avril 1724,
- lacunaires avril-septembre 1734, septembre-novembre 1735,
- 1738 à 1748,
- et des actes épars de janvier 1681, 1710, 1718, 1726.

On se rend alors compte que :

- 1/ Se limiter à travailler sur la seule série « du greffe » est insuffisant : les registres de la série « communale » commencent une bonne dizaine d'année, et on y retrouve trois des quatre années manquantes d'avant 1715 (soit 1698, 1701, 1706 : seule l'année 1700 manque dans les deux séries).
- 2/ Chercher un acte dans la série « communale » peut être fastidieux car les registres sont reliés (et donc microfilmés) dans le désordre.
- 3/ Consulter l'original de la série « communale » oblige à se rendre à la mairie de St-Gervais-sous-Meymont
- 4/ Consulter son microfilm aux Archives départementales est une épreuve redoutable (avec une qualité de l'image médiocre).
- 5/ Sans les avoir identifier préalablement, on peut rater les épaves (certes partielles) de la période 1716-1736.

La conclusion est que seul un dépouillement systématique des baptêmes et sépultures (c'est déjà fait pour les mariages) de la série « communale » permettrait au chercheur généalogiste de disposer de l'ensemble des informations existantes.

« Nouara », DRAVAINE et GOUBEYRE

Qui dit Valcivières dit GOURBEYRE, avec bien entendu présents à notre réunion nombre des descendants de cette ou de plutôt les familles de ce nom.

Le hasard du rangement de ma bibliothèque me fait redécouvrir le livre de Claude DRAVAINE *Nouara, Chroniques d'un antique village papetier*. Ce livre, écrit en 1927, traînait dans ma bibliothèque depuis trente ans, et j'avoue ne pas m'y être alors vraiment intéressé.

La personnalité de Jeanne LICHNEROWICZ (1888-1957) en littérature Claude DRAVAINE, femme et libre (ce n'était pas forcément évident à cette génération) est éclipsée par celle de son contemporain, compatriote (et lointain cousin) Henri POURRAT. Sa généalogie a été publiée dans le n° 62 de « A moi Auvergne ! » par Daniel DEGEORGES et Henri PONCHON.

Et pourtant, *Nouara* est un livre mélancolique et amusant, qui mélange histoires et légendes sur la papeterie auvergnate (Claude DRAVAINE n'était pas une historienne, mais une distinguée spécialiste de la littérature anglaise), et souvenirs de sa famille maternelle, les FAURE et les GOURBEYRE. Elle écrit à une époque où le monde rural traditionnel et assez fantasmé (n'en déplaise à Henri POURRAT) se disloque définitivement mais dont les restes affleurent encore de partout.

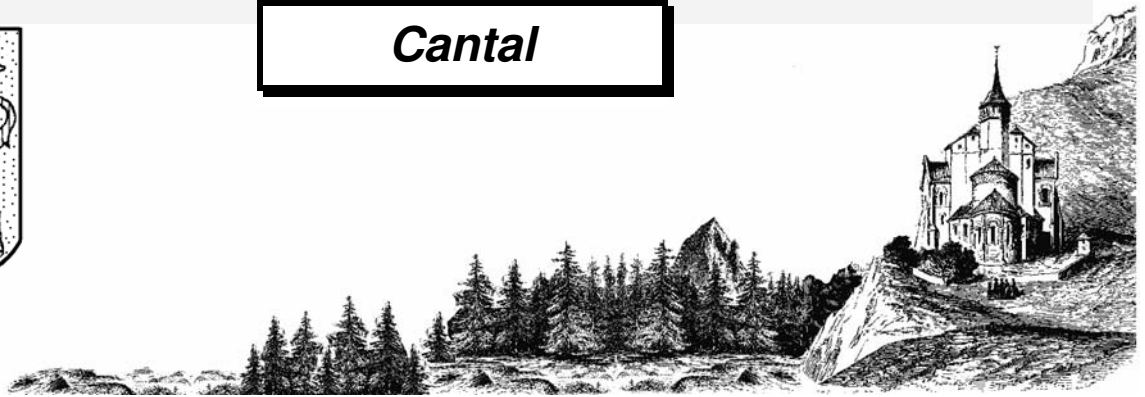
Elle décrit avec nostalgie (elle n'a alors pourtant que 45 ans lorsqu'elle a écrit) les souvenirs et les traditions familiales, avec par exemple la figure haute en couleurs du fantasque docteur (en fait, officier de santé) Pierre GOURBEYRE (1779-1858), amateur de serpents, reclus dans son domaine avec son cercueil et sa fille naturelle, sa femme étant restée à Ambert ...

La 37^e réunion du Livradois-Forez en 2019

Elle devrait avoir lieu le **dimanche 29 septembre 2019**, cette fois-ci dans la Comté d'Auvergne, dans le nord donc de la zone couverte par le groupe du Livradois-Forez. Nous vous en dirons plus dans les Chroniques prochaines.



Cantal



VIE POLITIQUE ET NOTABLES DE L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC AU XIX^e SIÈCLE (1800 – 1870)

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Au XIX^e siècle, les régimes politiques se sont succédés tous les 15 à 20 ans, mais on constate que, dans l'arrondissement de Mauriac, les familles de notables ont fait preuve d'une grande permanence.

I – Le Consulat et l'Empire

La Révolution terminée avec le coup d'État du 18 brumaire, SIEYES avait imaginé, dans la Constitution de l'an VIII, un système représentatif basé sur des *listes de notabilités* aux niveaux cantonal, départemental puis national, chaque instance sélectionnant en son sein 10% des membres pour élaborer la liste du niveau supérieur, et le Sénat nommant aux différentes fonctions sur cette dernière liste. Avec le *senatus-consulte* du 14 thermidor an X, le Premier consul substitua à ce dispositif le système des *collèges électoraux*, estimant qu'en réduisant les degrés de sélection, il permettrait une plus grande participation des citoyens qui montraient peu d'empressement pour la chose publique.

L'assemblée primaire réunie au chef-lieu de *canton* devient ainsi la base de la pyramide électorale [1] : elle désignait les membres des *collèges électoraux d'arrondissement et de département*, ainsi d'ailleurs que les conseillers municipaux et les candidats aux justices de paix. Pour être élu au Collège d'arrondissement (1 membre pour 500 habitants), il suffisait d'être domicilié dans la circonscription. Pour être élu au Collège départemental, il fallait en outre figurer sur la liste des 500 citoyens les plus imposés du département.

On ne pouvait être élu dans les 2 Collèges.

[1] Le découpage en cantons fait en 1800 a évolué, notamment avec la création de nouveaux cantons répondant à l'évolution démographique, mais il n'avait jamais fait l'objet d'une refonte globale avant la loi du 17 mai 2013. Celle-ci a réduit de moitié le nombre de cantons afin que chacun puisse élire au scrutin binominal 2 conseillers départementaux de sexes différents et assurer ainsi la parité.

Tous les citoyens avaient le droit de vote dans ces Assemblées de canton à condition d'avoir plus de 21 ans et d'être inscrit sur le registre électoral de la commune. Aucun cens n'était exigé pour le vote. Mais le vote ne désignait pas de véritables élus, seulement des candidats proposés au gouvernement pour être investis de fonctions représentatives ou administratives. C'est le Sénat conservateur qui choisissait les députés et les sénateurs sur les listes qui lui étaient soumises.

Les Assemblées de canton Élections aux collèges de l'arrondissement et du département

Les premières élections ont lieu pour le Cantal en avril 1806 [2]. Dans l'arrondissement de Mauriac, les Assemblées de canton – dont les Présidents avaient été nommés préalablement pour 5 ans par l'Empereur – élisent 120 membres qui constitueront le Collège d'arrondissement et 56 membres pris parmi les plus imposés qui, avec les élus des autres arrondissements, formeront le Collège départemental. Ces derniers sont les suivants (avec estimation des revenus annuels en Francs) :

Canton de Mauriac (Président de l'Assemblée : Paulin DUCLAUX, Président du tribunal, ancien député aux Cinq-Cents). Elus au Collège départemental : Joseph BONNEFONS, inspecteur Eaux et Forêts (6.000), Jacques BORDES, percepteur (3.000), Pierre GALVAING, receveur de l'arrond. (15.000), François GINESTE maire (2.400), Henri LALO, sous-préfet (6.000), Dominique MIRANDE, avocat (8.000), Jean-Baptiste MONTELARD propriétaire, (10.000), Antoine PERRIER, homme de loi (4.000), Charles VACHER de TOURNEMINE, Pdt du Tr. civil (10.000), Jean-François VIOLLE DELTEIL, propriétaire (2.000)

Les Mauriacois n'avaient pas oublié **Dominique MIRANDE** qui avait tenu un rôle essentiel dans leur ville

[2] Les départements étaient répartis en 5 séries et l'une d'elles était convoquée chaque année

au moment le plus violent de la Révolution. Fils d'un chirurgien-apothicaire, il avait fait ses études au célèbre collège de Mauriac comme tous les bons bourgeois de la ville avant d'entrer dans les ordres, de devenir professeur au collège royal de Sorrèze et d'être élu curé constitutionnel de Salers. Enthousiasmé par les idées révolutionnaires, il se démet de sa cure en février 1792, puis de son état ecclésiastique pour s'inscrire comme avocat au barreau de Mauriac. Il y rejoint Nicolas, son frère aîné de 16 ans, élu député suppléant à la Convention en septembre 1792 et auquel il voue une grande admiration [3]. Il est un membre actif de la Société populaire de Mauriac qui veut « *attacher par les tendres liens conjugaux les ci-devant ecclésiastiques au char triomphal de la Révolution* » et demande donc à la Convention de décréter que tout ecclésiastique doit se donner une compagne dans les six mois sous peine d'être signalé comme suspect. Donnant l'exemple, le 4 août 1794, âgé de 32 ans, il épouse sa nièce, la fille de Nicolas, âgée de 16 ans. Ils auront 6 enfants dont 2 décéderont en bas âge.

Nommé agent national du district (district = arrondissement), il est l'actif et fidèle exécutant du représentant du peuple BÔ envoyé par la Convention pour lutter contre la superstition, raser les clochers, confisquer les cloches, laïciser les noms et faire respecter les « décadi ». Arrêté après le 9 thermidor, il sera remplacé comme agent national du district par le citoyen Jean Félix SALVAGE de St-Martin-Valmeroux. Devant être jugé par le tribunal correctionnel du Puy-de-Dôme, il bénéficie de l'amnistie votée par la Convention avant de se séparer en octobre 1795. Il achète alors une étude d'avoué et se refait une honorabilité. Il parvient à se réconcilier avec l'Église et même à faire bénir son mariage en 1803, après une requête adressée au pape Pie VII. Et il se rallie à Napoléon en qui il voit l'incarnation des principes révolutionnaires.

Autre bourgeois bien connu dans l'arrondissement, mais d'une tout autre orientation politique, **Charles VACHER de TOURNEMINE**. Son arrière-grand-père Jean VACHER avait épousé en 1686 Marguerite de TOURNEMIRE, nom qu'il changea, pour lui et sa descendance, en « de TOURNEMINE ». Son père, Jean-Baptiste (° 25.10.1723 Escorailles), fut le dernier subdélégué de l'intendant pour la région de Mauriac avant la Révolution. Adeptes des physiocrates, il était favorable au partage des communaux, ce qui l'opposa notamment à la famille du conventionnel J-B. LACOSTE qui se faisait le défenseur des petits paysans. Il entra aussi en conflit avec diverses autres familles au sujet de la corvée, de la construction de la route du Limousin et même de la rédaction des cahiers de doléances.

Charles VACHER de TOURNEMINE fut président du Directoire du Cantal en 1791-1792, député suppléant à la Législative, membre du Conseil des Anciens en 1795 sous le Directoire et fut nommé au Corps Législatif au début du Consulat (25.12.1799)

A coté de ces bourgeois aisés figurent des nobles qui ne font plus état de leur particule :

[3] Nicolas était le suppléant de Jean-Baptiste LACOSTE, avocat à Mauriac. Sur les 8 élus du Cantal à la Convention, il était l'un des 3 Montagnards avec les 2 autres « Jean-Baptiste », MILHAUD et CARRIER

- **Henri LALO (DELALO)**, fils et petit-fils des de LALO maires de Mauriac, médecin comme son père. Il est le 1er sous-préfet de Mauriac, nommé en 1800. Cette fonction n'était pas incompatible avec son élection au Collège départemental. A noter que sa demi-sœur (utérine), Gabrielle CHABRIER, était la femme de Nicolas MIRANDE, autrement dit la belle-mère de Jean-Baptiste.

- **Joseph BONNEFOUS** était le fils de Charles Benoist de BONNEFOUS, seigneur de Laviolle.

Canton de Champs (sur-Tarentaise) (Président : Jean-Baptiste MATHIEU de LAFORCE) Elus : Guillaume FOULIOUX, propriétaire (1.500), Jean-Baptiste MATHIEU, Pdt de l'Assemblée, aussi maire et Président du canton, (2.000), Pierre Joseph ODDE, juge de paix (2.000), PEYRAS de CROUZI, propriétaire (2.000) Jean-Baptiste MATHIEU de LAFORCE était né le 24 août 1768 au château de Journiac sur la commune de Beaulieu dont il sera maire, la mairie passant ensuite de père en fils jusqu'en 1886 avec deux courtes interruptions en 1830 et 1848 pendant lesquelles la famille TRAPENARD l'occupa.

Canton de Pléaux (Président : Jean Baptiste VACHER de TOURNEMIRE, maire d'Escorailles, le père de Charles) Elus : Antoine Charles BARDET, propriétaire (5.000), Charles Léon BARDET, propriétaire (3.000), Antoine Alyre BARDET propriétaire (3.000), Bernard BARDET du BURG, maire (8.000), Géraud GINESTAL, propriétaire (6.000), Antoine LAPEYRE SEPT-FONS propriétaire (4.000), Antoine MANISÈVE maire (2.400), MEILHAC-GIBERTET percepteur (1.500), Jean, PAGIS propriétaire (2.400), Pierre POUGHOL propriétaire (8.000), Julien PUYRAYMOND, propriétaire (8.000)

A côté des VACHER de TOURNEMIRE, d'anciennes familles nobles dominant ce canton : les BARDET du BURG de Barriac-les-Bosquet et les de POUGHOL de St-Christophe-les-Gorges.

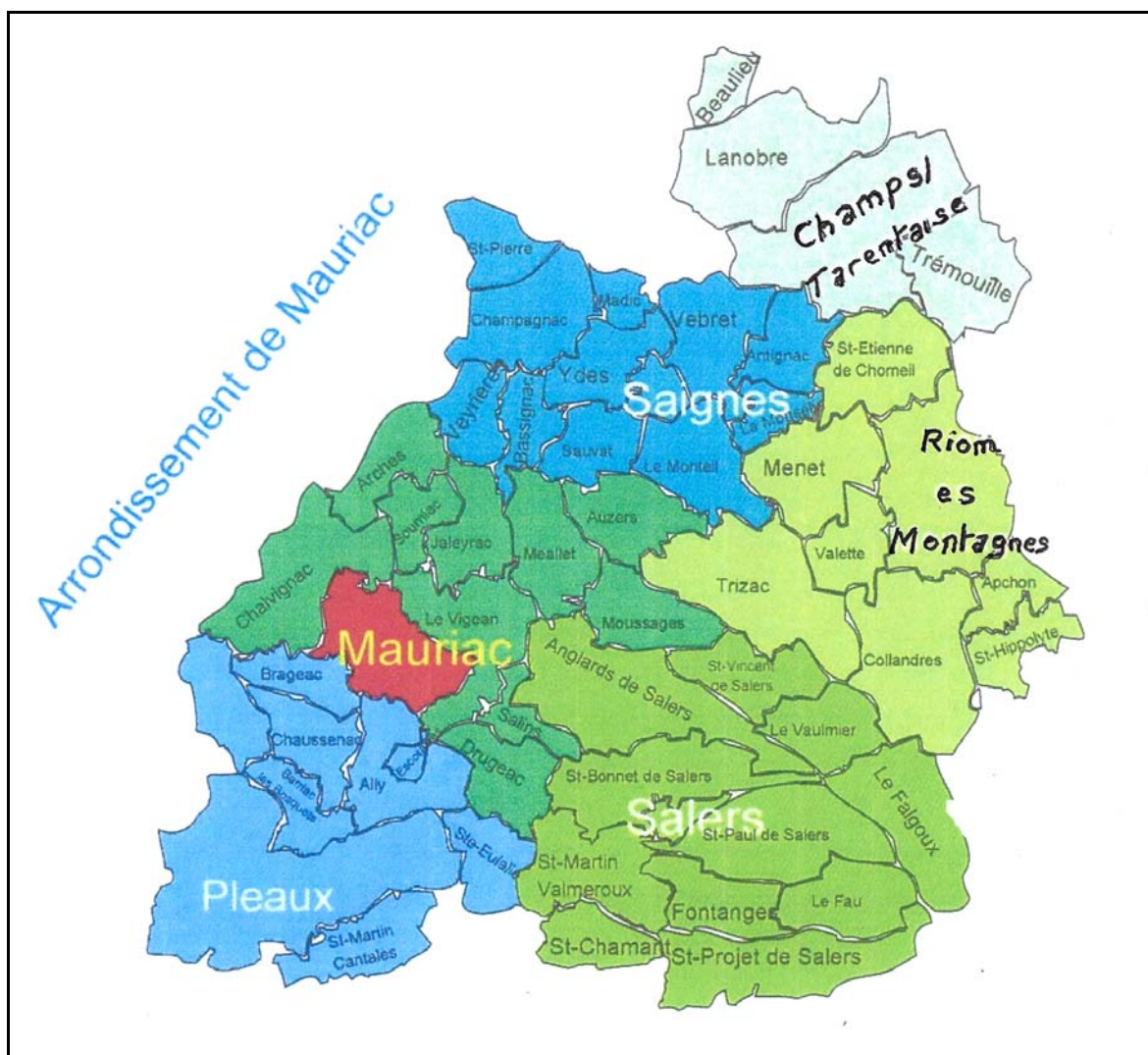
Pour le Dr DE RIBIER « *la célébrité régionale de Pléaux durant le 19^e siècle a été due à son petit séminaire, succédant après le Concordat à l'ancien couvent des Carmes. Créé pour favoriser le recrutement des prêtres dans cette nouvelle partie du diocèse de Saint-Flour, Pléaux devint vite un des centres intellectuels de la région et on peut dire que de 1805 à 1906 plus des trois quarts de ce que l'arrondissement de Mauriac a compté de gens instruits et distingués, tant prêtres que laïcs, ont fait leur éducation secondaire à Pléaux* »

Canton de Riom (es-Montagnes) (Président : Jean François CHABANNES de SAUVAT, maire de Riom) Elus : Guillaume BOUTAL, médecin 4.000), Jean-François CHABANE-SAUVAT, avocat (6.000), Jean Antoine JOURNIAC, propriétaire (5.000), Charles de MURAT, maire (9.000), Georges Gabriel RAYMOND, avocat (8.000), Charles RAYMOND- LASSAGNE, maire (5.000), Louis VIGIER, juge de paix (10.000)

Canton de Saignes (Président : Jean Joseph MILANGES, maire de Champagnac) Elus : Pierre BARRIERE maire, (2.000), Pierre CHAVIALLE, propriétaire (2.000), Guillaume DERIBIER, propriétaire (4.000), Jean-François DUBOIS, maire (1.500), Amable GALVAING, propriétaire (2.000), Jean-Joseph MILHANGES, maire (7.000), Etienne POMERIE, propriétaire (2.000)

Canton de Salers (Président : Jean Antoine Auguste SALVAGE) Elus : Jean André CABANNES, notaire (6.000), Raymond CLAUD, médecin (4.000), Antoine DELZANGLES de Faussanges, homme de loi (15.000), Pierre G DELZANGLES-LABAS., médecin, (10.000), LADEU Christophe, maire (9.000), Nicolas LAFARGE-

LAPIERRE, maire (3.000), Gabriel MONTJOLY, médecin (4.000), Pierre Paul MONTJOLY, avocat (6.000), Georges MOURGIE, propriétaire (2.000), Antoine REVEL, notaire (800), Jean-Félix SALVAGE, avocat (12.000), Jean Bapt SALVAGE-PAMERON., homme de loi (15.000), Jean Marie TISSANDIER, maire (15.000)



L'arrondissement de MAURIAC et ses cantons

Élections des candidats au Corps Législatif

Les 4 Collèges d'arrondissement et le Collège de département sont convoqués en octobre 1806 pour l'élection des candidats au Corps Législatif, chaque Collège devant choisir 2 citoyens (soit 10 au total) qui figureront sur la liste nationale sur laquelle seront choisis les députés [4].

Le préfet donne ses préférences pour la présidence du Collège de Mauriac : Jean-Baptiste GROS, ancien législateur, juge au tribunal civil, Dominique MIRANDE, avoué, Jean-Baptiste VACHER de TOURNEMINE, Président de l'Assemblée de Pléaux. C'est ce dernier qui sera nommé.

Le 6 octobre, le Collège élit :

- Henri de LALO, sous-préfet, au 1^{er} tour,

- Jean Félix (dit souvent Philippe) Augustin SALVAGE au 2^e tour, devant Paulin DUCLAUX, Pdt du tribunal civil et Charles VACHER de TOURNEMINE, député sortant

Il nomme aussi 2 suppléants : Joseph Amable MEILHAC (°19.09.1781 Pléaux) et Antoine PERIER (° 03.05.1767 Chassenac), tous 2 avocats.

Aucun des 2 candidats élus par le Collège départemental n'est originaire de l'arrondissement de Mauriac.

Le 18.02.1807, le Sénat élit comme représentant du Cantal au Corps Législatif **Jean Félix SALVAGE**, maire de St-Martin-Valmeroux, ainsi que M. COFFINHAL, candidat du Collège départemental. Ils remplacent Charles VACHER de TOURNEMINE et Antoine DELZONS qui ont été élus sous le Directoire et ont siégé durant 10 ans, le premier ayant été élu en vendémiaire an IV (octobre 1795), le second en germinal an V (avril 1797) et tous deux ayant été maintenus à deux reprises par le Sénat conservateur.

[4] Le Collège départemental doit aussi élire 2 candidats au Sénat.

Jean Félix Augustin SALVAGE (1762-1843)



Jean-Félix-Augustin SALVAGE est né le 15.07.1762 à St-Martin-Valmeroux, fils de Pierre-Paul et de Marie-Anne FENOLHAC des PRADES, de Trizac. Ils eurent 3 enfants :
- Marie-Jeanne x Jean-Antoine de MURAT, de Menet
- Marie-Gabrielle x Cournon (63) Claude PERRIN
- Paul-Marie-Félix ° 1797 St-Martin-Valmeroux, x 1829 Anne COURBOULES, sa cousine, + 1863 Paris (en session parlementaire). Sans postérité, sa fortune revint à son neveu Félix de MURAT, de Menet.

Elus pour 5 ans, ils ne seront pas renouvelés en 1811. Bien que J-F SALVAGE soit présenté comme 1^{er} candidat du Collège départemental, le Sénat Conservateur lui préfère l'évêque du diocèse Mgr JAUBERT ; et au Collège d'Aurillac, M. COFFINHAL doit rendre sa place à M. DELZONS.

J-F. SALVAGE prend sa revanche durant les Cent Jours. Aux élections du 13.05.1815, il est élu à la Chambre des Représentants à la fois par le Collège de Mauriac (devant M. MAILHET et P-J GRASSET que nous retrouverons, J-B. de TOURNEMIRE et J-B. LACOSTE déjà rencontrés) et par le Collège départemental ... mais il n'aura pas le temps d'y siéger.

A noter que l'arrondissement de Mauriac s'est fait remarquer par le peu d'ardeur manifesté lors de la consultation organisée par l'Empereur après son retour de l'île d'Elbe en 1815 sur l'Acte additionnel. Beaucoup de registres devant enregistrer les votes n'ont pas été retournés par les communes ou l'ont été en blanc.

Nomination des conseillers généraux

Les conseillers généraux apparaissent avec la constitution de l'an VIII. Les membres – au nombre de 16 pour le Cantal – sont nommés par le 1^{er} consul sur présentation par le Collège départemental. Tous les cantons ne sont donc pas représentés au Conseil Général.

Le canton de Mauriac est représenté, dès 1800, par Jean Guillaume de LALO (° 14.12.1727 à Pléaux), le père d'Henri, médecin à Mauriac et maire de la ville, puis par Dominique MIRANDE, nommé le 7 juin 1808.

Le canton de Pléaux par Claude DELFRAISSY, puis, à partir de 1807, par Charles VACHER de TOURNEMINE (° 04.11.1755 Pléaux), l'ancien député au Conseil des Anciens puis au Corps Législatif.

Le canton de Riom par Georges Gabriel RAYMOND de Menet, nommé par décret du 09.05.1807 et qui démissionnera en janvier 1818.

Sur le canton de Saignes, Jean-Baptiste de CHAZELLES, de Bassignac, a été nommé conseiller général par décret du 09.05.1807, mais refusa de siéger en raison de son état de santé.

Sur le canton de Salers, le décret consulaire du 21.05.1800 nomme, dès la formation de cette instance, 2 conseillers généraux :

- Jean Baptiste GROS (° 1754 Salers), homme de loi, juge au tribunal de Mauriac, ancien législateur, qui sera remplacé en 1807 pour raisons de santé.

- Jean-Philippe SALVAGE (° 15.07.1762 St-Martin-Valmeroux), aussi ancien législateur, qui sera remplacé en 1807 après son élection au Corps Législatif.

Et le 20 septembre 1812, un décret impérial nomme au Conseil Jean Marie TISSANDIER (° 01.01.1781 Salers).

Pierre Joseph GRASSET maire de Mauriac



Dans son costume de Conseiller Général

Une autre personnalité fait son apparition sur la scène publique sous l'Empire : Pierre Joseph GRASSET, succédant à Jean Guillaume de LALO comme maire de Mauriac en 1811, nommé par le préfet du Cantal sur la recommandation de Madame d'ORCET qui deviendra son épouse deux ans plus tard.

Originaire du Dauphiné (né à Allevard le 02.10.1774), il fut envoyé en mission dans le Cantal sous la Révolution et y élira domicile. Homme cultivé, il s'intéresse tout particulièrement aux questions scientifiques et il est l'auteur d'un ouvrage sur l'histoire naturelle des volcans. Le 7 septembre 1813, il épouse donc Jeanne-Marie

DELSOL de VOLPIHAC, veuve de Barthélemy de VIGIER, seigneur d'Orcet, qui fut receveur des tailles de l'élection de St-Flour, puis Trésorier de France par la grâce de Madame du BARRY qui dut être sa maîtresse. Ce curieux mariage de P.J. GRASSET avec une veuve de 71 ans (il en a 38) assure sa fortune (avec une rente de 60.000 livres), mais lui vaut, bien sûr, des procès avec les héritiers naturels et de nombreux quolibets. Veuf, il se remariera le 7 février 1825 à St-Germain-Lembron avec Antoinette de CHALEMBEL, issue de la maison d'Escorailles, dont il aura plusieurs enfants et notamment Claude GRASSET d'ORCET, écrivain, journaliste et historien.

En 1814, à l'issue de la campagne de France, il avait eu un geste généreux. Trois cent officiers russes prisonniers de guerre se trouvaient alors casernés à Mauriac. Ils furent libérés après le traité de Paris et s'apprêtaient à rejoindre la capitale, mais les commerçants mauriacois auprès desquels ils s'étaient endettés (bouchers, boulangers et autres) ne voulaient pas les voir partir avant d'être remboursés. Pour apaiser les esprits, il s'engagea à payer les dettes de ces officiers qui se montaient à 4.604 francs. Il ne put rien obtenir en dédommagement du gouvernement russe si ce n'est la nomination, le 23 octobre 1816, comme chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir.

Durant les Cent Jours, il est nommé sous-préfet à titre provisoire et prend beaucoup de risques en accueillant à l'Hôtel d'Orcet le général NEY en fuite.

II - La Restauration

Les collèges électoraux

Le retour de Louis XVIII se traduit dès juillet 1815 par l'adjonction aux Collèges électoraux des personnalités suivantes.

- au Collège départemental, sur 20 ajouts, 4 concernent l'arrondissement :

- Joseph de DOUHET d'Auzers, ancien officier, chevalier de St-Louis, 50 ans (1.853 F)
- Pierre François d'HUMIERES, de Jaleyrcac, aussi chevalier de St-Louis (3.443 F)
- Antoine de SARTIGES de Sourniac, qui a servi dans l'armée des Princes, (1.000 F)
- Jean Louis de ROQUEMAUREL, de Salers, noble âgé de 25 ans. (1882 F) [5]

- au Collège d'arrondissement de Mauriac :

- Dominique de DOUHET de Mauriac, noble, 32 ans (600)
- Jouvenel de MARENZAC de Drugeac, 62 ans,
- Antoine Nicolas de LAFARGE de Fontanges, noble, 40 ans (600)
- PONS de LA BASTIDE de Salers, propriétaire, 52 ans
- RAFIN de la RAFINERIE de Salers, noble, ancien capitaine de cavalerie, 60 ans (600)
- Gabriel Barthélemy SALVAGE - LAMARGÉ de Fontanges, noble, 54 ans (2.4000)
- Jean de Dieu de LARONNADE de Salers, noble, 46 ans, dont la mère fut la seule femme guillotinée du Cantal.

[5] L'endogamie est bien sûr très répandue au sein du milieu légitimiste. Entre autres exemples, notons le mariage, le 28.09.1835 à Salers, de la fille de Jean-Louis de ROQUEMAUREL avec le fils de Joseph de DOUHET d'Auzers

- SOUALHAT de FONTALARD fils, de Champagnac, noble, adjoint au maire, 25 ans

- Jean-Baptiste DERIBIER du CHATELET d'Ydes, noble, 35 ans

- Maurice RONGIER, avoué, 43 ans

La révocation de Dominique MIRANDE en qualité de conseiller général intervient en octobre 1815

Les élections à la Chambre des députés

Si le système des collèges électoraux est maintenu au début de la Restauration, les modalités d'élection des députés sont modifiées : chacun des 4 Collèges d'arrondissement propose 3 candidats et le Collège de département élit 3 députés dont 2 au moins pris parmi les 12 candidats proposés par les arrondissements.

Le 15 août 1815, le Collège de Mauriac propose Charles VACHER de TOURNEMINE, Pdt du tribunal civil de Mauriac, Jean-Marie TISSANDIER, maire de Salers et Joseph François BONNEFONS, ancien inspecteur des forêts.

Le Collège départemental élit Charles VACHER de TOURNEMINE (les deux autres, MM. CROIZET et M. GANILH relevant d'autres arrondissements). Il fait partie des quelques députés ayant siégé dans les Assemblées du Directoire et de l'Empire qui sont réélus, car la plupart des membres de cette Chambre sont de nouveaux élus qui rejettent tous les apports de la Révolution et donc toute les tentatives de conciliation de la Charte (allant jusqu'à demander de rendre au clergé la tenue des registres d'état civil). Cette « Chambre introuvable » (selon l'expression prêtée à Louis XVIII) dont la seule action importante est l'abolition du divorce, sera dissoute dès le 5 septembre 1816.

Le 27 septembre 1816, le Collège de Mauriac propose au Collège départemental de désigner à nouveau Charles de TOURNEMINE qui est effectivement réélu par le Collège départemental et reviendra siéger parmi la minorité libérale de la Chambre. Il aura ainsi dominé le paysage politique à travers tous les changements de régime intervenus depuis la Révolution. L'autre candidat proposé, et non retenu, était Georges RAYMOND, notaire royal à Menet.

Le Préfet qui redoutait l'agitation des ultras autant que celle des opposants à la royauté s'est félicité de l'attitude de M. GRASSET - qui avait pourtant accepté les fonctions de sous-préfet pendant les Cent jours, puis avait abrité quelque temps le maréchal NEY, ce qui lui valait d'être « *en butte aux plaintes amères, vives et réitérées des royalistes ennemis de la Charte* » - et de celle de M. SALVAGE, qui avait pourtant fait partie de la Chambre des Cents Jours. Ils furent d'ailleurs nommés Conseiller Général par ordonnance de Louis XVIII, le premier en 1818, le second en 1819, sans doute dans l'espoir de les rallier au nouveau pouvoir.

En 1817, la loi LAINÉ rétablit le suffrage censitaire : l'électeur doit payer au moins 300 F d'impôt, être âgé d'au moins 30 ans et justifier d'au moins 6 mois de résidence dans la commune. A priori, cette loi peut paraître « réactionnaire », mais ce n'est pas le cas. Elle supprime le suffrage à 2 degrés et, pour la 1^{ère} fois depuis 1789, les électeurs qui se réunissent au chef-lieu du département désignent directement leur député. Certes, ils sont en nombre limité, mais le niveau du cens permet d'inclure la

moyenne bourgeoisie. La loi est d'ailleurs portée par le courant libéral et combattue par les ultras qui étaient prêts à abaisser le cens pour garder un système électoral à plusieurs degrés.

En revanche, en 1820, après ses déboires électoraux et l'assassinat du duc de Berry [6], la majorité royaliste met en place un nouveau dispositif électoral destiné à contrer la progression des libéraux qui est le suivant :

- Un député est élu par le collège d'arrondissement composé des électeurs âgés d'au moins 30 ans et payant plus de 300 F d'impôt. Le Cantal n'ayant que 2 députés à élire, les arrondissements d'Aurillac et de Mauriac d'une part, de Saint-Flour et Murat d'autre part sont réunis.
- un 3^e député est élu par un grand collège départemental composé du quart le plus imposé des électeurs de chaque arrondissement.

Cette « loi du double vote » permettait ainsi aux plus riches de voter deux fois.

Dans ces conditions, l'arrondissement de Mauriac ne put rivaliser avec celui d'Aurillac et il n'eut plus de représentant à la Chambre entre 1820 et 1830.

Les conseillers généraux

Les modalités de désignation des conseillers généraux sont en revanche restées identiques à ce qu'elles étaient sous l'Empire (nomination par le gouvernement parmi les candidats présentés par le Collège départemental). Le Conseil Général fut le plus souvent présidé, durant cette période, par Hugues CROIZET, député d'Aurillac en 1815-1816 et d'Aurillac-Mauriac de 1820 à 1830. Il allait être révoqué en 1831.

Parmi ses membres, le Conseil comportait les personnalités suivantes issues de l'arrondissement :

- le légitimiste Jean-Baptiste de CHAZELLES, propriétaire à Bassignac sur le canton de Saignes,
- Pierre-Joseph GRASSET, maire de Mauriac,
- Etienne VACHER de TOURNEMINE, fils de Charles (tous trois nommés en février 1818)
- Jean-Félix SALVAGE (nommé en 1819).

III - La Monarchie de Juillet

Après la Révolution de 1830, la vie politique prend un tour nouveau. La loi électorale abaisse le montant du cens exigé pour participer au vote (200 F. au lieu de 300 F), ce qui se traduit par une augmentation du corps électoral, mais d'autres modifications sont tout aussi importantes car elles structurent la vie politique :

- l'élection d'un député par arrondissement selon un scrutin uninominal à 1 tour
- l'élection des conseillers généraux (jusqu'alors nommés sur présentation) à raison d'un conseiller par canton.

Cependant, dans ces élections, le poids des notables pèse encore beaucoup plus que celui des idées politiques.

[6] Après l'assassinat du duc de Berry, le 14 février 1820, une souscription nationale est lancée pour acheter le domaine de Chambord et l'offrir à son fils posthume Henri d'Artois, duc de Bordeaux, qui deviendra comte de Chambord. Des municipalités comme celles d'Auzers et de Bassignac votent à cet effet une imposition extraordinaire (respectivement de 60 et 40 francs). Le préfet ne donne pas suite à ces délibérations et rappelle que la participation à cette souscription ne peut être qu'individuelle et volontaire.

Les élections législatives

Les premières se tiennent le 5 juillet 1831. Selon les procès-verbaux, le collège de Mauriac comporte 258 membres, il y a 211 votants et les résultats sont les suivants :

- Paul Marie SALVAGE, le fils de Jean-Félix, : 110 voix, élu
- Marie-Joseph ROQUECAVE, baron de THURET, né à Clermont et ingénieur du département du Puy-de-Dôme, qui avait des propriétés à Trizac, candidat légitimiste : 53 voix
- Marie-Charles FONTEILLE, ancien capitaine de cavalerie : 28 voix
- Pierre-Joseph GRASSET : 20 voix

Aux élections suivantes, le 10 juillet 1834, P.M. SALVAGE devance toujours le candidat légitimiste M. de THURET et, selon le préfet, son succès « aurait été plus éclatant si quelques fonctionnaires publics n'avaient pas usé de leur influence en faveur de ce dernier » notamment M. DELALO, procureur du Roi à Mauriac, et M. FONTEILLES, contrôleur des contributions directes.

La famille SALVAGE revient au premier plan ainsi que d'autres familles qui s'étaient illustrées sous l'Empire.

Les conseillers généraux

Le nouveau régime procède dès janvier 1831 à la nomination de 16 nouveaux membres, mais c'est en 1833 avec l'élection d'un conseiller par canton que l'on peut avoir une idée claire des rivalités dans les différents cantons de l'arrondissement et mesurer la résistance des légitimistes : seuls 8 des 16 membres désignés en 1831 conservent leur siège.

A Mauriac, Claude Émile DELALO, 36 ans, procureur du Roi, et Pierre-Joseph GRASSET, maire et conseiller sortant, tous 2 soutenant le gouvernement, se disputent le siège. Le premier l'emporte en 1833, le second en 1836. En 1845, C-E. DELALO reprend le fauteuil en devançant P-J. GRASSET, mais aussi Louis de DOUHET, baron d'Auzers, candidat légitimiste.

A Pléaux, durant toute la Monarchie de Juillet, le siège de conseiller général est occupé par Etienne VACHER de TOURNEMINE, fils de Charles, (° 03.07.1792 Aurillac), maire de Scorailles. Légitimiste modéré, il l'a emporté en 1833 contre un légitimiste beaucoup plus prononcé, François PASSEFONS-DESPERRIER.

A Champs, Jean-Baptiste MATHIEU de LAFORCE, maire de Beaulieu, légitimiste modéré, est élu en 1833 contre Pierre BARRIER, gouvernemental.

A Saignes, en 1833, Antoine Léon SPINASSE, limousin d'origine (° 22 germinal an VIII Egleton), médecin, favorable au gouvernement, emporte le siège contre Jean-Baptiste SOUALHAT de FONTALARD, maire de Champagnac, légitimiste modéré.

A Riom-es-Montagnes, le siège revint en 1833 au baron de THURET, que le préfet qualifiait de « *gouvernemental douteux* ». Démissionnaire en 1835, il fut remplacé par Gilbert BANCAL, notaire d'Apchon, qui céda son siège, en 1845, à Napoléon de CASSAGNES de BEAUFORT, marquis de MIRAMONT.

Dans le canton de Salers, on assiste à une rivalité entre les SALVAGE de St-Martin-Valmeroux et les TISSANDIER

d'ESCOUS de Salers. En 1833, Jean Félix SALVAGE, membre du Corps législatif sous l'Empire et père du nouveau député, est élu contre Jean-Marie TISSANDIER, légitimiste. Lorsqu'il se retire en 1839 pour céder la place à son fils, déjà député, la surprise est grande de voir celui-ci battu par J-M. TISSANDIER. Le préfet estime qu'il paie la décision de son père de laisser partir l'école normale qui est allée s'installer à Aurillac. Il prend sa revanche en 1845 contre le fils TISSANDIER d'ESCOUS, Ernest, maire de St-Bonnet, et ne se représentera pas en 1848.

Les élections municipales

L'épuration des maires est particulièrement sévère en 1830 dans l'arrondissement de Mauriac où 30 maires qui avaient été nommés sous la Restauration sont révoqués. La liste figure en annexe. Le canton le plus touché est bien sûr le plus légitimiste, celui de Salers : sur 12 communes, on compte 8 maires et 8 adjoints révoqués.

Pour la 1^{ère} fois en 1834, les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans au suffrage censitaire (élargi dans les petites communes rurales car le nombre d'électeurs ne peut être inférieur à 30). La participation est beaucoup plus importante dans les villes que dans les campagnes (83% à Mauriac, 45% dans l'arrondissement). Les légitimistes résistent bien, mais les maires et leur adjoint demeurent nommés par le préfet ou le roi dans les villes de plus de 3.000 habitants.

IV - La deuxième République

C'est l'avènement du suffrage universel (masculin) ! Les élections de l'Assemblée Constituante se déroulent en avril 1848 avec un scrutin majoritaire plurinominal départemental. Le vote est organisé au chef-lieu de canton comme les consultations précédentes. Un vote au niveau de la commune apparaissait trop risqué aux républicains dont beaucoup pensaient que le suffrage universel était prématuré et redoutaient l'influence des notables locaux dans un cadre communal.

Le nombre de révocations de maire et d'adjoint en 1848 comme en 1830 est très important :

Arrond.	Maires et adjoints	Maires et adjoints
	démis 1830	démis 1848
Mauriac	47	33
Aurillac	20	28
St-Flour	25	10
Murat	8	5

Ces chiffres témoignent de la persistance de forces légitimistes dans l'arrondissement, bien supérieures à ce qu'elles sont dans les autres arrondissements du département.

Dans le climat euphorique de fraternisation des premiers mois, les républicains (en y incluant de PARIEU, républicain du lendemain) obtiennent, aux législatives, les 7 sièges de députés à pourvoir dans le Cantal. Parmi eux, Paulin DURIEU, 36 ans (° 18.02.1812 Mauriac), avocat, républicain de la veille ; il avait été nommé sous-commissaire à Mauriac après février [7].

[7] La défense des idées républicaines n'est pas incompatible avec des origines aristocratiques (cf. généalogie de Paulin DURIEU)

Généalogie de Paulin OFFROY-DURIEU

- 1- Jean-Jacques Paulin OFFROY DURIEU (1812-1885)
x Louise Marie BEAUREGARD
- 2- François Robert OFFROY DURIEU (1778-1837)
x Marie Antoinette CAPELLE
- 4- Antoine Paulin OFFROY DURIEU (1739-1803)
- 5- Marie Marguerite de CHAVIALLE
- 10- Ignace de CHAVIALLE (1721-1790),
x 15.10.1749 Clermont-Fd
- 11- Gabrielle Marguerite de SCORAILLES,
- 22- Jacques Joseph de SCORAILLES (1685-1754)
- 23- Anne ESCALIER
- 44- Charles de SCORAILLES (1639-1712), x 20.12.1672
- 45- Gabrielle de PESTEILS

Après les journées de juin, l'ambiance est bien différente. Les élections locales de juillet et août traduisent le retour de fortes tendances conservatrices.

Pour la 1^{ère} fois, les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel et vont élire le maire en leur sein.

Beaucoup de maires favorables à la Monarchie de Juillet sont réélus, alors que bon nombre de maires nommés à leur place en mars à titre provisoire par le Commissaire de la République ne sont pas élus. Sur les 23 maires de l'arrondissement, 17 sont des anciens et seulement 6 des nouveaux.

L'élection des conseillers généraux en août confirme cette tendance. Le suffrage universel consacre des conseillers ayant siégé sous la Monarchie de Juillet : MM. DELALO à Mauriac, SPINASSE à Saignes, TISSANDIER à Salers, le marquis de MIRAMONT à Riom. Seuls deux cantons élisent un nouveau conseiller :

- Pléaux investit Jean Joseph GENESTAL, maire de St-Eulalie (où il est né le 17.12.1803), avoué à Paris, qui succède à Etienne VACHER de TOURNEMINE
- Saignes, surtout, élit Ignace Hippolyte TRAPENARD, notaire et maire de Champs, qui interrompt la domination des MATHIEU de LAFORCE sur le canton.

Le 19 novembre 1848 à Mauriac, la lecture de la nouvelle Constitution devant les autorités de la ville est ponctuée de « Vive la République » et l'assemblée entière se rend ensuite à l'église paroissiale pour une messe et un Te Deum, l'Église restant solidaire d'un régime républicain modéré.

A l'élection présidentielle de décembre 1848, le Cantal vote à une très forte majorité pour Bonaparte et lui confirmera son soutien lors des plébiscites de 1851 et 1852.

Aux législatives de 1849, il réélit néanmoins 5 républicains modérés dont Paulin DURIEU de Mauriac, qui fait un très bon score à Saignes grâce à l'appui de TRAPENARD.

Quelques autres foyers républicains sont signalés, mais leur influence reste limitée :

- A Mauriac, des militants se réunissent au café Dupeyron : JOURNIAC, maire en 1848, révoqué en 1851, le ferblantier CONSTANT qui fut son adjoint, ainsi que son frère et ses 2 fils, le pharmacien MAURET, l'épicier PINCHAUT, le teinturier AIGUEPARSES, le nommé RASTOIL...
- A Trizac, un petit groupe mené par un ancien officier de santé de 45 ans, FENOLHAC, est surpris, en décembre 1851, en train d'arracher l'affiche du gouvernement pour en apposer une autre dénonçant le coup de force.
- A Menet, c'est le nommé BASILET et Jean ESTORGUES qui sont arrêtés.

V - Le Second Empire

Très vite, on se rend compte que l'avènement du suffrage universel n'a pas modifié fondamentalement les habitudes politiques et sociales. La carrière de la plupart des élus de 1848 s'est terminée avec le coup d'État, soit qu'ils se retirèrent eux-mêmes de la vie politique comme Paulin DURIEU, soit qu'ils en furent écartés. Les notables se sont ralliés à l'Empire comme le clergé et la grande majorité de la population suit.

Les élections législatives de 1852 ont lieu au scrutin uninominal à 2 tours avec un découpage des circonscriptions assez arbitraire. Compte-tenu de sa population, le Cantal est divisé en 2 circonscriptions : l'arrondissement d'Aurillac auquel on ajoute les cantons de Pléaux et Mauriac d'une part, les arrondissements de St-Flour et Murat avec les 4 autres cantons de l'arrondissement de Mauriac d'autre part [8]. Bien sûr, cette répartition mécontente toute la population.

Néanmoins, Jean Hippolyte ESQUIROU de PARIEU – le père de Félix, ministre et futur vice-Président du Conseil d'Etat – maire d'Aurillac, est élu avec 97% des votants. A Mauriac, 104 bulletins sont marqués « LEDRU-ROLLIN », ce qui donne une idée du peu d'écho rencontré par les militants républicains. De PARIEU, candidat officiel, est réélu jusqu'en 1869, date à laquelle il laissera le flambeau à Raymond BASTIDE.

Dans la 2^e circonscription, le candidat officiel, CREUZET, fut aussi réélu lors des différents scrutins, mais il eut à souffrir de la position des notables catholiques en 1863, lorsque la politique italienne de l'Empereur laissa libre cours au démembrement des États pontificaux : ce fut tout particulièrement le cas à Champs où les de LAFORCE firent voter contre lui, ainsi qu'à Madic où l'influence de la pieuse Mme SPINASSE régnait sur la commune après le décès de son mari.

Au Conseil général, les élections de 1852 investissent des notables dont la plupart ont déjà siégé sous le régime précédent.

- A Mauriac, Claude-Émile DELALO, réélu au suffrage universel en 1848, l'est à nouveau sous le Second Empire jusqu'à sa mort en 1863. Dans une lettre adressée au Ministre de l'Intérieur en 1852, le préfet BOURLON de ROUVRE [9] s'est livré à un véritable massacre des candidats. Voici ce qu'il écrit à son sujet : « *Assez intelligent, méticuleux, l'esprit étroit. Dévoué au pouvoir quel qu'il soit, sans énergie, passe pour un honnête homme... Il se traîne servilement à la remorque de la famille de PARIEU de laquelle il attend appui et protection pour ses enfants* ». Son frère Maurice, juge au tribunal de Brioude, lui succède au Conseil Général et est réélu en 1867. Il ne cédera son siège qu'en 1871 à un républicain, banquier à Mauriac, qui n'est autre que ... son beau-frère.

[8] Aux élections suivantes, le canton de Salers rejoindra la 1^{ère} circonscription.

[9] Le préfet du Cantal, BOURLON de ROUVRE, adresse une lettre au Ministre de l'Intérieur le 7 octobre 1852 dans laquelle peu de conseillers généraux trouvent grâce à ses yeux.

- A Champs, les MATHIEU de LAFORCE reprennent le siège du canton : Edmond en 1852 et 1858, son fils aîné, Henri-Charles, artiste-peintre en 1865 et 1867, puis son fils cadet, Jean-Baptiste, maire de Beaulieu, en 1871 et 1874. Ce n'est qu'en 1880 qu'il cède la place à Pierre-Marie TRAPENARD, républicain, médecin à Paris.

- A Saignes, Antoine SPINASSE conservera son siège de conseiller général jusqu'à sa mort, le 02.05.1854. Il aura pour successeur Guillaume RONGIER, maire de Mauriac en 1854, puis en 1861 Emile de RIBIER, notaire et maire de Champagnac, et en 1870, son fils René, légitimiste, qui lui succède à la mairie et au Conseil général.

- A Riom, le marquis de MIRAMONT, lui aussi réélu, se noya dans la Cère au cours d'une partie de pêche le 23 juillet 1856. « *Autrefois légitimiste*, écrivait le préfet à son sujet, *il se dit très dévoué à M. le Prince Président, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de compter beaucoup sur lui ...* » Pierre Louis RAYMOND, notaire à Menet, occupa le siège jusqu'à la fin de l'Empire.

- A Salers, Ernest TISSANDIER d'Escous, élu au suffrage universel en 1848, tout légitimiste qu'il soit, l'est à nouveau en 1852 et 1861 [10](11). Voici ce qu'en dit notre préfet à la dent dure : « *Sans éducation, sans instruction, a de l'esprit naturel et de l'autorité. Caractère léger, n'a pas de tenue et possède des habitudes d'ivrognerie déplorable. Légitimiste, m'a cependant prêté un concours dévoué depuis le 2 décembre 1852* ».

- A Pléaux, en revanche, le changement intervenu en 1848 est confirmé par les élections ultérieures. Les propos du préfet en donne l'explication : « *M. GENESTAL m'a paru très peu intelligent, ignorant complètement les affaires administratives. Il passe pour avoir un caractère très versatile. Il a été républicain en 1848. Il se dit très dévoué à son Altesse impériale dans ce moment...* ». Notons qu'un individu fait l'objet d'une surveillance particulière dans la ville : le médecin LACAMBRE qui est le frère du secrétaire d'Auguste BLANQUI.

Malgré l'avènement du suffrage universel, on retrouve les mêmes familles apparues sous le Premier Empire qui, parfois après une éclipse d'une quinzaine d'années sous la Restauration, reviennent avec la Monarchie de Juillet et le Second Empire. La notabilité et les mandats électifs se transmettent comme les biens fonciers ou la profession. A la fin du siècle, on compte un peu moins de propriétaires terriens et de magistrats, un peu plus d'avocats, de notaires et de médecins. Si les nuances politiques sont bien réelles, on reste dans un milieu feutré assez restreint.

L'évolution économique et sociale favorise la permanence des forces conservatrices. L'agriculture de subsistance a fait place dans l'arrondissement à un élevage bovin de plus en plus rémunérateur comme en témoigne le développement des comices agricoles, tout particulièrement celui de Salers.

[10] Gabriel, Pierre, Marie-de-Lorette, Ernest Philigone TYSSANDIER d'ESCOUS, le rénovateur de la race de Salers, est le fils cadet de Jean-Marie qui fut maire de Salers et conseiller général, et d'Iphigénie de LÉOTOING d'Anjony. Sous sa direction, le concours agricole de Salers prend un essor considérable et devient un passage obligé pour tous les politiques.

Les productions fromagères permettent aussi une amélioration des niveaux de vie de beaucoup de familles.

Après 1871, avec le ralliement progressif à la République, les conditions de la vie politique vont changer mais lentement. Au moment des élections, les communes dont les voix étaient souvent regroupées autour de leur(s) notable(s) apparaissent de plus en plus divisées entre conservateurs et républicains. Il faut désormais se rendre sur le terrain, faire la tournée des cafés en ville, aller sur les foires dans les campagnes, notamment au concours de Salers.

Les cantons à forte tradition royaliste resteront encore aux mains des conservateurs : Salers, Riom, Saignes. Mais, à Champs, le fils TRAPENARD, Pierre Marie, met fin définitivement à la dynastie des de LAFORCE. Et le républicain Paulin DURIEU reprend le siège de la circonscription aux législatives.

L'avancée des idées républicaines ne signifie pas pour autant la fin des notables. Mais ceux-ci présentent des profils sensiblement différents et les professions libérales l'emportent désormais sur les propriétaires terriens.

Sources :

- Ch. ESTÈVE *A l'ombre du pouvoir. Le Cantal du milieu du XIXe à 1914*. P.U. Blaise Pascal 2002

- J.P. SERRES *Les campagnes cantaliennes du Consulat à la 2^e République* Sté La Haute Auvergne 2016

- Louis de RIBIER *Le Conseil Général du Cantal*, in Revue de la Haute-Auvergne 1934 -1935

- B. VANDEPLAS *Le début de l'année 1848 et le Cantal entre 2 élections : avril-décembre 1848* in Enluminures, Bulletin de Photothèque et Archives cantaliennes, n° 6 et 7 (1999 et 2000)

- Archives Nationales, notamment F/1cIII/ Cantal/3, 4, 6

NOMINATIONS (PROVISOIRES) DE MAIRES ET ADJOINTS ET SUSPENSIONS DE FONCTIONS APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830

COMMUNES	NOMINATIONS PROVISOIRES (maire ou adj. Adj. = adjoint)	MAIRES OU ADJOINTS suspendus de leurs fonctions
Canton de Mauriac		
ARCHES	Dieudonné VIGNAL, dit l'abbé	Jean MAZET
AUZERS	François VIGNAL aîné, de Martal	Baron de DOUHET
CHALVIGNAC	QUEUILLE de la Bessière	BOUIGES
DRUGEAC	Géraud CLAUZET gendre de Chanut	Louis PARLANGES
	Adj : LAURENT de Soulage	MARTIN
JALEYRAC	Guillaume PEYRAC, père, des Bourianes	Jacques Martin BORDES
MOUSSAGE	DUC de Fraissanges	CHAVAROCHE
	Adj : DUC, oncle	LEMPRUN
VIGEAN	Eugène PERRIER, avocat	Antoine CHABRAT
Canton de Champs		
CHAMPS	Gilbert TRAPENARD aîné, notaire	François VALLON
LANOBRE	Jean BOYER, aîné, du Lac	Vicomte Gaspard F. de la SALLE
Canton de Pléaux		
PLÉAUX	Jean Bapt. LOMBARD, médecin	Joseph Amable DAPEYRON
	Adj : Jean Joseph CHANTEGREIL, négociant	PEYRIER
ALLY	Pierre Antoine GENESTAT du Peuch	Jacques BALDUS
CHAUSSENAC	Jean LADEN, père	LESCURE
TOURNIAC	RIVIÈRE, adj. actuel	Guillaume de TOURNEMINE
Canton de Riom		
APCHON	Denis DUMONT	Jean Gilbert F. BANCAL
	Adj : CHAMPEUF	ROUGIER
MENET	Jean Charles de MURAT, de Fosse	Gabriel Eugène DERIBIER
TRIZAC	Pierre CHAVAROCHE de Cheyrouse	Guillaume CHAUSSADE
	Adj : Louis REYNAL DUPUY, de la Barbe	Pierre BROQUIN LACOMBE
Canton de Saignes		
MADIC	Jean Bapt. CROIZET	Antoine DURAND
YDES	Jacques BATIT	Jean Bapt. BARRIER
Canton de Salers		
ANGLARDS de S	Jean Martin SALSAC, médecin	François ROLAND
	Adj : CHARDONNET fils	BEGEOL
SALERS	Maurice François DELALO	Jean Marie RAFFIN de la RAFFINERIE
	Adj : François LAPEYRE, notaire	Jean Marie ROLLAND
FONTANGES	Jean Jacques SALVY, notaire	GAILLARD
	Adj : Pierre BOUCHY, médecin	(J.-J. SALVY nommé maire)
ST-BONNET	Jean GUY BAGNAC de Boussac	BARON de LAYAC
	Adj : Guy de ROUSSELES	de DOUTRETS
ST-CHAMANT	Jean CABANES, médecin	Guillaume SOUSTRE
	Adj : MARTI jeune	BONNAVE
ST-PAUL-de-SALERS	Jean SEVESTRE, fils, de Vielmure	Marie Annet de LAFARGE
ST-RÉMY	Jean DALBIN	Antoine VEYRIERE
	Adj : BAPTISTAT	VIGIER
ST-VINCENT	Georges DOLIVIER du Lac	DUFAYET de la TOUR
	Adj : LAFARGE, notaire	d'ESCORAILLES
ST-PROJET	MOURGUY	Jean LAPEYRE

PERSONNALITÉS POLITIQUES DOMINANTES

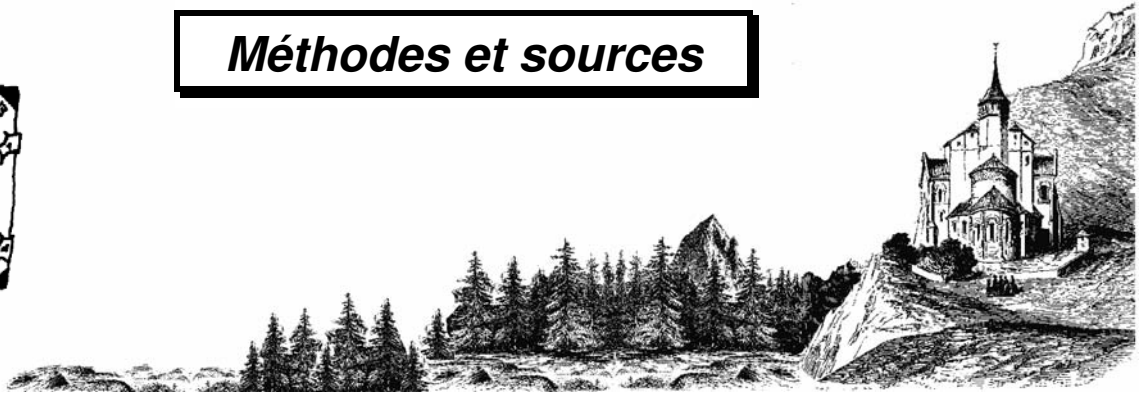
	Empire	Restauration	M. de Juillet	1848	2° Empire	3° République (début)
			<i>Députés / représentants au niveau national</i>			
	Jean-Félix Salvage	Charles Vacher de Tournemine	Paul-Marie Salvage	Paulin Durieu	(de Parieu)	Paulin Durieu
<i>Mauriac</i>	Jean Guillaume de Lalo médecin et maire de Mauriac D. Mirande	Pierre-Joseph Grasset, maire de Mauriac Claude Emile Delalo, proc. du roi au trib. Mauriac		Claude Emile Delalo Maurice Delalo, fils juge trib. Brioude		Odon Perier Adrien Lascombes
<i>Champs/T</i>	-	-	J-B. Mathieu de Laforce maire de Beaulieu légitimiste modéré	I-H. Trapenard Edmond. Mathieu de Laforce puis Albert Mathieu de Laforce tous 2 fs de J-B.		Jean-B. Mathieu de L. P-P Trapenard
<i>Saignes</i>	-	Jean-B. de Chazelles Bassignac	Antoine-L. Spinasse médecin à Madic gouvernemental			Guillaume Rongier maire de Champagnac, impérialiste Emile de Ribier, notaire maire de Champagnac, impérialiste (légitimiste 1870-1887) René de Ribier
<i>Riom</i>	G-G. Raymond Notaire à Menet	-	M-J d'Haumières, baron de Thuret Jean Gilbert Bancal, notaire Apchon			Louis-Alex.-Napoléon Cassagne de B. marquis de Miramont (+ 1856) Paul Joseph de Murat P-J Raymond maire de Menet avocat à Menet
<i>Salers</i>	J-B. Gros, h de loi Jean-Félix Salvage Jean-Marie Tissandier	Jean-Félix Salvage	Jean Félix Salvage Jean-Marie Tissandier Paul Marie Salvage		Ernest Tissandier d'Escous le fils	P Jules Rolland, maire Salers J Guillaume, maire St-Bonnet
<i>Pléaux</i>	Claude Delfraissy Ch. Vacher de Tournemine	-	Etienne Vacher de Tournemine maire de Scorailles légitimiste modéré		Jean Eugène Genestal maire de Ste-Eulalie, avoué à Paris	Vincent Pagis Gaspard Excourbanèis

MAIRES

	Empire	Restauration	M. de Juillet	1848	2^e Empire
<i>Mauriac</i>	Pierre G. Lalo, médecin Pierre Galvaing Pierre-Joseph Grasset	Etienne Vacher de T	Pierre-Joseph Grasset	A. Journiac	Guillaume Rongier
<i>Champs/T</i>	Pierre Vidal	François Vallon	François Léoty	Hip. Trapenard	François Sucheyre
<i>Saignes</i>	Pierre Galvaing	Jean P Chavinié Jean Fr Deribier Joseph Foullhoux	Jean Loche Jean Gérard Loche		Joseph Chavinié
<i>Riom</i>	Jean de Murat avocat	Jean-Fr Fontelles avocat	Louis Ant. Robin greffier		Jean Et. Bergheau notaire
<i>Salers</i>	Jean Marie Tyssandier	Jean -Marie. Raffin de la Raffinerie	Jean Gaëtan de La Ronade Jean Marie Roland		H. de Roquemaurel
<i>Pléaux</i>	Antoine Manilève François Redouchat	Joseph Dapeyron Doumis	Jean J Chantegreil		Jean Ant. Claux Vincent Pagis



Méthodes et sources



Agnès FOUILHOX . . . d'où êtes-vous ? (ou « du bon usage du fichier des prêtres, de l'Abbé ADAM » – AD63 cote 6F)

par Marie José CHABRERIE (cghav-1660)

Agnès FOUILHOX, épouse en 1^{ères} noces Jean DESAYMARD de St Avit (63). Cm du 19.12.1722 chez Me SAPIN, acte qui se trouve maintenant à Guéret (AD23)

Ce couple eut :

- Gabriel ° 01.05.1725
- Jean ° 15.03.1727
- Agnès ° 30.04.1729
- Jeanne ° 22.03.1733

puis Jean DESAYMARD meurt à St-Avit le 7.01.1735

Agnès F. se remarie alors avec Jacques PRADAL, maréchal, le 11.02.1738 à St-Avit (AD63 6 E 339/1), d'où

- Antoinette ° 6.03.1739
- Antoinette ° 12.05.1741
- Louis ° 15.03.1743

Agnès FOUILHOX meurt le 18.12.1767 à St-Avit. Le curé lui attribue 70 ans !

D'où vient-elle

Agnès n'est pas un prénom couramment donné dans ce secteur.

Vient-elle de Biollet ? NON

Son 1^{er} Cm donne ses parents : + Jean FOUILHOX et Jeanne PARRIQUE, demeurant au lieu de Chabrespine, paroisse de **Miallet**.

Alors commence une longue recherche : le code postal me donne 24450 Miallet et 30140 Miallet

Visite infructueuse aux AD de Périgueux. Aucune trace de Fouilhoux. Faut-il aller dans le Gard ?

A la relecture du Cm, je vois qu'intervient Messire Jean PARRIQUE, curé de St-Avit qui lui donne 800 livres.

J'ai alors l'idée de **consulter le fichier de l'abbé ADAM** (6F aux AD63) et la fiche de Jean François PARRIQUE m'envoie dans le Cantal à **Méallet** !!!

Agréable voyage et non moins agréable réception à a mairie où je trouve :

- Jean FOUILHOX : + 6.12.1709 à 38 ans
- Jeanne PARRIQUE : ° 23.11.1677 et + 19.06.1738
- mariés le 28.02.1702

Ils ont :

- Agnes ° 24.04.1703, p/m Ligier FOUILHOX et Agnes PARRIQUE

- Gabriel ° 14.02.1706, p/m Gabriel PARRIQUE et Jeanne DOLFAN

- Agnes ° 31.07.1709, p/m Pierre DAMON et Agnes PARRIQUE

C'est donc la 1^{ère} Agnes qui nous intéresse, la seconde est trop jeune !

Après le décès de Jean FOUILHOX, Jeanne PARRIQUE épouse François, dit « Angely », DUCHIER, le 28.02.1713

Ils auront Agnes et Marguerite, jumelles, ° 5.08.1713, Pierre ° 21.04.1717.

Après la mort de Jeanne, F. DUCHIER se remarie avec Jeanne BASSET le 13.11.1738. Ils auront un fils Antoine.

Les ascendants sont : pour Jean FOUILHOX, Ligier et Jeanne SERRE de Bassignac (Vendes); Ligier FOUILHOX est fs d'Antoine et Antoinette MARCHASSAL.

Pour Jeanne PARRIQUE, Gabriel et Antoinette JUILLARD; Antoinette JUILLARD est fa de Louis et Anne ROBERT, de Trizac.

Louis est d'ailleurs le parrain de Jeanne, ° 23.11.1677.

Il reste à remonter plus haut !

NB : des actes CM chez Me Sauret insinués à Riom (B ins 135 p. 334-340) prouvent la présence des PARRIQUE et ROBERT à Méallet en 1606-7 : une Jeanne PARRIQUE, fa d'Antoine et de Catherine MOLLES de Chabrespine épouse Loys LAVERGNE ;

Une Catherine ROBERT, fa de Pierre et Jehanne DU FAYET épouse Jean FIALEITZ.

En conclusion, je voudrais remarquer tout l'apport du **fichier de l'abbé ADAM, répertoriant les prêtres**.

Or ils sont parfois parrains ou donateurs et cela permet d'avancer ou de débloquer une recherche.

Idem pour les insinuations qui ne se bornent pas aux actes des familles notables (cf. les relevés d'Eric TIXIER).

Enquête dans le Livradois : Chaméane (Noalhat), 1817

Mais qui étaient donc les parents de Marie BOUCHERON ?

par Lucette GENESTOUX (cghav-3857)

Travaillant sur l'arbre généalogique de la famille GIDON, j'ai découvert un sac de nœuds qui débouche sur la révélation d'une situation familiale peu banale.

Le couple de base de la génération 1 est le suivant :

Sosa 2 Jean-Baptiste Joseph GIDON ° 30.04.1899 Coppel, St-Julien de Coppel, y + 29.01.1832, x St-Quentin-Sur-Sauxillanges 07.07.1928 avec

Sosa 3 Germaine Thérèse SAUVADET ° 12.07.1906 Lou Réal, St-Quentin-Sur-Sauxillanges, + 2003 Clermont-Fd.

Marie BOUCHERON, *sosa 31*, naît le 06.10.1817 à Noalhat, lieu-dit de Chaméane, de nos jours les Noalhats. L'acte de naissance de Marie nous apprend que le père est un Gilles BOUCHERON, fils de Jean, que la mère est Marie DUPUIS sans autre précision et surtout sans les nom et prénom de l'enfant qui figurent uniquement dans la marge : Marie DUPUIS. Les parents ne sont pas mariés ce qui est confirmé par les témoins Pierre et Marie BOUCHERON. L'ensemble de l'acte établi par le maire nommé BOURRASSET, est bourré de fautes et de termes anciens comme « fillis ».

Cette Marie épouse le 13.02.1843 à Chaméane Antoine VIVAT, *sosa 46*, qui naquit le 17.05.1813 au domaine de la Guesle à Chaméane. *Reg. 6 E 78 7 - 1843-1852. vue 47.*

L'acte de mariage, taché et raturé, lui aussi plein de fautes, signé par VIVAT, le maire, nous apprend que Marie est fille naturelle reconnue de Gilles BOUCHERON et Marie DUPUIS, décédée le 17.12.1827 à Chaméane, selon l'acte de naissance de 1817.

La formulation n'est pas habituelle et poursuivant les recherches, j'ai consulté l'acte de décès de Marie DUPUIS. *Reg. 6 E 78 5 vues 98 et 99.* Le décès de Marie est déclaré par Gille BOUCHERON beau-frère et Jean CLADIERE, un voisin et elle est dite femme de Jean BOUCHERON.

Surprise et interrogation : Gilles BOUCHERON serait à la fois le beau-frère de Marie DUPUIS et le père de Marie ?

Il s'avère que Jean et Gilles BOUCHERON sont deux frères qui se marient le même jour avec deux sœurs DUPUIS : Marie et Vitalle le 11.10.1803 à Chaméane. Gilles naquit le 24.11.1778 et Jean le 28.07.1781, ils sont fils de Pierre et Gabrielle COURTINE. Marie naquit le 16.04.1786 et Vitalle le 05.04.1784 au Boucher, paroisse de St-Genès (La Tourette). C'est donc cette Marie DUPUIS qui est mère de Marie BOUCHERON.

Gilles, époux de Vitalle, décède le 04.06.1838. Ce n'est donc pas lui, présent en 1843 qui consent au mariage de Marie. J'ai épluché les registres mais rien, nul acte de reconnaissance par le père ou la mère ne figure entre 1817 et 1843. J'ai donc cherché et trouvé un autre Gilles BOUCHERON qui naquit le 14.04.1787 fils de Jean et Catherine COURTINE.

Pierre et Jean BOUCHERON, époux de Gabrielle et Catherine COURTINE, sont deux frères qui se sont mariés respectivement le 3.10.1769 et le 24.11.1772 avec deux sœurs natives de la paroisse de St-Genès (La-Tourette). Aucun autre Gille BOUCHERON ne pouvant correspondre (un autre Gille naquit en 1815) et par déduction, le père de Marie BOUCHERON, née en 1817 est donc ce cousin de Jean.

Jean BOUCHERON est scieur de long et il a eu deux enfants avec Marie DUPUIS : Anne le 04.07.1808 et Jean le 18.04.1813. Il n'y a aucun acte de décès à son nom entre 1813 et 1817. Que s'est-il donc passé pour que son cousin se déclare père d'un enfant avec sa femme Marie ?

Une piste s'est révélée avec le mariage de sa fille Anne en 1828. *Reg. 6 E 78 5 vues 65 et 66, acte n°1. : Le 6.02.1828* Anne BOUCHERON 19 ans, épouse Claude VIGNAL 32 ans, natif de St-Etienne-sur-Usson. Et là, nous apprenons que son père Jean est supposé mort au service militaire car il est absent depuis environ 14 ans et nul n'a de nouvelles. Anne étant mineure, un acte de notoriété est établi le 28.01.1828 par le juge de paix du canton de Sauxillanges et le Conseil de famille donne son consentement étant donné que ses parents et aïeuls étaient décédés.

Paternité réelle ou paternité de complaisance ?

Gille BOUCHERON et Marie DUPUIS ne semblent pas avoir d'autre enfant jusqu'au décès de Marie en 1827. En 1829, Gille BOUCHERON épouse en juin Marie FAUGERE qui attend un enfant, une autre Marie qui naît en décembre 1829. Dans le recensement de 1836 registre 6 M 1508 vue 11, ménage 68, Gille BOUCHERON cultivateur 48 ans vit avec sa femme Marie 40 ans et avec Marie, Jean et Jeanne BOUCHERON âgés respectivement de 19, 16 et 7 ans.

Les âges semblent approximatifs excepté pour Marie et Jeanne.

Gille BOUCHERON s'occupe donc bien de ses filles mais aussi d'un Jean. Ce Jean est-il le fils de Jean et Marie DUPUIS ? Si oui, il devrait être plus âgé car né en 1813, mais vers 1820 aucun Jean ne naît dans la commune. L'énigme est partiellement levée par l'acte de mariage de Jean donné par Geneabank en 1846 et confirmée par la lecture de l'acte. Acte de lecture difficile car d'une part l'encre en est délavée et d'autre part le style d'écriture du maire est décousu et imprécis. Registre d'Aulhat-St-Privat 6 E 1811 vue 74.

Le 11.10.1846 à Aulhat-St-Privat, Jean BOUCHERON charron, épouse Anne CHADUC. Jean est né le 20.01.1818, naissance confirmée par sept témoins devant le juge de paix du canton de Sauxillanges, acte déposé chez monsieur le maire [1]. Il est fils de Jean, absent, et de

[1] NDLR : il s'agit donc d'un « acte de notoriété » obligatoire établi en l'absence de déclaration de naissance

Marie DUPUY décédée. Anne CHADUC : ° 03.04.1821 Faugère (Brousse) fille à Antoine et Marie GRIVEL habite le lieu-dit Gravière à Aulhat. L'année de naissance n'étant pas mentionnée il a fallu chercher à Brousse.

La date de naissance de Jean en janvier 1818 est trop rapprochée de celle de sa sœur Marie en octobre 1817 (5 mois de grossesse seulement !) pour qu'elle soit exacte ce que semblent ignorer les témoins de l'époque [2].

Les publications de mariage du registre d'Aulhat donnent Pierre BOUCHERON et Marie DUPUY comme parents de Jean. Quel méli-mélo dans les prénoms !

Ces faits nous laissent encore une fois des incertitudes, mais nous révèlent que Gille BOUCHERON n'assume pas cette paternité attribuée à Jean l'époux de Marie DUPUIS.

Incertitude qui grandit avec l'acte de naissance de Marie BOUCHERON ° 21.10.1847 à Noalhat, commune de Chaméane. Elle est fille de Jean 28 ans et Anne CHADUC et l'un des témoins est Gilles BOUCHERON 61 ans grand-père de l'enfant, (*sic* !)

Le décès de Gille BOUCHERON 68 ans, le 12.12.1854 est déclaré par Jean BOUCHERON son fils 35 ans et son neveu Gille BOUCHERON 40 ans, Reg. 6 E 78 8 vue 111.

Jean est donc né en 1819 ce qui est plus probable que 1818 et Gille BOUCHERON est son père.

Il reste encore une inconnue : le devenir de Jean BOUCHERON ° 18.04.1813 fils de Jean et Marie DUPUIS dont il n'y a aucune trace dans les registres de recensement, mariage et décès de Chaméane.

Généalogie GIDON-SAUADET (sur cinq générations)

Génération 1 :

2- Jean-Baptiste Joseph GIDON ° 30.04.1899 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 29.01.1832
x St-Quentin-sur-Sauxillanges 07.07.1928
3- Germaine Thérèse SAUADET ° 12.07.1906 à Lou Réal, St-Quentin-sur-Sauxillanges, + 2003 à Clermont-Ferrand.

Génération 2 :

4- Emile Dominique GIDON ° 05.01.1864 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 02.03.1943 x Montmorin 28.08.1890
5- Antoinette Marie COUDERT ° 04.09.1864 à Perrier, Montmorin, + 25.03.1825 à Coppel, St-Julien de Coppel.
6- Marc SAUADET métayer, cultivateur ° 28.04.1865 Lou Réal, St-Quentin-s/Sauxillanges, x Chaméane 21.11.1891
7- Antonine RAPARY ° 01.07.1870 à Laguesle, Chaméane

Génération 3 :

8- Annet GIDON tisserand ° 26.02.1832 Coppel, St-Julien de Coppel, y + 18.05.1887, x St-Julien de Coppel 24.11.1855
9- Françoise PIALOUX ° 17.10.1826 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 22.08.1873.

[2] NDLR : ce qui est très fréquent dans les actes de notoriété, car le souvenir des dates de naissance exactes n'était pas la priorité à une époque où l'on ne célébrait guère les anniversaires

10- Jean COUDERT ° 13.08.1833 Montmorin, y + 17.06.1912, y x 24.10.1863.

11- Marguerite BRUN ° 05.12.1825 Montmorin, y + 05.11.1892
12- Charles SAUADET ° 09.08.1827 Lou Réal, St-Quentin-Sur-Sauxillanges, y + 19.07.1902, y x 27.11.1856
13- Marie SAUADET ° 06.11.1830 à Condat-Les-Montboissier, + 25.12.1869 à Chaméane.

14- Jean RAPARY ° 06.04.1841 à La Fayette, Aix-La-Fayette, + 18.08.1896 Laguesle (Chaméane) y x 31.08.1868

15- Antoinette VIVAT ° 23.10.1843 Laguesle (Chaméane)

Génération 4 :

16- Jean GIDON tisserand, ° 23.04.1802 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 18.01.1835, y x 01.08.1830

17- Benoite DELAVET ° 04.02.1796 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 05.05.1864.

18- François PIALOUX ° 09.11.1794 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 04.03.1854, y x 27.09.1815

19- Anne PIREYRE ° 15.08.1794 à Les Couleaux, St-Julien de Coppel, + 18.04.1869 Coppel, St-Julien de Coppel

20- Jean COUDERT ° 22.09.1794 à La Martre, Montmorin, + 14.12.1834 y, x 17.02.1819 y

21- Antoinette MASSON ° 21.06.1799 à Montmorin

22- Jean BRUN à Montmorin

23- Louise Gabrielle CHEMINAT ° 11.07.1795 Montmorin

24- Jean SAUADET ° 05.01.1794 à Lou Réal, St-Quentin-Sur-Sauxillanges, y + 17.02.1852, y x 08.08.1814

25- Anne SAUADET ° 27.02.1798 à St-Quentin-Sur-Sauxillanges, + 06.02.1869 y

26- Pierre SAUADET ° 08.07.1785 à Saint-Genes-La-Tourette, + 12.01.1848 à Condat-Les-Monboissier, x St-Genes-La-Tourette 20.09.1814

27- Marie CAVARD ° 21.05.1792 à La Bourgne, LeVernet-La-Varenne

28- Vital RAPARY (RAPARIE) scieur de long, ° 16.06.1805 St-Genes-La-Tourette, + 17.01.1876 à La Fayette, Aix-La-Fayette [x2 04.11.1851 à Aix-La-Fayette Catherine FARCE] ; x1 06.09.1831 à Aix-La-Fayette,

29- Anne RIGOULET ° 27.03.1810 à Aix-La-Fayette, y + 22.03.1851

30- Antoine VIVAT ° 17.05.1813 à Laguesle, Chaméane, y + 28.09.1866, y x 13.02.1843

31- Marie BOUCHERON ° 06.10.1817 à Noalhat (Chaméane), + 17.09.1873 Laguesle, Chaméane.

Génération 5 :

32- Jean GIDON ° ca 1772 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 23.11.1830, y x 14.09.1790

33- Françoise PEALLOUX + 31.03.1826 à Coppel, St-Julien de Coppel

34- Antoine DELAVET peigneur de chanvre ° 15.08.1769 Coppel (St-Julien de Coppel), y + 23.07.1844, y x 25.04.1793

35- Jacqueline ou Jacqueline BLATEYRON ° 13.04.1764 à Coppel, St-Julien de Coppel, y + 26.09.1803

36- Louis PIALOUX St-Julien de Coppel

37- Mariane RAVEL

38- Claude PIRAIRE

39- Marie CHEMINAT

40- Gabriel COUDERT + 14.09.1809 La Martre, (Montmorin), y x 16.01.1787

41- Marie CHOMETTE Contournat, St-Julien de Coppel

42- Jean MASSON cultivateur, adjoint au maire de Montmorin, ° 03.01.1760 Montmorin, y + 14.09.1818, y x 11.01.1780
 43- Marguerite BRUN + 16.01.1818 à Montmorin
 44- Antoine CHEMINAT ° 29.01.1764 Fournet, Montmorin, y x 04.02.1793
 45- Françoise ou Jeanne MASSON dite « Paillat » ° 16.11.1767 à Montmorin
 48- Charles SAUVADET ° 20.11.1762 à Lou Réal, St-Quentin-Sur-Sauxillanges, y + 30.11.1826, x 10.10.1786 à Sauxillanges
 49- Jeanne SAIGNOL (SAIGNOLLES) ca 1760 à St-Quentin-Sur-Sauxillanges, y + 16.04.1820
 50- Blaise SAUVADET ° ca 1756 à St-Quentin-Sur-Sauxillanges, x 24.09.1776 à Sauxillanges
 51- Marie SAUVADET ° ca 1761 à St-Quentin-Sur-Sauxillanges, y + 21.02.1803
 52- Gabriel SAUVADET ° 25.04.1752 à la Forie, Saint-Genes-La-Tourette, y x 28.04.1770
 53- Marie LONGECHAMP ou LONGESCHAL Condat-Les-Montboissier

54- Jean CAVARD x Vernet-La-Varenne 10.10.1786
 55- Marguerite MENU + 26.07.1814 Vernet-La-Varenne
 56- Guillaume RAPARY (RAPARIE) ° 07.07.1761 Saint-Genes-La-Tourette, y + 19.01.1841 ? y x 20.09.1787y
 57- Marie FAURIE ° 15.10.1769 Saint-Genes-La-Tourette, y + 14.02.1822 y
 58- Claude RIGOLET ° 28.05.1782 à Aix-La-Fayette, y x 02.10.1799
 59- Françoise BRUGERE ° 08.04.1776 à Aix-La-Fayette, y + 27.07.1830
 60- Blaise VIVAT ° 14.08.1781 Chaméane, y + 16.10.1848, y x 27.01.1807
 61- Antoinette CLADIERE ° 29.08.1780 Laguesle, Chaméane
62- Gil BOUCHERON scieur de long ° 14.04.1787 à Noalhat, Chaméane, + 13.12.1854 y, x 25.06.1829 Marie FAUGERE
63- Marie DUPUIS ° 16.04.1786 à Le Boucher, Saint-Genes-La-Tourette, + 17.12.1827 Noalhat (Chaméane), y x 11.10.1803 Jean BOUCHERON scieur de long
Note : Marie BOUCHERON (sosa 31) est illégitime, non issue du mariage de l'un ou de l'autre.

PUBLICATION DE L'ALMANACH DE BRIOUDE

La Société de l'Almanach de Brioude publiera fin mars le deuxième tome de sa nouvelle collection « *Les dossiers de l'Almanach* » : *Julien NOZERINES, un orfèvre brivadois au XVIIIème siècle* [le titre de l'ouvrage pourra être légèrement modifié]. François DAUMET, professeur d'Histoire-Géographie, a revisité pour nous son mémoire de Master II, soutenu en 2015 à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Il a travaillé à partir des papiers de l'orfèvre et nous livre une étude sociale de qualité, qui devrait intéresser un vaste public et notamment les amateurs d'histoire des familles. 200 à 250 pages, format 16 x 24 ; **25 € franco de port à la souscription**

✂-----

Bon de souscription à renvoyer, dûment complété, avant le 28 février à:

Almanach de Brioude, rue de la Ganivelle 43100 Brioude

Nom :

Prénom :

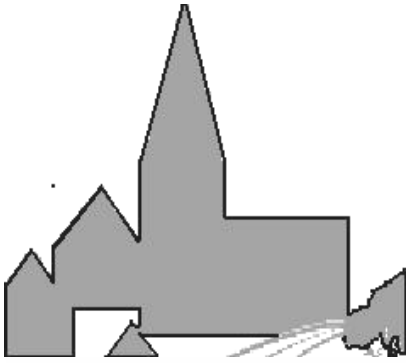
Adresse :

Commandeexemplaire(s) à 25 euros

Je joins un chèque deeuros à l'ordre de *l'Almanach de Brioude*, afin que cet ouvrage me soit expédié à l'adresse ci-dessus.

Date et signature :

Villes et villages



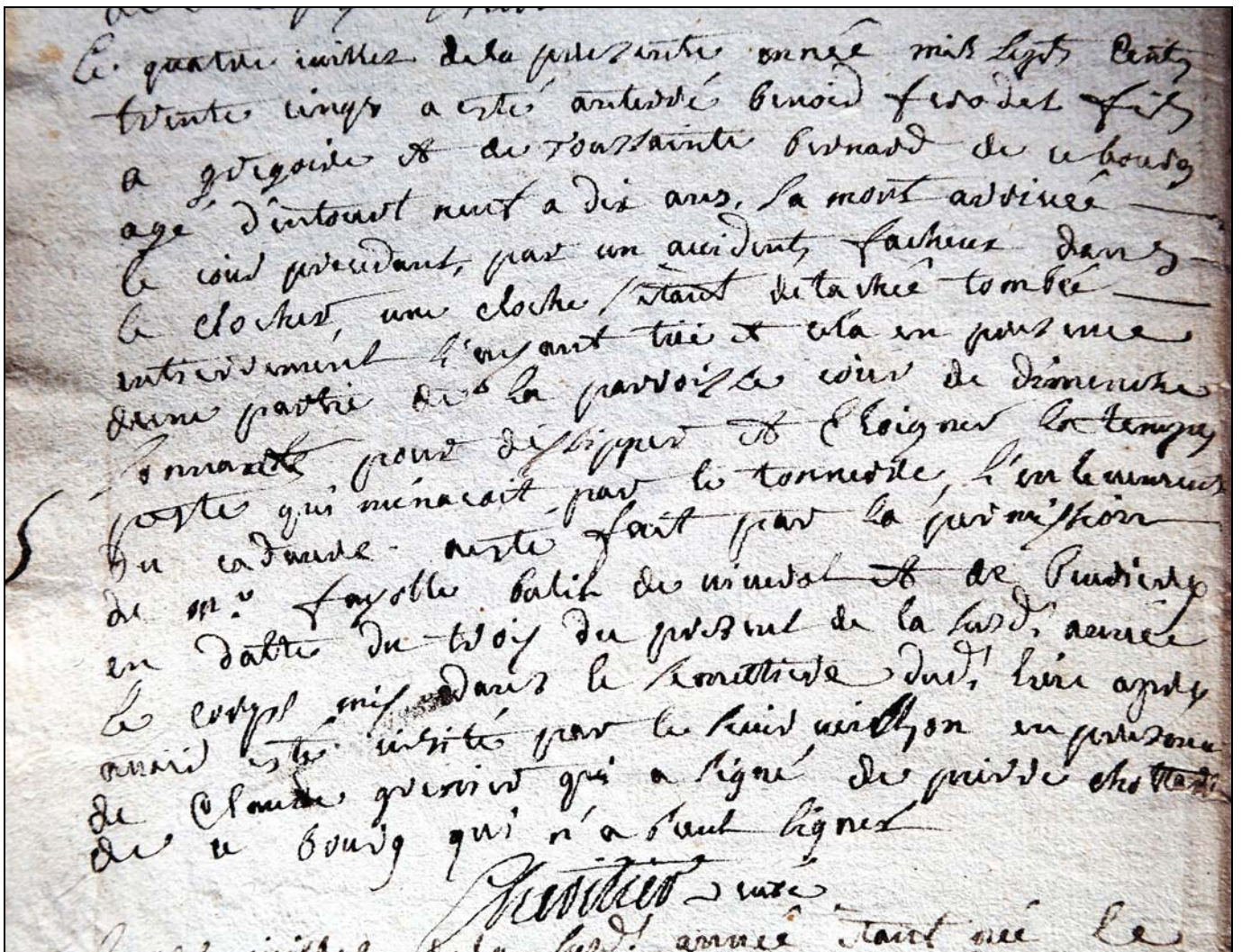
Quelques notes des curés de BEURIERES (63)

par Henri PONCHON (cghav-62)

NDLR : Dans le cadre du relevé des BMS qu'il est en train de réaliser, Henri PONCHON, nous signale 2 notes des curés que voici avec leur transcription.

Avant de vous précipiter sur celles-ci, que vous trouverez page suivante, essayez de lire le texte original.

Un enfant tué par la chute d'une cloche (1735)



La transcription respecte l'orthographe de l'acte même si certains mots sont un peu curieux. Par ex. « anterré », mais aussi les expressions comme : « fils à Grégoire et de Toussainte Bernard ».

Transcription :

Ce quatre iuillet de la p[rése]nte année mil septs cents trente cinqs a esté anterré Benoid Ferodet fils à Grégoire et de Toussainte Bernard de ce bourg, agé d'entourt neuf à dix ans. Sa mort arrivée le iour précédant par un accident facheux dans le clocher, une cloche s'étant détachée tombée entièrement, l'ayant tué en présence d'une partie de la paroisse iour de dimanche, Sonnante pour dissiper et éloigner la tempeste qui menaçait par le tonnerre. L'enterrement du cadavre a esté fait par la permission de M^r Fayolle balif de Viverols et de Beurieres en datte du trois du présent de la susd[icte]. année. Le corps mis dans le simetière dud[icte]. lieu après avoir été visité par le sieur Veilhon en présence de Claude Grenier qui a signé, de Pierre Chotard de ce bourg qui n'a sceut signer. - Lheritier, curé

Notes :

1/ *Sonner les cloches pour dissiper les orages était une pratique courante, jusque récemment (même 20^e siècle)*

2/ *La lecture de « Beurières » sur l'original dans l'expression « balif de Viverols et de Beurieres » ne va pas de soi, mais le « B » initial est bien le même que dans « Benoit » et dans « Bernard » et les combinaisons « er » dans le cours du mot sont bien classiques, et identiques à celle de Viv|er|ol.*

3/ *La mort n'étant pas naturelle, le permis d'inhumer est délivré par le juge seigneurial, le « balif de Viverols et de Beurieres » après « visite » par le chirurgien local pour certifier la cause du décès.*

4/ *Curieusement, si la seigneurie de Viverols est bien documentée (et donc le « patron » du « balif » identifié), on ne trouve cité Beurières ni dans le REMACLE (Dictionnaire des fiefs) ni dans le CHABROL (Coutumes locales)*

Une femme âgée tuée d'un coup de fusil dans son lit (1720)

Transcription :

L'an mil septs cents vint et le second jour d'aout a été enterrée environ six heures du soir par moy vicaire de Beurières sousigné Magdelaine Perrin vevfe de Vital Galon habitante du bourg de Beurières agée d'antour soixant'ans, laquelle a été tuée dans son lict et dans sa maison le même jour second aout mil septs cents vint, un quart d'heure avant que le jour parut, d'un coup de fusil tiré par un de la troupe des gens armés que les pères minimes de Chomon ^[a] ont envoyé à Beurières ; Ledict coup tiré comme il conste par les drats de son lict que le sieur chatelain avec maitre Huguet Veylhon chirurgien envisite ont trouves tout ensanglanté sur tout du coté gauche repondant au cœur ; Lequel coup de fusil moy sousigné proche voisin de ladite défunte ay entendu tirer de ma maison de même que le sieur curé de Dore l'Eglise couché dans ma maison, sans avoir entendu dire à ladite Parrin aulcune parole d'emotion, menaces ny rebellion ; Si ce n'est après ledit coup tiré que j'ay entendu distinctement les gens de la dite troupe se dire les uns aux autres qu'ils avaient tiré un coup de fusil à une femme et que c'était une femme morte et tanpis pour elle ; Ce qui m'a été aussi exposé et attesté par Jeane Grenier qui na sceu signer enquis ^[b] et ledict enterrement fait en présence de Mre Pierre Dupin de ce bourg et de Pierre Feurodet dudict bourg qui a entendu le susdict coup de fusil qui se sont sousignés fait ledict jour et an et signés

Guillaume Compte prêtre vicaire et chapelain de Montravel ^[c]. Dupin p Ferode

[a] Chaumont-le-Bourg, (Note de CHABROL « Coutumes locales » : Il y existait autrefois un prieuré bénédictin, dépendant de Sauxillanges ; attribué (en 1604) aux « frères minimes » qui ont la justice basse dans leur enclos. Haute et moyenne justices sont contestées entre les seigneurs de Riols et de Montravel)

[b] Dans tous les actes où une signature est nécessaire et la personne ne sachant pas signer, l'auteur de l'acte doit indiquer qu'il a bien demandé à la personne si elle savait signer. Il s'en est « enquis »

[c] Montravel, sous-fief de la mouvance de Viverols, fut confisqué pour « félonie » au début du 17^e siècle. Il y a une chapelle.

Notes générales sur l'acte :

1/ *Il s'agit à l'évidence d'un assassinat par des gens en troupe, dont au moins un était armé d'un fusil.*

2/ *Pourquoi les « frères minimes de Chaumont ont-ils envoyé une troupe armée à Beurières ? Ce ne pouvait être que pour une action où ils n'étaient pas les bienvenus. La date de « l'opération », le 2 août amène à penser qu'ils étaient chargés de recueillir la dîme et il devait y avoir conflit autour de celle-ci.*

3/ *Le compte rendu du vicaire, qui ne comporte aucune abréviation, est, à l'évidence, destiné à servir dans une procédure judiciaire à l'encontre de la troupe et de ses « commettants », les « frères minimes » de Chaumont, d'où les témoignages rassemblés et la « qualité » des témoins, qui est bien soulignée.*

Le texte concerné figure sur deux pages successives ci-dessous, le recto étant mieux lisible que le verso.

Page sur
Le massacre y labeau mettre corp
Le mille sept cents vint et le second jour d'adout acte l'abbé
enterré en son six heures du jour par moy vicairie de beaurives
Soubz l'ignés mag de laine par son ce fice devant galon habitante
du bourg de beaurives agée d'antour soixantans laquelle acte
huc dans son lit et dans la maison le sixième jour second
pout mille sept cents vint un quart d'heure avant que le
jour parut d'un coup de fusil tiré par un de la troupe
des gens armés que les peres minimés de chouron ont envoyé
à beaurives, ledit copliré comme il coriste par les doctes
de son lit que le sieur chancelier avec messe hugues
vayllon chirur gien emilité ont traues tout enterré lante
sur tout du côté gauche respondant au laut, lequel
corp de fusil mag son ligne par son vicairie de ladite
de l'ante ay entendu lives de ma maison de mesme que

que le sieur curé de dore l'abbé caché dans ma maison
sans avoir entendu d'aucune maladie par son vicairie par son
d'antour mesmes ny rebelle. Si en est gres ledit
d'antour que j'ay entendu d'antour. Les gens de ladite troupe
ladite les sont avec autres qu'ils avaient tiré un coup
de fusil d'une femme et que ledit une femme morte
et sangui pour elle, après ma de avec aspect et
atteste par Jean guenier qui na des signes et que
et d'antour fait en présente de mes vicairie
d'antour de la cour et de messe de l'abbé d'antour
qui a entendu le susdit coup de fusil qui se font l'abbé
fait le dit jour et an et signé Guilhemme Comp
vicairie et chancelier de monpauel d'antour
d'antour d'antour Dupin y fode

AC Beaurives (63) – Clichés Christine EMERY-DI BELLA (cghav-3031)



L'Auvergne ... la guerre



Les MARSSET et la Grande Guerre



par Jean-Louis MARSSET (cghav-2627)

Ce document présente la brève intervention de mon grand-père Amable MARSSET à l'Hôpital temporaire du Puy, quelques lettres de mon oncle Louis à ses parents, et la transcription de la majeure partie des carnets sur lesquels mon père, Henri, notait épisodiquement les événements quotidiens et ses réflexions personnelles. Quelques-unes des centaines de photos qu'il a prises complétées par d'autres issues d'Internet, illustrent les textes.

Pour mieux suivre leurs parcours, j'ai utilisé les Journaux des Marches et Opérations des Unités (JMO) que l'on peut consulter sur le site « Mémoire des Hommes » du Ministère de la Défense. Les informations correspondantes sont notées :

JMO 5^e RI, 15 décembre

« A 16h le 3^e Btn (Cdt Guézenec) monte en secteur et a pour mission de s'établir en crochet »

Les JMO contiennent assez souvent des cartes avec la position de nombreuses données relatives à l'opération projetée : les fortifications, les tranchées amies et ennemies, les PC, les points de référence pour l'artillerie...

C'est en recoupant certaines de ces cartes trouvées dans les JMO des différents corps qui sont intervenus que j'ai pu reporter sur la carte IGN actuelle l'itinéraire que mon père décrit les 15 et 16 décembre 1916

J'ai ajouté en italique quelques remarques et des précisions sur les lieux qui ont été situés grâce au site « Géoportail, cartes IGN ». (voir carte en 3^{ème} page de couverture)

6 novembre 1916

Nommé Médecin aide major de 2^e classe (sous-lieutenant)

17 novembre 1916

Je passe au 5^e R.I. Colonel Le Beurrie, Capitaine Delatre
2^e Btn Cmt Buzancey, med. aux Eyraud-Joly
5^e Cie Lt Bonodeau, s/lts Caruel, Guimard, Fontaine
6^e Cie s/lts Colsie, Mariage, Charlier
7^e Cie Lt de Molènes, s/lts Belin, Suzini
Mitrailleuse Capitaine Guillony, Breuil, Poirson

6^e Division d'Infanterie, 12^e Brigade (Général Brasier de Thuy), 5^e Régiment d'Infanterie*



A midi M Leyrat arrive, je lui passe les consignes du service et je m'embarque pour Marcaulieu (*Forêt domaniale près de St Mihiel, 30km SSE de Verdun*), très bon accueil du Cdt.

18 novembre 1916

Je prends le poste du bois et me présente au colonel : « Aide major Marsset » - « Soyez le bienvenu parmi nous », et c'est tout - c'est simple - trop simple peut-être... (*Colonel Le Beurrier, PC Pierre, Bois des Paroches*)

.....

24 novembre 1916

Partons au repos (à *Levancourt puis Loisey, repos et exercices jusqu'au 13 décembre*)

28 novembre 1916

Le Cdt étant en permission est remplacé par le capitaine Guillaumat. Ce dernier, sans me prévenir s'installe à la popote du Cdt, c'est-à-dire dans ma chambre, et très aimablement m'invite à déjeuner ! La plaisanterie est joyeuse, mais d'un goût douteux pour un officier de cavalerie...

du 28 novembre au 11 décembre l'instruction est reprise avec vigueur...

11 décembre 1916

Je passe au 3^e bataillon (*Commandant GUEZENEC* qui sera tué le 29 juin 1917 à Cerny, Chemin des Dames*).



Nous partons demain 11h du soir pour Dugny et le champ de tir.

12 décembre 1916

Départ remis

13 décembre 1916 Verdun

On part à 11h du soir - embarquement à Nançois-Tronville (*Ligny-en-Barrois*) - départ du train à 2h pour arriver à Dugny à 16h - c'est long !

15 décembre 1916

On quitte Dugny (*sur Meuse*) à 2h du matin pour aller camper dans le ravin près Chevert (*ancienne caserne Chevert, 2km N. Belrupt*). L'artillerie donne.

A 13h on voit passer des masses de prisonniers.

JMO 5^e RI, 15 décembre

A 16h le 3^e Btn (Cdt Guézenec) monte en secteur et a pour mission de s'établir en crochet défensif face au camp de Hambourg, sa droite appuyée au nord à l'ouvrage de Bezonvaux récemment conquis et à soutenir le 102^e Btn de Chasseurs à pied qui devait attaquer le village de Bezonvaux. Pendant qu'il exécutait ce mouvement rendu très difficile par l'obscurité très profonde et les accidents de terrain, le 102^e BCP enlevait Bezonvaux, appuyé par 2 Cies du 2^e Btn du 5^e RI (Cdt Buzançais) qui prenaient position entre le village et l'ouvrage de Bezonvaux et organisaient la défense du ravin... (le 2^{ème} Bataillon sera cité à l'Ordre de l'Armée pour cette action)

A 16h15 ordre de monter en ligne - à la hâte on distribue les 4 jours de vivre et en route.

On prend le boyau au Cabaret, il est plein d'eau et la colonne va lentement, lentement... A hauteur de Marceau (*casernes Marceau, 1,8km N.O. Chevert*) il est déjà 18h. La 10^e prévient que la colonne est coupée - que faire ? Il reste 1 section de la 10^e, la CM 3 et nous. Personne ne sait où aller - Lacroix prend la tête - on va aux renseignements à Souville - on nous dirige vers Fleury - route épouvantable, les mitrailleurs chargés de leurs mitrailleuses sont vannés, il faut les pousser, les relever, les obliger à marcher.



Je traverse Fleury sans m'en apercevoir : il ne reste rien ! On va au PC de Brigade (*12^e Brigade*). Traversée du bois de la Caillette un vrai paysage lunaire, pas un arbre ! - donne une impression de mort - vide terrible -

Un mitrailleur glisse avec son arme dans un trou (*d'obus*) ; il faut se mettre à 4 pour le sortir.

Du PC Raoul, on nous dirige sur la Fausse Cote (*Ravin de la Fausse Cote, Douaumont*) - là on prend un boyau, puis arrêt de 3/4 h - nous sommes en queue, les boches font un barrage et nous encaissons. Au bout de 20 minutes les obus tombent à quelques mètres de nous - le boyau n'existe presque plus. Je donne à mes hommes l'ordre de revenir à la batterie !

Nouveaux renseignements : il y a du 5^e dans la carrière sud - nous y allons - les abords de la carrière sont marmités ferme. Je fais deux fois le tour sans trouver l'entrée. 2 (*obus de*) 95 tombent à quelques mètres de moi (8m au max.) - enfin on arrive.

Le Colonel ne connaît pas le 3^{ème} Bataillon, mais Mougeot est là - je trouve aussi le C. Bourdeau malade - Eyraud a été blessé (*médecin aux. du 2^e btn*).

Que faire ? Il faut à tout prix les retrouver ! Ou alors je me vois déjà au Conseil de Guerre

Le plus urgent est quelques heures de sommeil...

Quelques blessés - le Cdt Buzancey (*cdt du 2^e btn*) -

A 4 h le Cdt Gomart du 1^{er} Bataillon arrive : il sait où est le 3^{ème} Bataillon - nous partons tous. Il fait très noir, on se dirige mal et notre route n'est qu'une suite de chutes dans les trous d'obus. On met environ 2h pour faire les 1500 mètres qui nous séparent de Lorient (*ouvrage de Lorient, Vaux-devant-Damloup*).

Enfin on arrive - (à l'ouvrage de Bezonsvaux)

JMO 5^e RI, 16 décembre

Le 3^e Btn du 5^e a pris position à l'ouvrage 546 qu'il organise, ses Cies échelonnées en profondeur, soutenant ainsi les Btn de 1^{ère} ligne.

A 10h30 le Colonel cdt le 5^e RI reçoit l'ordre de relever dans leur positions de combat le groupe des BCP (102^e - 116^e) de la 214^e Bde.

Les dispositions suivantes sont prises :

Le 3^e Btn relèvera à l'ouvrage de Bezonsvaux et dans le ravin du Loup le 116^e BCP et partie du 2^e Btn du 5^e

L'accès en est pénible car continuellement bombardé....PC du Colonel ouvrage de Lorient



Vu en route :

2 batteries de 77 complètement anéanties.
Pas une pièce n'est debout

L'Ouvrage se compose de 2 grandes coupoles en béton - tout autour des remparts en terre dans lesquels sont creusées des sapes.

Une des coupoles sert de PS (*poste de secours*), l'autre de PC (*poste de commandement du Btn*).

Nous y trouvons quantité de matériaux boches : coton etc. entre autre des sacs entiers d'un sérum utilisé paraît-il contre la gangrène gazeuse.



Le marmitage est incessant. Ici chaque jour 8 à 10 obus tombent sur notre coupole, éteignant nos bougies

Les blessés commencent de suite.

De Lorgeril est tellement vanné qu'il dort 30h sans lâcher (*médecin auxiliaire, sera nommé « sous-aide major » le 3 juillet 1917*).

17 décembre 1916

Visite du médecin chef (*Degraine, Médecin major*)

18 décembre 1916

Nouvelle visite de M Degraine : il est blessé.

Cdt Guezenc et Cdt Buzançais blessés

19 décembre 1916

- ca devient long - va-t-on être relevés ?
- 19h un obus enlève tout le pare-éclats qui était devant la porte
- un deuxième éboule l'entrée et blesse 5 hommes à l'intérieur du poste
- affolement complet car des grenades fumigènes sautent devant la porte



JMO 5^{ème} RI, 19 décembre 1916 -

L'ennemi bombarde continuellement avec tous calibre le terrain que nous lui avons conquis et plus spécialement les Ouvrages de Bezonnaux et de Lorient et le ravin de la Fausse Côte. Pertes : Tués 7, blessés 24, disparu 1.

20 décembre 1916

La fatigue commence - Lacroix ronfle toujours avec une telle vigueur qu'on entend à peine les obus !
Nous avons touché de l'alcool solidifié et du café.
Le 1er bataillon nous relève cette nuit

22 décembre 1916

Je suis relevé sur les 7h du matin par Loguon - On file dare-dare à 546 (*ouvrage 546 entre Bezonnaux et Lorient*)
Pas un obus en route, c'est une chance...

Relève par le 2^e Batn du 5 - Repos aux Péniches, Haudainville puis retour en ligne vers Bezonnaux
25 décembre Cne de Baillencourt blessé



3° Corps d'Armée
6° Division d'infanterie
Etat Major Secteur Postal No 81
N° 1149 c

EXTRAIT DE L'ORDRE GENERAL N° 205
DE LA 6° DIVISION D'INFANTERIE

Le Général Commandant la 6° Division d'infanterie cite à l'ordre de la Division :

MARSSET Henry, Médecin Aide-Major de 2° Classe, 5^e Rgt d'infanterie

"Médecin Aide-Major très brave et très actif au cours de l'occupation par son bataillon d'un secteur très agité sous un bombardement violent et ininterrompu qui a fait des victimes jusque dans son poste de secours, a organisé le transport des blessés et les a soignés avec un dévouement inlassable et un mépris absolu du danger, relevant par son exemple l'énergie des blessés et de son personnel."

Q. G. le 17 Janvier 1917
Signé : de BARESCUT

PIERRE OLIVIER, CHASSEUR DE LA GARDE IMPÉRIALE

par Daniel LEGUET (cghav-1528)

Dans l'article de Richard DUJON paru dans A mA ! n° 164 « *Les soldats originaires de Combrailles au 69^e RI* », nous avons pu retrouver un natif de Neuf-Eglise sur lequel nous avons quelques notes : Pierre OLIVIER.

Nous allons présenter ici la suite de sa carrière militaire et son retour au pays.

Rappelons tout d'abord les renseignements portés sur les registres du 69^e RI : Pierre OLIVIER, fils de Pierre et Catherine GARACHON, était né le 4 mai 1775 à Neuf-Eglise au hameau de Bret (Brest ou Bray). Engagé le 20 floréal an II (9 mai 1794), à dix neuf ans, il est affecté au 69^e avec lequel il fera les campagnes d'Italie avant de s'embarquer pour l'Egypte où il sera blessé à deux reprises. Il est déclaré, le 22 vendémiaire an XII (22 octobre 1803), « *en congé absolu* » mais, en fait, il ne quitte pas l'armée où il va poursuivre une brillante carrière dans un corps prestigieux : la Garde.

Sapeur aux Chasseurs de la Garde

Pierre OLIVIER est en effet admis, le 24 nivôse an 12 (15 janvier 1804), dans ce qui était alors la garde des consuls et qui deviendra, le 18 mai 1804, le jour de la proclamation de l'empire, la garde impériale.

Le recrutement se faisait alors parmi les militaires pouvant justifier d'au moins de trois campagnes, ayant reçu des récompenses... ou des blessures, à la conduite irréprochable et d'une taille minimum. Pierre OLIVIER répondait à ces conditions, ses deux blessures ont dû jouer en sa faveur.

Il est affecté au régiment des chasseurs à pied de la garde qui deviendra, en 1806, le 1^{er} régiment de chasseurs à pied.

Le 26 août il est nommé sapeur.

Il y avait alors dans le régiment deux sapeurs par compagnie ayant rang de caporal.

En 1814 après la première abdication de Napoléon, le 1^{er} chasseur est dissous par Louis XVIII et transformé en Corps royal des chasseurs à pied de France.

Lors des Cent-Jours, le 1^{er} régiment de chasseurs à pied de la garde impériale est reformé, sous le commandement d'un général célèbre : Cambronne.

Après Waterloo, on retrouve Pierre OLIVIER à Guéret, où il est licencié en septembre 1815 avec un certificat qui pose quelques problèmes. En effet on note les campagnes suivantes :

« 1792, 1793-94, 1795-1796 en Italie

An 6.7.8.9 en Egypte

1803 camps de Boulogne

1807 Prusse

1809 Wagram

1812 en Russie

1813 en Allemagne 1814 et 1815 en France »

Tableau curieux. En 1792 Pierre n'était pas sous les drapeaux, la campagne de 1807 était plus contre la Russie que contre la Prusse déjà vaincue. Par ailleurs, deux blessures sont notées : une à la jambe gauche, par balle en Egypte et une, d'un éclat d'obus à l'épaule droite (lieu de bataille non précisé).

L'article de Richard DUJON fait bien mention de deux blessures reçues en Egypte au 69^e (dans « *l'armée d'azie* » comme on voit parfois marqué) : un coup de baïonnette à la jambe gauche à Saint-Jean-d'Acre et un coup de feu à la même jambe, près d'Alexandrie. Mêmes blessures mentionnées sur les registres de la garde. Que penser alors du certificat de licenciement, oubli du coup de baïonnette et invention d'un éclat d'obus ?

Certainement pas, car Pierre Olivier précisera bien, plus tard sur une demande d'exemption, avoir reçu trois blessures. Il semble que la dernière ait été reçue en 1815 et si le certificat parle de campagne en France cette année là, le dernier registre de la garde note bien, lui, « *campagne de Belgique* » ; il semble donc logique de penser que la troisième blessure a été reçue à Waterloo.

Avant de poursuivre essayons, d'après ces registres, d'imaginer l'aspect physique de notre homme. Pierre OLIVIER, peut-on lire, avait les cheveux et sourcils châains, le front couvert, les yeux gris, le nez retroussé, la bouche moyenne, le menton rond, le visage ovale.

Sa taille nous pose problème car elle est sur les registres de la garde, bien différente de celle indiquée sur ceux du 69^e RI (162,4 cm). On trouve en effet 1m741 sur le premier registre de la garde, mesure qui sera arrondie à 1m75 sur tous les autres, soit un écart de 12 cm ! Que faut-il en penser ? Que les registres du 69^e comportaient une erreur ou que, pour entrer dans les chasseurs de la garde, qui exigeaient un minimum de 1m70, Pierre ait triché. ?

Un exemple vient à l'esprit : celui du célèbre capitaine COIGNET qui raconte dans ses mémoires que pour entrer dans les grenadiers de la garde, il avait, sur les conseils de son colonel, « *trompé la toise* » en mettant des paquets de cartes à jouer dans ses bas. On fermait alors souvent les yeux pour récupérer un soldat de valeur et soldat de valeur Pierre devait l'être, puisque notre sapeur fut décoré de la légion d'honneur le 7 mai 1811.

Retour à la vie civile

Licencié, nous l'avons vu, à Guéret en septembre 1815, il n'en a pas encore terminé avec l'armée car il est précisé sur le dernier registre qu'il passe alors, le 11 octobre 1815, à la légion du Puy-de-Dôme, une des quatre-vingt-six légions d'infanterie que Louis XVIII crée pour remplacer les anciens régiments.

Pierre OLIVIER n'y fera cependant qu'un court séjour car on le retrouve à Menat au début de 1816. « *Légionnaire*

retiré dans ses foyers avec permission » c'est ce que l'on peut lire sur sa demande d'exemption de service, demande qui s'appuie sur de solides arguments ; qu'on en juge :

«*Circonstances particulières sur lesquelles le militaire fait sa réclamation* :

1° *trois blessures graves*

2° *vingt trois ans de service*

3° *âgé de quarante un ans* »

L'exemption sera, bien entendu, accordée à notre ancien sapeur qui va désormais mener une vie paisible dans son pays natal.

Il a, dit-on, retrouvé ses foyers ; il s'agit bien de son hameau de Brest, désormais dans la commune de Menat. Il semble que dans un premier temps, Pierre habite chez un de ses beaux-frères, Annet DHUME, mais il ne va pas y rester longtemps. Notre vétéran nourrit en effet des projets de mariage.

L'affaire sera rondement menée, car c'est le 13 février 1816 qu'il épouse Marie FOURNIER. La future, âgée de trente cinq ans, a perdu son père en l'an XII et sa mère en 1813 ; elle réside au hameau de Fontvade, toujours sur la commune de Menat. Mariage rapide, mais pour une promise un peu âgée pour l'époque, l'ancien soldat est un bon parti ; il a certes quarante et un ans mais, malgré ses blessures, il n'a pas de handicap pour travailler la terre et il dispose d'une pension annuelle en tant que chevalier de la Légion d'honneur, pension petite mais non négligeable, elle était en 1804 de 250 francs [1], somme insaisissable et exempte de l'impôt.

L'acte de mariage indique que les époux sont illettrés. Pierre n'a pas appris à écrire pendant toutes ces années, ce qui a sans doute nui à son avancement.

Le souvenir de l'Empire

Le couple s'installe à Fontvade où l'épouse doit avoir quelques biens et Pierre va mener une vie de « *cultivateur* » comme l'immense majorité des habitants de la commune. Cultivateur peu fortuné (on voit passer des reconnaissances de dette auprès de gros propriétaires) mais « *chevalier de la légion d'honneur* » ! C'est l'immense fierté de notre vieux brave, il fait mentionner en effet ce titre dans tous les actes en mairie ou chez le notaire. Fierté justifiée au regard de sa brillante carrière, mais aussi du fait qu'il est le seul de la commune à pouvoir arborer cette décoration alors prestigieuse. Certes, il faudra faire confirmer le titre auprès de l'administration royale, ce sera chose faite le 12 août 1817 par un certificat où il est indiqué que Pierre OLIVIER étant illettré « *a fait la croix* ».

Deux filles vont naître. La première, Magdeleine, neuf mois après le mariage, le 20 novembre 1816, mais elle meurt le 29 (erreur sur l'acte où l'on met 29 octobre). La seconde, Madeleine, également, verra le jour le 9 mars 1818. Elle épousera le 18 septembre 1833, à l'âge de quinze ans seulement, Antoine AUBIGNAT qui a lui

[1] NDLR : cette pension de chevalier de la Légion d'Honneur demeurera du même montant pendant tout le 19^e siècle (jusqu'à la guerre de 14-18

presque vingt huit ans, est natif de Pouzol, fils de Charles et Marie BARBOIRON. La lecture de l'acte montre que si le père reste illettré, la fille, elle, est instruite, elle signe « *Magdelen Holivier* »...

Le nouveau couple vivra à Fontvade en communauté avec Pierre OLIVIER et Marie FOURNIER. Le premier enfant ne naîtra qu'après neuf ans de mariage, le 2 avril 1842, ce sera un garçon qui recevra les prénoms de Pierre-Napoléon ! Nous sommes alors sous le régime de la Monarchie de Juillet et Louis-Philippe, pour asseoir sa popularité, conforte le culte de Napoléon qui existait dans une bonne partie de la population avec notamment, en 1840, le retour des Cendres.

Pierre OLIVIER est bien entendu fidèle au souvenir de l'empereur ! Pour la naissance de son petit-fils il aura la satisfaction, outre le choix du prénom, de rappeler dans l'acte son ancienne appartenance à la garde impériale.

Le 21 août 1845 va naître un deuxième petit fils qui sera prénommé Louis. Le recensement de 1846 nous montre la communauté familiale vivant toujours à Fontvade avec comme chef de famille, Pierre OLIVIER.

C'est cette même année, 1846, que le vieux brave va mourir, le 26 juillet, âgé de soixante douze ans, « *cultivateur au dit lieu et chevalier de la légion d'honneur* » (on porte même la date de la nomination et le numéro !) ... *ancien sapeur des chasseurs à pied de la garde impériale* ».

Sources

- AD du Puy-de-Dôme
- Base Leonore
- Site Mémoire des hommes



Sapeur de la garde impériale
(voir l'image en couleurs en 2^e couverture)



Un peu d'Histoire



LE DISTRICT DE SAINT-GERMAIN-L'HERM A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Mémoire du comte de COMBAREL (1788)

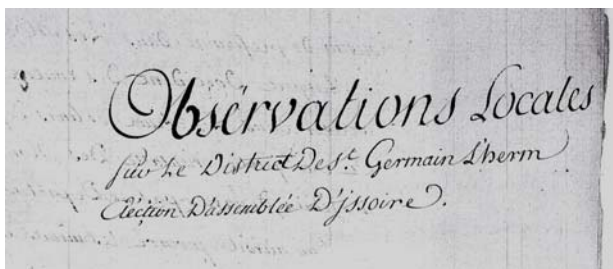
présenté par Corinne POYET (cghav-3299)

Dans le mémoire ci-dessous (AD63 série C 4C500) François comte de COMBAREL du GIBANEL – seigneur de SARRAN et de la REBEYROTTE – Chevalier de Saint Louis, capitaine en second au régiment de cavalerie des armées du Roi et membre de l'élection d'Issoire, nous livre, à la veille de la Révolution, une description des conditions de vie dans le district de Saint- Germain-L'HERM.

Son analyse géographique, démographique, économique et fiscale du lieu nous amène aux mêmes conclusions et conséquences migratoires que celles de Nicolas ORDINAIRE, mais François de COMBAREL nous en évite la froideur statistique, avec une empathie certaine pour ses habitants. La vie de nos ancêtres était décidément très rude dans ce coin du Livradois !

On apprend aussi qu'il fut, pour désenclaver cette région, à l'initiative de l'établissement de la route d'Issoire à Saint- Germain-l'Herm.

Réf. « Le Puy-de-Dôme au soir de la Révolution d'après le manuscrit de Nicolas ORDINAIRE. Abel POITRINEAU (PUBP 1999). L'abbé ORDINAIRE (1726-1809) était chanoine de St-Amable à Riom.



OBSERVATIONS LOCALES SUR LE DISTRICT DE ST GERMAIN L'HERM SECTION D'ASSEMBLEE D'ISSOIRE

Les paroisses du district de St-Germain-L'Herm ne composent pas à beaucoup près l'étendue des paroisses de la partie la plus malheureuse de l'Auvergne qui est celle des montagnes à l'aspect de l'orient de la province.

Pour avoir une idée locale de cette grande partie, il faut un examen particulier de cette pauvre contrée qui n'a jamais excité dans aucun temps la curiosité ni la bienfaisance des personnes en place. Lesquelles n'ayant aucune occasion pour se transporter pour leurs fonctions, ont fait ouvrir de préférence dans les monts à l'aspect d'occident des routes pour arriver dans les lieux de leurs départements, et la partie orientale des montagnes a gémis de n'avoir pas de département qui leur aurait procuré les mêmes avantages que la partie des montagnes occidentales, mais tout se présentait si mal pour déterminer des personnes considérables à franchir des difficultés naturelles, qu'il n'est point étonnant qu'elles aient détourné leurs regards de cette partie.

En effet un passage de l'Allier en suivant la route d'Issoire, pour arriver vers St Germain L'Herm n'a jamais offert que des difficultés ; passer l'Allier en bateau, suivre des chemins incertains, impraticables aux charrettes et toutes espèces de voitures, ne pouvaient que déterminer une opposition à parcourir des lieux malheureux, par leur sol, séparés de tout commerce, n'ayant ni chemins, ni rivières, ni espoir de faire le bien suivant sa volonté.

Il était tout simple de répugner à s'engager à un examen local qui aurait exigé beaucoup de temps, et dont la meilleure volonté aurait été repoussée à l'aspect de la montagne de la côte Blanche. L'on appelle la côte Blanche la 1ere montagne qui s'élève depuis la valette violette et qui se termine par un seul chemin à l'entrée de la paroisse du Vernet dont le chemin était impraticable à toute voiture avant l'atelier de charité.

En effet le sol de la côte Blanche ainsi nommé à cause de son tuf et son gravier qui est véritablement blanc, n'offre en toute saison qu'une enveloppe blanche, pas seulement de la bruyère qui puisse donner quelques pâtures à des petites brebis, que quelques pauvres cultivateurs qui se trouvent de loin en loin dans les creux ou valons qui ont été formés par les ravines.

En suivant cette direction l'on arrive à la paroisse du Vernet toujours en montant pendant une lieue et demi, et

l'œil n'aperçoit de droite et de gauche qu'un sol presque inculte, des mamelons, lesquels n'ayant pas été cultivés, il s'est formé une petite croûte noire en petites bruyères que les chèvres et petites brebis ont de la peine à trouver la moindre subsistance ; d'autres à côté ou dans les petits valons qui sont écartés par de méchants labours par les vieillards ou enfants qui restent au pays et donnent peut être tous les cinq à six ans un petit seigle et l'année d'après une avoine pied de mouche dont le produit n'est qu'au grain deux.

L'on voit aussi quelques hameaux de loin en loin que présentent des masures, et qui prouvent que leurs feux diminuent insensiblement. L'on aperçoit aussi sur la gauche quelques étendues de broussailles en communaux qui ne servent qu'à la pâture des chèvres qui auraient pu s'élever en taillis sans la dent meurtrière de ces perfides animaux, lesquels sont tolérés malgré tout le mal qu'ils font à cause de la pauvreté et l'indigence des femmes et enfants abandonnés par les pères, maris et enfants, de l'âge de douze et quinze ans, pour aller chercher quelques secours dans des pays moins ingrats et aux moyens même des secours et commisérations, l'on tolère et souffre les choses les plus funestes pour les choses de premières nécessités qui fait fermer les yeux sur le mal suivant.

En continuant toujours à suivre la même direction l'on traverse un lieu totalement détruit appelé Le Mas du Bos et sur la droite l'on aperçoit un autre village où il n'a d'autres vestiges que d'anciennes fondations, lequel s'appelle Leméjanet, le terrain de ce hameau réuni avec un autre hameau, lequel lui-même n'a plus que quelques chétifs bâtiments entretenus par une pauvre famille qui réunit les cultures du reste des fonds qu'ont épargnés les torrents, les ravines qui ont entretenu les terres, qui entretenaient anciennement des habitants des trois hameaux, il est de notoriété que les trois quarts de ces biens sont devenus non cultivables, et d'aucun rapport par les torrents et ravines qui ont entraîné le peu de terres, qu'on ne craint point de dire qui n'a d'autre profondeur qu'environ deux pouces ou deux pouces et demi. Ces terrains sont encore bien plus abandonnés depuis les grands orages que ces pauvres pays ont éprouvés en 1769, point de terrain travaillé qui n'ait été entraîné ; des rochers, des pierres sont descendus dans les pâturages et ont enseveli tout ce qui pouvait donner un peu d'herbes ; et celui qui écrit peut assurer qu'un domaine franc de tous cens qu'il possédait dans la paroisse de Ste Catherine du Fraisse qui était d'un rapport de trois à quatre cent livres, a été si fort culbuté renversé bâtiments, toute nature de sol changé, qu'il a été forcé de le donner en rente pour cent livres à quelqu'un qui a de la peine à le payer ; l'on assure aussi que toutes les petites serves que les particuliers construisaient pour retenir quelques eaux, pour les arrosements ont été comblées, un petit étang n'a pu soutenir le torrent et la chaussée ayant été emportée avec une telle force. Ces causes ont détruit tous les moulins, pellières ; couvert toute la surface du terrain que cet affreux torrent aurait parcouru, et que le dégât qu'il a occasionné au château de La Valette soit dans les prairies renversant les murs mêmes des jardins ; couvrant tous les héritages de pierres et de sables, arrachant les saules le long du ruisseau. On ne craint pas de dire que cet horrible orage eu totalement ruiné cet endroit, s'il eut appartenu à un particulier, mais ces malheureuses paroisses du Vernet

et voisines n'étant que du plus mauvais terrain tout en pente et en ravines ont été dégradées et ne se sont jamais relevées ; toutes espèces de bêtes qui se sont trouvées dehors ont périés, on a été au moins cinq ans sans y avoir de gibier, d'oiseaux de quelques espèces, il s'est trouvé a Vinzèle endroit où la chute de parties de ces torrents se sont écartés. Le sol étant plus plat, il s'est trouvé des animaux de toutes espèces entraînés, jusqu'à des loups qui avaient ainsi que les autres bêtes périés par la force de la grêle qui frappât à mort lorsque l'impétuosité des vents la poussait, l'on peut voir encore sur l'écorce de quelques arbres qui subsistent depuis, dans quelle profondeur cette grêle s'était incrustée. C'est une preuve vivante et certaine.

Ce sont ces pauvres paroisses qui étant d'un sol aride, sauvage, froid, sans herbages sans culture, quelque petite parcelle grattée par les femmes et vieillards. C'est cette malheureuse partie qui n'a éprouvé que la continuation de la dureté, et l'on ne craint point de dire injustice d'un commissaire envoyé dans ce pays là en 1758. Lequel faisait ses opérations pour la répartition de la taille en s'assoyant dans une auberge forgeant à volonté les déclarations, lorsqu'il y avait deux vaches il en mettait quatre et ainsi des autres parties et lorsqu'il ne pouvait pas se retrouver, à volonté, il répandait indifféremment ou exprès le surplus qu'il avait à placer disant qu'il est bien indifférent pour le Roi que ce fut Pierre ou Jacques qui fussent surchargés, pourvu que l'impôt fut placé, il s'en est suivi au prorata les rejets surcharges inouïes, et pour prouver ce que l'on avance, l'on n'a qu'à comparer le tarif de ces malheureux commissaires avec les différents baux passés depuis cette opération et l'on verra qu'il n'y a dans aucun ni la quantité de bestiaux, ni de ce qu'il a appelé prés et bonnes terres et que l'on trouvera un tiers de moins dans les baux que son appréciation en a faite. Et cette vérification fausse, a occasionné le comble des malheurs à cette pauvre paroisse du Vernet. Le commis pour l'imposition des vingtièmes est arrivé, a fait son opération avec la même légèreté que le vérificateur, lequel ayant imposé moitié trop de taille royale il s'en est suivi les accessoires, les rejets et c'est sur une fondation aussi injuste que le perfide commis des vingtièmes a pris pour base en imposant au marc la livre de ses assemblages de toutes tailles d'imposition, des vingtièmes, et quelque réclamation qu'on ait pu faire à ce sujet il n'y a jamais eu moyen de faire entendre le cri de la justice. On se contentait de répondre qu'il fallait placer l'imposition. Il a même imposé un vingtième sur la taille que paye le particulier de sorte que cette taille dont ce particulier est surchargé paye encore un vingtième. Ce fait quoique fort extraordinaire n'est pas moins vrai.

Ce sont ces impositions arbitraires qui ont plongé l'habitant de cette pauvre contrée dans le malheur, à la vue de ses cotisations il s'est vu dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, et sa désolation a été entière en voyant arriver une troupe de garnisaires pire que tous les fléaux ensembles qui ne se présentaient autrefois qu'au nombre de deux, à la fin des mois, ils arrivent aujourd'hui dix, vingt, dès le commencement avec une insolence une fureur qu'on n'a jamais vue dans les guerres les plus cruelles, arrachant d'entre les mains des pauvres femmes les chaudrons dans lequel elles délayent un peu de farine pour unique subsistance de leur famille, un poëlon qui fait

chauffer un peu de lait de chèvre pour un enfant qu'elle ne peut plus alimenter, la pauvreté et la misère ayant fait tarir la source de celui que la nature lui avait donné, les écuelles de bois, de terre, et tous autres petits meubles qui n'ont pas la valeur de suffire pour payer les journées des barbares, tout le monde sait ces atrocités, il n'est plus besoin d'en parler d'avantage et un chacun en gémit.

C'est une des choses principales qui ont occasionné la désertion des pays, l'on connaît et l'on sait qu'il n'y a point de nation qui ait plus l'amour de sa patrie que l'auvergnat. Cependant, malgré la grossièreté de ses mœurs, l'attachement qu'il a pour sa famille lui donne tous les moyens pour lui donner des secours. Il part avec confiance pour trouver dans un sol étranger une journée que des mois entiers de culture ne pouvaient lui rendre ; pour revenir après dix mois d'absence pour porter le sou qu'il a recueilli dans tous autres pays que ses propriétés de quoi premièrement payer les garnisaires, sortir de prison son collecteur qui y a été enfermé, ensuite s'acquitter envers le seigneur, le bourgeois ou le curé à cause des nourritures qu'ils ont faites à leurs femmes et enfants pendant dix mois d'absence. Au retour de ce qu'ils appellent leurs campagnes, l'on s'aperçoit aisément que ce sont les ressources qu'ils trouvent en travaillant dans les pays étrangers qui fournissent à tous leurs besoins et à l'acquittement de leurs impôts.

Le peu de grains qu'il recueillent en seigle et en avoine travaillé par leurs femmes, vieillards ou gens difformes, ne suffisant pas pour payer leurs cens et d'ailleurs il est enlevé sur le champ par les consuls ou par ceux à qui ils doivent quelques rentes, en sorte que ces pauvres particuliers n'ont rien dans leur pays qu'un attachement à leur mesure qui mettent à couvert leurs femmes et leurs enfants, dans un climat où la neige et autres intempéries de l'air rendent les jours effroyables ce qui fait que malgré l'amour naturel pour le lieu de leur naissance, ils n'y sauraient tenir.

En remontant plus haut en allant à St-Germain-L'Herm, avant d'arriver à un point remarqué dans le pays appelé La-Croix-de-Terny, l'on voit à droite et à gauche du chemin, le pays le plus découvert. Cinq à six hameaux à gauche, autant à droite sans haies ni arbres qui n'offrent à la vue que des chaumières dont la moitié mesures, des petits filets d'eau qui font aller des petits moulins dont plusieurs abandonnés, lesquels habitants en partant font banqueroute aux consuls et aux propriétaires à qui ils payent une rente. Laissant les moulins et les fours abandonnés sans que personne veuille s'en rendre propriétaire. C'est là où l'on voit quelques gorges qui pourraient être cultivées, des fonds propres à former quelques parcelles de prés mais point de rigoles pour conduire les irrigations nécessaires ; point de serves ou réservoirs pour rassembler les filets des eaux où dans tous autres pays habités seraient ramassés avec le plus grand soin ; qu'on entre dans ces chaumières l'on n'y trouvera pas un homme propre au travail, l'on n'y trouve pas une bêche, l'on n'y trouvera pas un outil propre au travail des prairies n'y ayant peut être pas eu de rases de faites depuis quinze ans. On n'y trouve pour tout outil aratoire qu'une petite pierre de feu de la pesanteur d'environ deux livres aiguisée par les deux bouts et emmanchée dans une pièce de bois par une mortaise de trois pouces et fixée par une

pièce de bois assez longue pour que l'enfant ou la femme s'en servent comme de gouvernail pour conduire cette charrue à travers les pierres, les rochers, les ravines, pour cultiver dans un sixième de terrain, une terre que leurs pères, leurs frères, ou leurs maris ensemencent avant leur départ pour leurs campagnes.

Que l'on fasse venir dans des pays aussi agrestes M. de Turbily qui a infiniment contribué à fertiliser l'Anjou, que l'on fasse venir M. du Hamel de l'académie avec ses excellentes méthodes soit pour la conservation des grains soit pour semer ou bonifier, ils s'enfuiraient comme tout le monde a fait jusqu'à présent à l'aspect de ce malheureux sol dégarni d'hommes propres au travail n'y trouvant que des pauvres enfants, leurs mères et sœurs bien plus à plaindre cent fois que les mendiants dont on demande le dénombrement.

De cette Croix-de-Terny l'on approche la montagne de Combenevre, au pied de laquelle est le lieu de St-Germain-L'Herm. L'on assure que cette montagne est aussi à peu près élevée que le Puy de Dôme, mais le sol en est bien moins bon. C'est un pays on l'on ne voit que des bruyères, genêts, narcis, quelques lambeaux de champs qui portent un seigle tous les quatre ou cinq ans, mais le grain le plus propre au terrain est l'avoine pied de mouche, lesquelles récoltes ainsi que celles des lieux dont on a parlé ci-dessus demeurent exposées aux intempéries de ce ciel. Épais couvert presque toujours d'orages plus d'une année sur la terre, et il arrive fréquemment qu'on perd par la gelée à la fin de juin la moitié de la récolte et qu'ensuite l'autre moitié est enlevée par les grêles et les grands orages au mois d'août.

Cette petite ville de St-Germain est entourée de paroisses (les paroisses d'Aix-Lafayette, Echandelys, La-Chapelle-Geneste, St-Alyre sont assez garnies de bois mais se sont les seigneurs ou religieux qui en ont la propriété) dont le sol est à peu près de même à l'exception qu'elles ont beaucoup de bois essence de sapin qui appartiennent aux seigneurs ou abbés ou moines et dont les exploitations font encore un malheur pour les paroisses éloignées en ce que ces habitants animés toujours par une nécessité première, quittent leurs cultures et s'en vont avec leurs misérables attelages, les chargent de ces bois pour une petite rétribution qu'on leur donne, sans voir le tort incroyable qu'ils se font ; ils partent ces vieillards, ces enfants et femmes avec leurs petits bestiaux qui n'ont ni la force ni le corps pour soutenir le fardeau qu'on leur donne. Ce sont ceux qui exploitent qui chargent ces petits attelages. Ces pauvres gens partent de deux lieues et demi trois lieues avec deux petites paires de bestiaux pour aller prendre ce bois, l'emmenent dans leur endroit et ensuite la nuit ou le jour le conduire à Jumeaux ou Brassac à trois lieues de distance de leur demeure, voilà deux jours et deux nuits de perdues et quelques fois trois. Ce qui fait presque une semaine sans qu'ils puissent se servir de leurs bestiaux fatigués de la surcharge et des mauvais chemins, et il arrive souvent qu'il périt dans ces charrois de ces petites bêtes, mais certainement elles ne profitent plus et consomment le meilleur fourrage ce qui est encore un grand dommage pour ceux qui ont quelques autres petites bêtes à nourrir.

Cette industrie prenant son origine dans la pauvreté est entièrement contraire à l'agriculture puisqu'elle fait

abandonner toutes cultures et occasionne les détériorations en enlevant le fourrage qui procure les engrais et empêche le propriétaire de tirer aucun profit de ses bestiaux qui ne sont jamais d'aucune valeur, ni en état de conduire en foire, et qui par les mauvais pâturages où l'herbe est si courte que la dent de l'animal rencontre en ramassant sa vie le gravier qui lui use les dents, de sorte qu'une bête à l'âge de cinq ans paraît en avoir sept ou huit. Mais ce qui ajoute le plus à rendre nul le produit des bestiaux dans cette partie c'est l'inhabitation de toutes personnes capables d'avoir des soins, cette jeunesse qui abandonne ses pays dès l'âge de quatorze ou quinze ans, prend du dégoût pour tout ce qu'il trouve à son retour dans son pays, ne connaissant ses bestiaux que comme des bêtes désagréables au lieu de s'en servir avec douceur, il les bat, les brutalise, ne sait par leur donner à manger, et pense qu'il ne peut en tirer aucun parti qu'en les surchargeant de travail. C'est ainsi qu'il grandit dans son opinion et n'a guère d'autres connaissances que celle de faire valoir sa scie et sa hache jusqu'à sa vieillesse ou autres accidents qui le fait rentrer dans sa chaumière. C'est inouï de voir ces gens qui reviennent de la scie. Le dégoût qu'ils ont pour le travail, ils ramassent leurs chétives récoltes avec la certitude de n'en jamais profiter. Ils ont encore la douleur lorsqu'ils retirent leurs petites gerbes de voir arriver les fermiers des bénédictins du pays ou autres religieux exiger une dixième plus forte que dans tous les lieux du royaume où ils se répandent.

Il n'y a point de pays dans le royaume qui paye une dîme si exorbitante. En effet payer la onzième gerbe et emporter la paille, tandis que dans la Limagne la dîme n'est qu'à la vingtième, tandis que dans ce beau pays le sacrifice que le particulier pourrait faire ne devrait pas lui être aussi sensible qu'il doit être au particulier le plus misérable de l'Europe. Ce même fermier qui est aussi fermier pour les cens, pour ne rien perdre d'une ferme qu'il porte plus haut que ses concurrents a bien des manières de s'en récupérer. Entre autre, s'il lui est dû seulement deux sols sur une pagesie, les compaginaires seraient au nombre de six ou huit, chacun recevra son assignation afin que l'huissier et le fermier prennent au prorata de leurs conventions, la totalité des significations faites en sommes égales à chaque individu.

Ces maux ne sont pas les seuls qui assiègent ces citoyens, il en est d'aussi sensibles, l'usage du sel gris à deux pas de leur demeure a lieu sans difficulté, tandis que cet arrondissement sur lequel ont fait quelques observations a le sel que leur donne plus de chagrin et de maux qu'aucunes autres servitudes et achèvent de les rendre au désespoir. En effet, voir au-delà d'un chemin, un frère, un parent qui a du sel à deux sols et demi, une denrée de nécessité, tandis que lui aussi bon citoyen qui se trouve en même province, même généralité, même subdélégation, même évêché, quelque fois même paroisse ne peut user de cette denrée sans les peines les plus infamantes pour toute espèce de criminel. L'on a qu'à voir les jugements rendus depuis plus d'un siècle à la chambre de Valence. Quelle affliction l'on remarque parmi ces bonnes gens lorsqu'ils voient donner le sel à pleines mains aux bœufs vaches et moutons, des bestiaux des montagnes de la partie occidentale d'Auvergne, et qu'ils n'en ont pas pour en jeter une pincée dans l'eau qui bout pour alimenter leurs

enfants, leurs femmes et eux-mêmes. Lorsqu'ils sont de retour de leurs campagnes, cette humanité souffre on ne peut pas en disconvenir. Ce sel gris de deux sols et six deniers la livre à leurs frères, leur coûte en couleur blanche dix sols. C'est une différence de couleur bien chère, il en arrive que les commis établis dans les chefs lieux de la paroisse coûtent plus au Roi que tous les propriétaires ne retirent de leurs biens, de leurs industries et de tous les secours étrangers qu'on peut leur rapporter, et ces brigades ainsi appelées, ne se contenteraient pas de leurs soldes sans les contraventions bien ou mal fondées, il en est arrivé un exemple il n'y a pas longtemps. Une pauvre femme en revenant du marché de Sauxillanges où le sel gris ordinaire est permis, tombe dans une embuscade dans un bois où ces espèces de malfaiteurs s'étaient cachés pour attendre une victime. Elle tombe dans leurs filets, sur le champ fouillée partout. Ce qui lui fit faire les cris les plus effroyables et attendrissants. C'était dans un temps de récolte. Le peuple hommes et femmes aux cris perçants de la malheureuse accourent de toute part, les femmes surtout lançant des pierres, les enfants s'en servant aussi, des hommes surviennent avec des piques bœuf, mais dès qu'ils sont à portée, les satellites font des décharges de leurs fusils à deux coups (dans ce temps là ces espèces portaient des fusils à deux coups. L'on a été obligé de les leur défendre) et cassent le bras de l'un de ces pauvres paysans, qui est emporté dans la première chaumière voisine. Aux coups redoublés de toute part la femme est emmenée à Brioude et le combat cesse après des blessures assez graves. Alors le capitaine de ces commis se rend sur les lieux, dresse son procès verbal et cette affaire est portée à leur tribunal à Valence ou l'on peut dire qu'ils sont juges et parties, tout s'ensuit, de ces hameaux on transporte dans des lieux plus éloignés. Le malheureux qui avait eu un bras cassé, et tous ces misérables fuyant n'ont d'autres ressources que de s'adresser à la commisération de Mr le Marquis de La Roche Lambert, lequel pénétré des malheurs qui viennent d'arriver a écrit à Mr le Comte d'Auteroche qui s'adresse à Mr Rougeau fermier général qui écrit à ses sous ordres d'arranger cette affaire. Et l'arrangement fut que les pauvres femmes et paysans payeront à ces commis une somme de trois cent livres, voilà la guerre entre les sujets du meilleur des Rois, tandis qu'il leur donne la paix avec toute l'Europe.

C'est une chose déchirante pour cette partie de l'Auvergne de se voir sujette au sel blanc comme le Bourbonnais, tandis qu'elle est imposée proportion gardée plus fortement qu'aucune partie de la province, tandis qu'un domaine du Bourbonnais n'est imposé qu'à raison de cinquante livres et que par proportion celui pour lequel on fait ces observations est imposé à trois cent livres, et que le Bourbonnais n'est allégé dans ses impositions qu'à raison de ce qu'il a le sel non seulement pour la vente des grains mais pour celle de toutes espèces de bestiaux, ce qui met de grandes entraves au commerce. Les particuliers aiment mieux faire deux et trois lieues de plus et éviter une rançon qui la plupart du temps est à volonté. De plus le chef lieu de St Germain L'Herm paye un droit de l'aide des plus forts.

Que d'abus à remédier, il semblerait d'après ces observations que l'impôt devrait être diminué. L'arbitraire qui a fait le grand mal de ce mauvais pays, écarté, ouvrir des routes. L'on s'est aperçu du grand bien qu'à opéré

l'atelier de charité que Mr de Chazerat a bien voulu accorder à celui qui écrit, pour ouvrir d'Issoire à St Germain L'Herm sur les mémoires raisonnés qu'il eu l'honneur de lui donner, lequel appuyé par le subdélégué des lieux sans contredit, le plus éclairé et le plus judicieux de la province, a fait réussir sa demande, en fournissant un tiers ainsi qu'il est d'usage, et ayant eu le meilleur ingénieur de sa Généralité pour le tracer, et avec tous les soins que l'on s'est donné en fournissant les charrois, des pierres, piquets et le fer, dès la première année le chemin a été praticable, et l'on a vu par la fréquentation qu'on en fait que les secours qui ont été donnés l'année d'après, ont fait si grand bien que l'on assure qu'il n'y a pas de chemins plus pratiqués dans toute l'Auvergne. De tous les cotés l'on est venu prendre le chemin et particulièrement les bois de construction pour Jumeaux et Brassac, ceux du marché d'Issoire, pour le service de cette partie de la Limagne, et l'on a la satisfaction de voir que ces chars qui apportent le bois au lieu de s'en retourner à vide se chargent de vins, au lieu qu'avant le chemin il n'y avait qu'un très petit commerce qui se faisait à dos de chevaux et de mulets, ce qui donne une satisfaction entière à celui qui a le plus contribué à obtenir cet atelier de charité. C'est qu'il a vu qu'en se détachant un terrain qu'il a abandonné pour passer le chemin pendant près d'une lieue, il a prouvé aux autres riverains que le sol ne méritait pas la réclamation que chaque individu aurait pu faire et que l'intérêt public l'emportait sur l'attachement du propriétaire à son sol. Le chemin serait déjà à son point si les cabaretiers du bourg du Vernet n'eussent cabalé pour que le chemin passant devant la porte de l'un plutôt que devant la porte de l'autre, ce qui a arrêté les traces de ce chemin important aux alentours du Vernet.

Ce chemin qui n'est point encore à sa perfection et qui a besoin d'un entretien peu coûteux à la vérité à cause du sol de ce pays qui est sans terre dans la plupart de l'étendue qu'il parcourt, le tuf, le gravier très propre à faire d'excellents chemins, point de pont à construire, et l'on peu dire qu'il n'y a point dans l'Auvergne de partie plus propre au commerce ; s'il y avait faute de rivière ; des chemins ouverts ; à peu de frais, l'on communiquerait par la voie la plus courte à tous ces bons pays d'état si fort jaloués par ces malheureux pays d'élection, l'on arriverait par la Corde au lieu de suivre l'Arc de la plus grande étendue ; aux frontières du Velay d'une part, du Forez, du Vivarais, du Languedoc.

Et pour cet effet l'on étendrait des embranchements de St-Germain, Arlanc, Viverol, Ambert, Marsac, Craponne, qui vivifieraient cette partie intéressante. Voilà déjà un commencement de ce que l'on désire. L'année dernière l'on a commencé un chemin de St-Germain à La-Chaise-Dieu à la sollicitation de la contribution même d'un grand seigneur qui avait été relégué. Dans ce lieu de misère, voilà l'art de faire le bien qui se perfectionne ; que ne devons nous pas espérer d'un gouvernement où l'on cherche tous les moyens possibles pour le soulagement des peuples et où l'on voit chaque individu faire ses efforts pour soutenir également les bonnes vues des hommes d'état, que de motifs de consolation n'a-t-on pas de voir les plus riches seigneurs et propriétaires des montagnes dont l'on parle, quitter la Cour, détourner leurs regards d'une mendicité qui mange du pain blanc à la porte de

leurs superbes hôtels de la capitale, pour venir se livrer à des travaux aussi intéressants que patriotiques, ils viendront par eux-mêmes reconnaître la vérité de ce que l'on avance ; ils ne s'arrêteront pas dans les villes ni considérablement dans les lieux à clochers, mais ils descendront dans les hameaux, entreront dans ces chaumières, là ils verront la véritable infortune, le vrai pauvre, qui ne mange qu'un peu de pain d'un petit seigle mité avec de l'avoine pied de mouche, ils verront des figures havres honteuses, des femmes, des enfants s'enfuyant, étant tous nus, une espèce humaine la plus petite et la plus rabougrie que l'on puisse voir nulle part.

(Celui qui écrit a commandé et exploité une compagnie de cavalerie pendant vingt deux ans, et il n'a jamais pu trouver un homme propre au service de la cavalerie dans trois ou quatre paroisses de ces environs.)

Ils seront étonnés des maladies que rapportent les émigrants en revenant qui empoisonnent la source de la génération. Les maladies n'étant point traitées n'ayant pas de quoi faire venir des médecins ou chirurgiens, se perpétuent dans les familles et dans les temps que la population augmente dans les bourgs, chef lieu du lieu du clocher, où l'industrie et les plus aisés se retirent, elle décroît visiblement dans les hameaux et petits villages dont nous parlons et par là l'agriculture tombe en décroissance, ainsi que par les raisons dont nous avons parlé ci-dessus, tandis que les villes et bourgades acquièrent un accroissement immense depuis vingt ans.

L'on espère que notre auguste assemblée provinciale donnera son attention à ces hameaux et qu'elle fera une grande différence des petits lieux épars dans ceux qui sont considérables et mieux situés.

Il résulterait un bien incroyable d'ouvrir des routes dans ces malheureux pays, la plus grande partie de ces émigrants forcés de s'éloigner pour gagner du pain seraient retenus dans le pays pour l'appât des bonnes journées que l'on donne aujourd'hui aux travailleurs des chemins, ils se rendraient plus économes à la vue presque journalière de leur famille, et insensiblement ils perdraient l'habitude de s'expatrier des qu'ils trouveraient à portée d'eux les moyens qu'ils vont forcément chercher au loin.

Combarel du Gibanel
Membre de l'Assemblée d'Élection d'Issoire

NDLR

Taille et gabelle

Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer le problème de la taille royale et de la gabelle en Auvergne. (cf. *AmA ! 155, pp.26-30*) Notre province était proportionnellement plus imposée à la taille que les autres, car la gabelle ayant été redimée (*rachetée en un seul paiement*), l'impôt sur le sel ne rapportait pratiquement rien au trésor royal.

On notera que le sel peu imposé était du sel brun de Brouage, qui se différenciail aisément du sel blanc méditerranéen des « grandes gabelles »

Garnisaires

La pratique semble ne pas avoir attendu la fin du 18^e siècle : cf. dans ce numéro la transcription d'une note du curé de Beurières « *Une femme âgée tuée d'un coup de fusil dans son lit - 1720* »

JUSTES D'Auvergne

Marie-Louise et Jeanne VERNUSSE, « Justes parmi des Nations ».

par Annie FRIER (cghav-3065)

C'était il y a déjà quelque années que, par hasard, j'avai découvert ces deux dames. En faisant une recherche sur Google, j'étais tombée sur un article du site « Yad Vashem », parlant de Montferrand. Tout d'abord j'ai pensé faire une erreur, car il est précisé « Montferrand (Aude) ». Mais en parcourant l'article du journal Le Monde, il est question d'une cité Michelin, au nord de Clermont-Ferrand, à l'ombre de l'imposante Manufacture.

« Yad Vashem » a refait l'erreur classique de confondre le quartier de Montferrand, sur la commune de Clermont-Ferrand avec la commune de Montferrand dans l'Aude.

Ayant rectifié la géographie, j'écris à Yad Vashem qui corrige son site très rapidement et une personne me téléphone pour savoir si j'ai des photos de ces deux dames à cette époque. Malheureusement ce n'est pas le cas.

Et j'essaie d'en savoir plus, à la fois sur leur généalogie et sur leur action pendant la guerre qui leur a valu cette distinction.

Éléments de vie et Généalogie

1^{ère} génération (celle de la guerre 1939-45)

- **Jeanne Marie Louise VERNUSSE** née le 9 août 1911 à Montferrand, 6, rue de la Fontaine (rue Jules-Guesde).[1] Fille de Claude, né à Chalmoux (71), employé à la Compagnie P.L.M. et de Marie Louise Jeanne DAUDEL. Décédée le 27 novembre 2001 à la maison de retraite de Saint-Amant-Tallende.[2] Inhumée le 30 novembre 2001 à Montferrand. Célibataire.

- **Marcel Antoine VERNUSSE**, né le 29 septembre 1913 à Montferrand, 6 rue de la Fontaine.[3] Frère de Jeanne. Déporté. Décédé à Neuengamme le 20 janvier 1945.[4] Où il décède le 20 janvier 1945. Célibataire.

Mobilisé en 1939 à Grenoble (Isère) et démobilisé en 1945. Il est réfractaire au S.T.O.

Arrêté par la Gestapo, au cours d'une rafle le 1er avril 1944 au Bar Gaillard, place Gaillard. Interné à la prison allemande du 92 à Clermont-Ferrand du 1^{er} au 16 avril 1944, transféré à Compiègne du 16 au 22 avril 1944, puis au Fort de Saint-Denis du 22 avril au 4 mai 1944.

De nouveau transféré à Compiègne du 4 au 28 mai 1944, d'où il est déporté à Hambourg-Neuengamme du 28 mai 1944 au 20 janvier 1945, dans le convoi I-214 du 21 mai 1944.[5]

Acte de décès établi par la mairie de Clermont-Ferrand en date du 2 août 1946.

[1] AD 63, cote 6 E 4718, naissances

[2] Mairie de Saint-Amant-Tallende (63), décès, acte n° 23

[3] AD 63, cote 6 E 4720, naissances

[4] AD 63, Demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance

[5] S.H.D. de Caen, cote 21 P 547366

Mention « Mort pour la France » en date du 7 octobre 1946. Il habitait 133, bd Lavoisier à Clermont-Ferrand, au moment de son arrestation. Mais son entreprise d'électricité était située chez sa mère, 36 rue de Chanteranne à Montferrand.



Son nom est inscrit sur les plaques de Neuengamme au cimetière des Carmes, ainsi que sur celle de l'église Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand.

- **Louise Augustine Andrée VERNUSSE**, née le 3 octobre 1916 à Montferrand, au lieu-dit Chanteranne.[6] Sœur de Jeanne et de Marcel.

Mariée à Montferrand le 30 janvier 1937 avec Jean Ernest COUDERT. Remariée à Clermont-Ferrand le 19 juillet 1947 avec Eugène Marius BEAU.

Mère de 7 enfants.

Louise a quitté le domicile familial probablement depuis 1937, date de son mariage et n'est donc pas présente lorsque sa sœur et sa mère hébergent les deux petites filles juives.

2^e génération

- **Claude VERNUSSE** né à Chalmoux (71),[7] fils de Jean (facteur des postes) et de Annette MUNERET. Employé au P.L.M. (Paris, Lyon, Méditerranée).

Il décède prématurément le 03 septembre 1937 (accident, maladie ?), après avoir obtenu sa retraite du P.L.M. Il est inhumé au cimetière de Montferrand le 6 septembre 1937.[8]

- **Marie Louise Jeanne DAUDEL** née Clermont-Ferrand, 40 rue Fontaine de la Flèche, le 15 avril 1883.[9]

Fille de Marcellin Joseph, né à Pierrelatte (26), employé à la Compagnie du P.L.M., et de Antoinette Louise MATALY, couturière.

Décédée le 23 juillet 1963 à Montferrand.[10]

[6] AD 63, cote 6 E 4723, naissances

[7] AD 71, cote 5Mi 128, page 288, naissances

[8] La Montagne, Avis d'Obsèques du 5 septembre 1937

[9] AD 63 cote 6 E 113 page 305, naissances

[10] Mairie de Clermont-Ferrand, décès, acte n° 1032

- **Claude VERNUSSE et Marie Louise DAUDEL** se sont mariés à Montferrand le 20 novembre 1909.[11] Contrat de mariage chez Me COHADON, notaire à Montferrand le 19 novembre 1909.
Ils auront 3 enfants.

3^e génération

- **Joseph Marcellin DAUDEL** né le 20 novembre 1851 à Pierrelatte (26).¹²

Fils de Joseph Marcellin et de Rosalie CHABERT

- **Antoinette Louise MATALY** née le 18 mai 1856 à Clermont-Ferrand,[13] 20 place Saint Austreмоine.

Fille de Jacques et d'Antoinette BONARD.

- **Joseph Marcellin DAUDEL et Antoinette Louise MATALY** se sont mariés à Clermont-Ferrand le 27 janvier 1877.[14] Contrat de Mariage chez Me POURCHER, notaire à Clermont le 22 janvier 1877.

4^e génération

- **Jacques MATALY** né le 17 janvier 1831,[15] à Clermont-Ferrand, place Saint-Austreмоine.

Fils de Louis et de Antoinette BOUNIOL.

- **Antoinette BONARD** née le 31 octobre 1832 à Aulnat (commune de Malintrat à l'époque) [16].

Fille de Antoine et Antoinette DECORPS.

- **Jacques MATALY et Antoinette BONARD** se sont mariés à Clermont-Ferrand le 11 février 1855.[17] Contrat de Mariage chez Me RUCLIN, notaire à Pont-du-Château le 1^{er} février 1855.

Recensements

- **Recensement de 1886, 44 rue des Jacobins [18]**

* DAUDEL Marcellin Joseph 35 ans, employé au chemin de fer, chef de famille

* MATALY Louise 30 ans, sa femme

* DAUDEL Marie Louise 3 ans, leur fille

- **Recensement de 1891, 5 rue des Cordeliers [19]**

* DAUDEL Marcellin 39 ans, employé, chef de famille

* MATALY Louise 35 ans, ménagère, son épouse

* DAUDEL Marie Louise 8 ans, leur fille

* DAUDEL Augustine 5 ans, leur fille

- **Recensement de 1896, pas trouvé [20]**

La famille habite probablement à la même adresse puisqu'on la retrouve 5, rue des Cordeliers en 1891 et en 1901.

- **Recensement de 1901, 5 rue des Cordeliers [21]**

* DAUDEL Marcellin 49 ans, employé PLM, chef de famille

* MATALY Louise 44 ans, sa femme

[¹¹] AD 63, cote 6 E 4745, mariages, acte n° 30

[¹²] AD 26, cote 2 Mi 976/R1, page 50, naissances

[13] AD 63, 6 E 113-92, page 35, acte n° 433,

[14] AD 63, cote 6 E 113-317, page 22,

[15] AD 63, cote 6 E 113-67, page 10,

[16] AD 63, cote 6 E 203-7, page 17,

[17] AD 63, cote 6 E 113-170, page 36,

[18] AD 63, cote 3 E 500-1356, canton Sud-1886

[19] AD 63, cote 3 E 500-1358, canton Est-1891

[20] AD 63, cote 6 M 2199, canton Est-1896, noté « Ce lot d'images comporte des erreurs »

[21] AD 63, cote 3 E 500-1361, canton Est-1901

* DAUDEL Marie Louise 17 ans (leur fille)

* DAUDEL Augustin 14 ans (leur fils)

- **Recensement de 1906, 5 rue des Cordeliers [22]**

* DAUDEL Joseph 1851 (employé PLM) chef de famille

* MATALY Louise 1856, sa femme

* DAUDEL Marie Louise 1883, coupeuse chez Demartin

* DAUDEL Augustine 1886, expéditrice chez Demartin

* MATALY Jacques 1851, beau-père, jardinier

* BONARD Antoinette 1852, belle-mère

* MATALY Baptiste 1859, beau-frère, ouvrier Michelin

- **Recensement de 1911, 6 rue de la Fontaine [23]**

* DAUDEL Joseph 1851, retraité, chef de famille

* MATALY Louise 1856, sa femme

* DAUDEL Augustine 1886, leur fille

* VERNUSSE Claude 1881, gendre

* DAUDEL Marie Louise 1883, fille

- **Habite ensuite 36, rue de Chanteranne (Montferrand)**

La famille a déménagé entre le 29 septembre 1913 (naissance de Marcel) et le 3 octobre 1916 (naissance de Louise).



Maison Vernusse, 36 rue de Chanteranne

Tombe au cimetière de Montferrand

La famille est inhumée au cimetière de Montferrand, allée 10, tombe 487-1

* DAUDEL Joseph 1851-1912

* MATALY Louise, veuve DAUDEL 1856-1941)

* DAUDEL Augustine 1886-1969

* VERNUSSE Claude 1881-1937

* DAUDEL Marie Louise, veuve VERNUSSE 1883-1963

* VERNUSSE Jeanne 1911-2001

* VERNUSSE Marcel 1913-1945 (À la mémoire de ...

Mort pour la France à Neuengamme)

[22] AD 63, cote 6 M 2207, canton Est-1906

[23] AD63, cote 3 E 500-1365, canton Est-1911



Leur action pendant la guerre

Jeanne VERNUSSE, jeune femme célibataire de 30 ans, vivait à Montferrand, quartier de Clermont-Ferrand, avec sa mère. Elle était vendeuse au « Ville du Centre ». En 1942, elle fait la connaissance de M. KRAJN, un Juif qui vivait seul avec Yvette sa fille de cinq ans, dans une petite pièce au dessus d'un café très fréquenté.

Il était séparé de sa femme, qui avait la garde de leur seconde fille, Suzanne. Jeanne en parle à sa mère, qui lui dit « *Moi je la prendrais bien* ». La petite fut accueillie chaleureusement par les deux femmes Jeanne et Marie-Louise VERNUSSE.

Un an plus tard, Suzanne étant elle aussi en danger, les deux femmes la recueillirent également. Jeanne présentait les deux petites filles comme ses nièces. Elle les inscrivit à l'école de Châteaudun sous son propre nom.

Dans leur témoignage après la guerre, Yvette et Suzanne évoquent leur existence chez les deux femmes, qui se privaient toutes deux pour que les fillettes aient assez à manger, car elles n'avaient que des moyens fort modestes ; Jeanne avait un maigre salaire et sa mère ne travaillait pas.

Lorsque le bruit courut que la police cherchait des enfants juifs, Jeanne, inquiète, cessa d'envoyer les petites à l'école ; Chaque soir, en rentrant du travail, elle leur apprenait à lire, à écrire et à compter.

« *On savait que c'était dangereux* » dira Jeanne 50 ans plus tard, « *mais j'avais confiance, car on faisait quelque chose de bien. Je n'ai jamais eu peur* ».

Une voisine menaça de dénoncer les deux gamines. Jeanne les plaça en toute hâte chez une famille de Saint-Gervais d'Auvergne, dans les Combrailles, qui accepta de les héberger moyennant le paiement d'une pension.

Jeanne trouva les fonds nécessaires. Elle continua de rendre visite aux petites chaque fois qu'elle le pouvait.

Après la Libération, les KRAJN vinrent chercher Yvette et Suzanne, mais restèrent en relations avec les deux femmes. Dans son témoignage, Yvette dit clairement que la maison de Jeanne était son deuxième foyer « *Les premiers pas de mon fils se sont faits dans leur jardin.* »

Grâce aux dames VERNUSSE, Yvette et Suzanne ont eu la vie sauve. Elles perdirent 27 membres de leur famille dans les camps de concentration.

Jeanne a perdu un frère, mort à Neuengamme, après avoir été arrêté par la Gestapo dans une rafle, place Gaillard, ainsi que les parents d'une cousine par alliance.

Jeanne ne se maria jamais. Elle dit plus tard qu'elle voyait en Yvette et Suzanne ses propres enfants et que leurs enfants étaient pour elle des petits-enfants.[24]

Ces deux femmes courageuses, étaient pourtant poursuivies par le sort. Le mari et père était décédé en septembre 1937, et leur fils et frère, arrêté en avril 1944, avait été envoyé en déportation et elles en étaient sans nouvelles comme beaucoup d'autres familles.

Mais le sort s'acharne encore sur elles, le 16 mars 1944,[25] lorsque l'usine de Cataroux, est bombardée par l'aviation alliée, leur maison très, trop proche, va subir des dégâts importants, heureusement aucune n'est blessée.

Le 24 mars 1996, Yad Vashem a décerné à Jeanne et Marie-Louise VERNUSSE, le titre de Juste parmi les Nations.

Ce même jour, quatre autres médailles furent décernées à quatre Auvergnats, fait exceptionnel dans les annales de Yad Vashem.

Les quatre autres médailles décernées par Yoël GUILATT, ministre plénipotentiaire de l'ambassade d'Israël à Paris, le furent à titre posthume à mère Marie-Angélique MURAT, professeur au pensionnat de jeunes filles Sainte-Marguerite et à Marie LAFARGE, directrice des études du même établissement ; à Marthe GUILLAUME, pharmacienne à La Tour-d'Auvergne, et au chef d'escadron Maurice BERGER, commandant de la section de gendarmerie de Riom.

Les trois femmes appartenaient à un réseau destiné à cacher des jeunes filles juives recherchées par les Allemands. L'officier de gendarmerie s'est servi de ses fonctions pour informer de multiples personnes des rafles prévues dans son secteur, mourant en déportation à la veille de la libération du camp.[26]

À l'initiative du maire de Clermont-Ferrand, une **plaque commémorative** sera apposée sur le caveau familial en juillet 2019, au cours de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France.

[24] Dossier n° 6966 de Yad Vashem - <https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-6966/>

[25] AD 63, cote 65 W 2552, Indemnisation dommages de guerre

[26] *La Montagne* du mercredi 29 janvier 1997



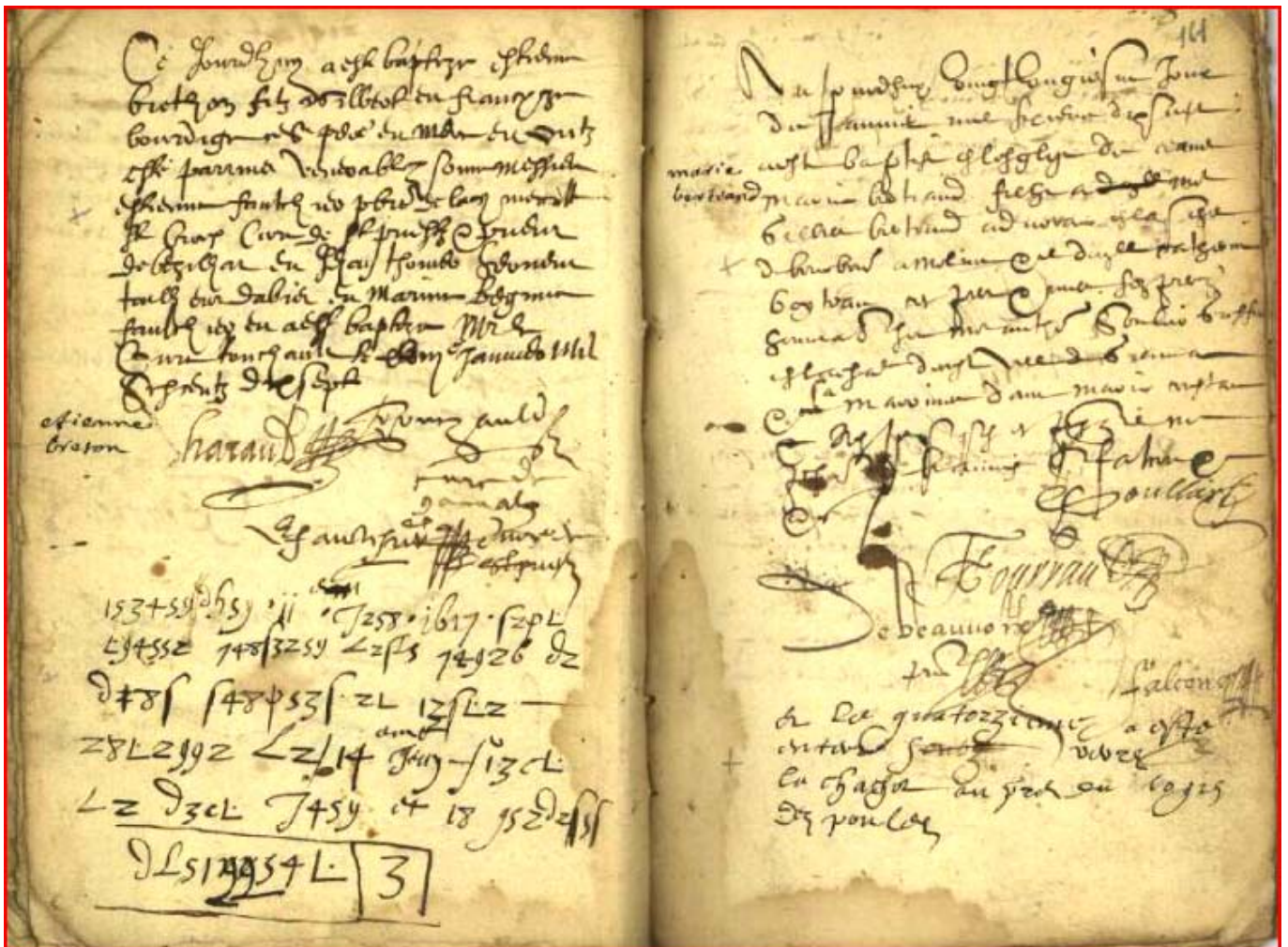
Au fil des actes et des recherches



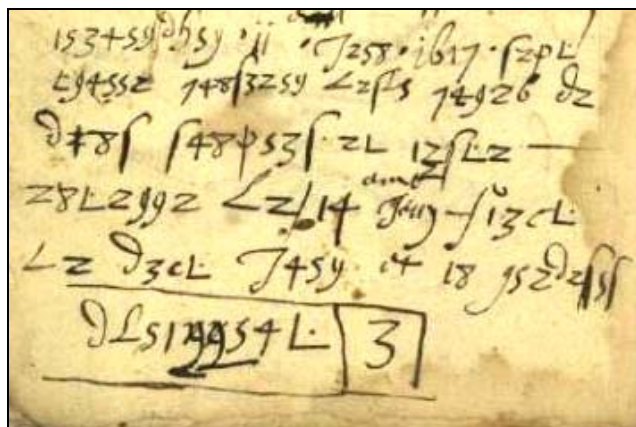
GANNAT (03) – 1617 – Un acte crypté

par Yvette JUMEL (cghav-1536) et Jean Pierre SIGNORET (cghav-2679)

Le registre des baptêmes de Gannat en 1617 offre cette double page (AD03 – 1615-1622, vue 80/209)



Dans l'ensemble de ce registre, c'est la seule page où l'on trouve un acte crypté de cette nature. Curieusement, on y trouve clairement affichée l'année en cours (1617), mais le reste apparaît incompréhensible. C'est notre ami Jean Pierre SIGNORET qui en a assuré le décodage, comme on le verra page suivante



Pourquoi le cryptage de cet acte ?

Notons, d'abord et avant tout qu'il s'agit d'un acte de décès au milieu d'un registre exclusif d'actes de baptêmes.

Notons aussi qu'il ne se trouve pas à la bonne date, puisqu'il concerne le 14 juin, alors que les baptêmes de la même double page sont de janvier 1617.

Dernier point, **sur la page en regard** on trouve la notice suivante :

Et le quatorzieme a este
enterre soubz verre
la chacset (?) aupres du logis
des poulets

Visiblement, le vicaire a enregistré le décès de Mr. TESTU à un emplacement d'un registre où il a trouvé la place pour le faire, sans tenir compte du déroulé chronologique normal et, en outre, pas dans le registre des inhumations qu'il devait tenir par ailleurs.

Selon la note en clair, l'enterrement a été fait en dehors de la terre consacrée du cimetière, ce qui permet de comprendre l'affaire.

Si Mr TESTU a été retrouvé au fond de son puits, c'est **qu'il s'y est jeté pour se suicider.**

Or le suicide exclut la personne de la communauté des chrétiens et l'Église doit l'abandonner, d'où l'enterrement « *auprès du logis des poulets* ».

Ce que visiblement le vicaire (et certainement le curé de la paroisse) n'a pas tenu à faire connaître, mais voulait, pour lui et pour sa hiérarchie, en conserver la mémoire en l'inscrivant dans l'un des registres.

Le problème était que ces registres étaient publics et accessibles aux paroissiens, nombreux à signer les actes et donc susceptibles de lire un acte totalement anormal.

D'où le cryptage qui devait être plus ou moins transparent pour les prêtres de l'époque.

Le principe du cryptage est simple : il consiste à remplacer les voyelles par le chiffre correspondant à leur ordre dans l'alphabet (tenant compte que I et J, ainsi que U et V sont souvent confondus, mais non toujours)

A	E	I-J	O	U-V
1	2	3	4	5

Les chiffres restant jusqu'à 9 sont utilisés pour d'autres lettres que l'on découvre assez facilement, ainsi :

- M = 7
- N = 8
- R = 9

Par ailleurs, le **T** est représenté par un **L** assorti d'un point .

On relèvera aussi que les « **J** » initiaux de **Juin** et **Jour**, ne sont pas cryptés

Et l'on obtient le décryptage suivant :

**AUJOUR DHUY 11 JUIN 1617 SEPT
TROUVE MONSIEUR TESTU MORE[B] DE
DANS SONPUIS ET AESTE
ENTERRE LE 14^{eme} Juny FAICT
LE DICT JOUR et AN QUEDESUS**

Au dessous, dans le cadre et selon les mêmes principes, mais écrit de droite à gauche, se trouve la signature du rédacteur, le vicaire : **J TOURRAULD.**

« SE FAIRE DÉBELUGER » – *Y avez-vous pensé ?* (d'après le journal du curé de Grandval, 1663-1680)

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Comme vous le savez peut-être, le propriétaire du journal du curé de Grandval (170 pages) nous a autorisé à le numériser et de ce fait, à pouvoir l'exploiter ;
Ce que Yolande BESSET (cghav-907) a commencé à faire.

Ce journal tenu très régulièrement comme pouvaient l'être, en ce temps, les « livres de raison » des bons bourgeois. Il présente donc le suivi des finances de ce curé (Jacques BELLET) : les rentes qui lui sont assurées, mais payées irrégulièrement, ses achats, emprunts, remboursements et même le paiement du solde de la dot de sa sœur

Mais aussi (et surtout !) il note soigneusement toutes les informations qu'il transmet à ses paroissiens lors de ses « prônes » du dimanche. En pratique, il jouait le rôle d'un « tambour de ville » qui n'existait pas à cette époque. Ainsi au début des mois de novembre, il annonçait le montant de la taille royale imposée aux habitants de cette paroisse qui constituait une « collecte » au sein de l'élection d'Issoire.

Mais régulièrement aussi, fin septembre-courant octobre il annonçait en chaire que certains de ses paroissiens « se sont fait debeluger » en mentionnant qu'ils allaient habiter dans une autre paroisse, bien identifiée.

Après recherche approfondie, aucun dictionnaire, qu'il soit d'ancien Français, d'Auvergnat ou même de Provençal, ne me donna de réponse.

Cependant, mon petit dictionnaire d'Occitan (d'Emil LEVY) me donna la piste avec le mot « BELUGA ».

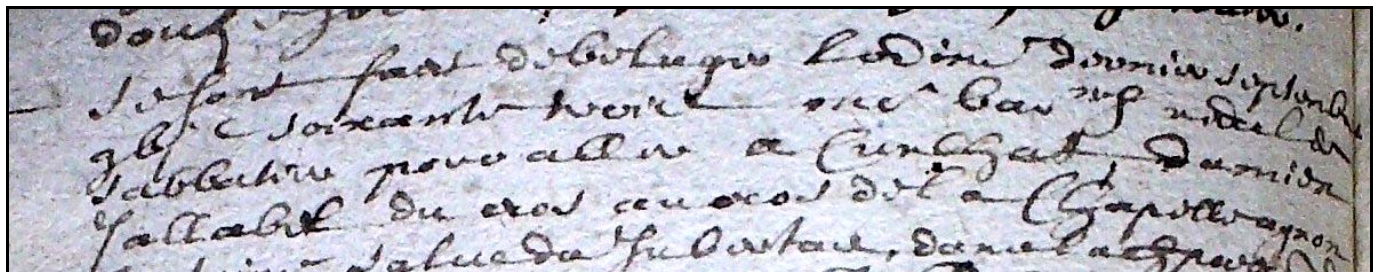
Le sens premier de ce mot que l'on trouve partout dans le domaine occitan est celui d'ÉTINCELLE.

Cependant, ce mot à un **second sens** celui de « FEU » au sens médiéval de « MÉNAGE DOMICILIÉ », celui que l'on utilisait pour « l'affouagement », définition du montant de la taille à partir du nombre de « FEUX » d'une communauté, ou comme nous dirions aujourd'hui du nombre de « FOYERS ».

A partir du sens de ce mot, on comprends immédiatement que « se faire debeluger » signifie **se faire retirer du rôle des foyers assujettis à la taille** dans une collecte déterminée, en utilisant comme raison un déménagement vers une autre collecte. Dans nombre de ces cas, il apparait clairement que les foyers concernés estimaient être trop imposés par rapport à la « modestie » de leurs biens.

Bien entendu, ce déménagement devait être annoncé avant l'établissement du rôle de taille pour l'année à venir (rappelons qu'il se faisait publiquement, permettant aux « cotisants » de contrôler l'imposition des voisins).

L'établissement du rôle se faisant en novembre, il fallait que l'annonce du déménagement se fasse au plus tard en octobre. Ce qui est le cas dans l'exemple ci-dessous de l'une de ces annonces sur laquelle Yolande BESSET m'avait alerté.



Transcription : « Se sont fait debeluger le dim. dernier septembre
16 cent soixante trois Me Bar^{my} Vidal de
Sabbatier pour aller a Cunlhat, Damien
Jallabel du Cros au Cros de La Chapelle Agnon ... »

Note : Barthélemy VIDAL était un chirurgien qui vivait au village de Sabatier et qui revint certainement de Cunlhat, puisque le curé notait le 27.02.1674 que ce même Barthélemy lui avait apporté un « *Registre couvert de parchemin des actes baptistaires* », tenu par les prédécesseurs de notre curé du 1^{er} mai 1624 au 23^e juillet 1654 (se terminant par le baptême de Pierre VIDAL, fils de ce Barthélemy, ce qui est sans doute la raison de sa conservation chez lui). Ce registre comportait également quelques mariages et « reinages ». Bien entendu ce registre a disparu, peut-être vendu, comme ce journal, par l'archiviste du département dans les années 1840.

Dictionnaires consultés sans résultat :

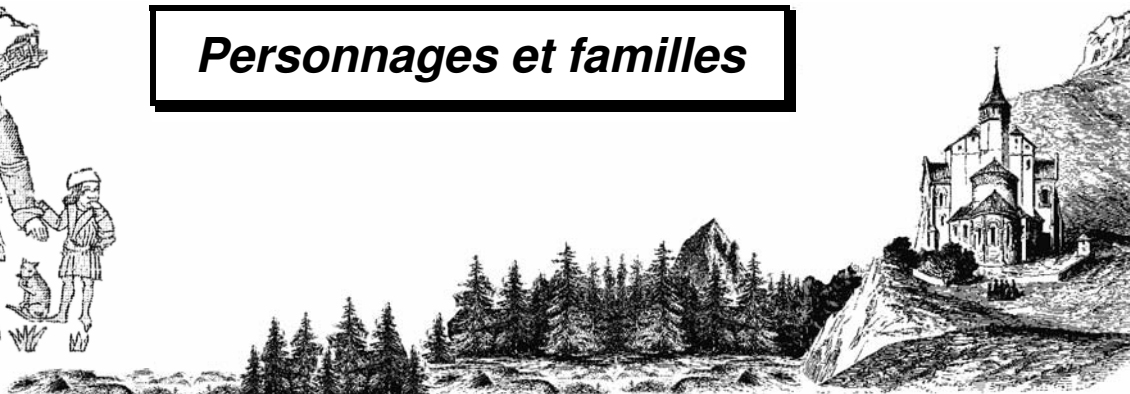
F. GODEFROY, *Lexique de l'Ancien Français*, Paris, 1901
M. LACHIVER, *Dictionnaire du Monde rural*, Fayard, 2006
K-H. REICHEL, *Dict. gén. Auvergnat Français*, Créer, 2005
F. MISTRAL, *Lou Tresor dou Felibrige*, Réed P. Rollet 1968
J.T. AVRIL *Dictionnaire Provençal-Français*, Apt 1839

La solution !

E. LEVY, *Petit Dictionnaire. Provençal-Français*, Heidelberg 1909 (auteur allemand de Fribourg-en-Brigau, élève du Prof. Camille CHABANEAU, spécialiste des langues romanes à la faculté de lettres de Montpellier)



Personnages et familles



Le docteur Louis MONTEILHET d'Ambert *Ardent républicain, député du Rhône*

par Henri PONCHON (cghav-62)

Dans le numéro 159 d'A moi Auvergne ! (février 2017), Jean-Pierre BARTHELEMY a évoqué l'insurrection clermontoise des 9 et 10 septembre 1841. Parmi les leaders, il cite MONTEILHET, médecin à Aubière, et GIRAUD de NOLHAC, son beau-frère, médecin à Beaumont. Ils feront partie des 56 accusés amenés devant la Cour d'Assises de Riom en février 1842 et seront finalement acquittés. Toutefois le jugement sera cassé pour vice de formes et l'affaire renvoyée en août 1842 devant la Cour d'Assise de l'Allier. MONTEILHET sera, cette fois-ci, condamné à 10 ans par contumace. Réfugié un temps en Suisse selon certains, il se constituera prisonnier et sera finalement acquitté le 19 mai 1844.

Si les liens familiaux avec l'académicien Pierre de NOLHAC, conservateur du château de Versailles, ont pu être établis en particulier par Alain ROSSI, on avait du mal à savoir qui était ce MONTEILHET, son lien éventuel avec les très nombreux MONTEILHET de la région d'Ambert, et comment était-il beau-frère avec NOLHAC.

Marie Dominique ICOLE a fini par découvrir sur les recensements d'Ambert de 1851 (place du Pontel), un Louis MONTEILHET, médecin de 39 ans, avec sa femme Adélaïde GIRAUD 32 ans et leurs enfants, Emile 10 ans et Paul 6 ans, ainsi que leur domestique Louise DAILLOUX, 29a.

Les MONTEILHET d'Ambert

Ils sont nombreux sans qu'il y ait forcément un lien familial entre eux. Deux villages « Monteilhet » existent dans la région, l'un à Bertignat, l'autre à la Forie que l'on traverse en montant d'Ambert à Valcivières.

Notre Louis MONTEILHET est né le 20.03.1812 à Ambert, fils de Michel, huissier de la ville, et de Benoite VERNAISON, originaire de Marsac-en-Livradois qui s'étaient mariés à Marsac le 11.06.1811 ; le père de Michel appelé lui aussi Michel était également huissier ; les VERNAISON étaient des bourgeois de Marsac mais le grand-père, Antoine VERNAISON, était chirurgien ce qui peut expliquer le futur métier du petit Louis.

Une autre famille MONTEILHET d'Ambert, sans lien apparent avec la précédente, sera notaires et maires de Marat et d'Olliergues tout au long du 19^e siècle, s'alliant aux GIRAUD maires d'Olliergues et de Marat (voir Ama ! 162), créant une confusion et une aide dans la recherche pour le couple qui nous concerne.

Docteur militant

Louis MONTEILHET fait ses études de médecine aux facultés de Montpellier et de Paris, et il est admis comme interne à l'hospice de Clermont-Ferrand.

Démocrate militant, il prépare, en 1840, un banquet de protestation en faveur de la réforme électorale; ce banquet en plein air à Montaudoux, sur les hauteurs de Clermont, est présidé par Antoine François Xavier COUTHON, le fils aîné du conventionnel, et trois mille convives y prennent part ; les bourgeois s'en inquiètent et se retirent du mouvement.

En 1841, comme l'a décrit Jean-Pierre BARTHELEMY, il participe à des évènements beaucoup plus graves. On procède alors au recensement ; des rumeurs circulent (sans internet !) : ce serait le prélude à l'augmentation des impôts ; c'est l'émeute le 9 septembre ; l'armée tire pour protéger l'Hôtel de ville ; neuf manifestants sont tués. Le lendemain, les vigneronns de Beaumont et d'Aubière descendent place de Jaude, mettent le feu à la maison du maire CONCHON. Il y aura une centaine d'arrestations dont Louis MONTEILHET, docteur en médecine, habitant Aubière.

Peu après, il est donc condamné à dix ans de détention pour les troubles survenus à l'occasion du recensement. L. MONTEILHET, qui s'était dérobé aux poursuites, passa cinq années en exil.

Mariage à Olmet

Un peu surprenant mais c'est à Olmet que se marie, le 8 avril 1839, Louis MONTEILHET, alors docteur en médecine à Aubière. Il y épouse demoiselle Marie

Madeleine Adélaïde GIRAUD, âgée de 20 ans, née à Chauriat et résidant alors au village de Parquois. Elle est la fille de feu Claude Symphorien GIRAUD, né à Olliergues, et de défunte Anne ARGILIER, de Chauriat. Les témoins éclairent ce choix d'Olmet. Outre Joseph FOURNIER d'Ambert et Louis VERNAISON de Randan, beau-frère et cousin germain du marié, on trouve deux propriétaires : Claude FAUGIERE, de Parquois, et Antoine GIRAUD, d'Augerolles beau-frère et frère de l'épouse.

Par ce mariage, il allait devenir le beau-frère d'Aimé de NOLHAC, avec lequel il mènera de nombreux mouvements en faveur de la République et contre Napoléon III. NOLHAC allait en effet épouser, le 30 août 1840 à Chauriat, Catherine Cécile Virginie GIRAUD, la sœur d'Adélaïde. Ils hériteront de la fortune des ARGELIER de Chauriat et ne seront sans doute pas étrangers à la révolte de Chauriat du 12 septembre au côté de Louis ARGELIER-PEROT qui conduisit à 20 condamnations d'habitants de Chauriat ou des environs en mars 1842.

Retour à Ambert

Il passe quelques années comme médecin à Vichy. son fils Edmond y naît en 1845. En 1846, il habite avec sa famille dans le quartier des Bains (rue Lucas).

Comme on l'a dit le docteur MONTEILLET revient à Ambert dans les années 1850, celles de la révolution de 1848, celles où Louis Napoléon BONAPARTE se fait élire en décembre 1848 président de la République, puis

plébiscité président à vie en décembre 1851 et enfin sacré empereur en novembre 1852.

Louis MONTEILHET, qui habite place du Pontel, participe activement aux mouvements qui tentent de s'opposer au coup d'état. Il fait partie des démocrates d'Ambert. Lors d'une perquisition chez Félix PRADIER, en février 1851, on trouve une lettre l'invitant lui et ses amis à venir à Riom rencontrer Jules FAVRE pour définir l'attitude face à la restriction du suffrage universel. Des réunions se tenaient chez Etienne LAVIGNE, fils d'un conventionnel du Lot-et-Garonne, élu à l'Assemblée constituante de 1848 mais non réélu à la Législative ; il avait été notaire à Ambert, nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire et élu conseiller municipal.

Après le coup d'état du 2 décembre, tous les républicains démocrates d'Ambert, dont le docteur MONTEILHET, vinrent chez lui. Des réunions et des conciliabules eurent lieu dans la nuit du 5 au 6 décembre, mais après l'échec d'un soulèvement à Thiers, les chefs de l'opposition locale, LAVIGNE et MONTEILHET, incitèrent à se tenir dans une prudente réserve. Il s'ensuivra des poursuites dès le lendemain et quelques condamnations. LAVIGNE fut considéré comme le chef du parti socialiste, conduit à Orléans sous surveillance, proposé à l'expulsion mais bénéficia d'une remise de peine et rentra à Ambert. MONTEILHET était lui aussi condamné à la mise sous surveillance et à l'exil en Algérie (il était déjà parti en Afrique).

Dans le courant de 1852, il fut gracié et rentra en France.

Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851							
Présentation	Recherche	Commissions	Antécédents	Transportés	Grâces	Domiciles	Professions
Monteilhet Louis - Numéro d'ordre : 18908 - Numéro dossier : 26							
Informations personnelles							
Lieu de naissance : Ambert (Puy-de-Dôme) - 36 ans - marié - 2 enfants							
Domicile : Ambert - Puy-de-Dôme -							
Profession : Médecin - Type d'activité : Professions médicales - Secteur : Professions libérales							
Antécédents : Gravement compromis en 1841 dans les troubles de Clermont. Condamné par contumace. Rentré plus tard il se constitua et fut acquitté.							
Décisions des commissions mixtes départementales et des commissions militaires de Paris							
Décision de la commission mixte du Puy-de-Dôme : Algérie moins Transporté en Algérie à Oran, province de : Oran							
Observations en liste générale : Un des membres les plus dangereux et les plus influents des sociétés secrètes. Attendait pour agir le soulèvement de Thiers et de Clermont.							
Motifs et observations dans l'Etat de la commission mixte : Gravement compromis dans les troubles de Clermont en 1841, Monteilhet fut obligé de quitter la France à cette époque pour échapper aux poursuites dirigées contre lui. Condamné par contumace, mais rentré plus tard en France, se constitua et fut acquitté. Il avait alors promis de se retirer de la politique et tint parole pendant quelque temps. Mais ses mauvais instincts reprirent bientôt le dessus et il rentra dans les sociétés secrètes dont il était un des membres les plus influents et les plus dangereux dans l'arrondissement d'Ambert. A la suite des événements du 2 décembre, il voulait comme Lavigne n'agir que lorsque Thiers et Clermont se seraient complètement prononcés. (Département du Puy-de-Dôme. Etat des décisions de la Commission départementale..., SHD, 7 J 77)							
Grâces et commutations de peine							
Grâce accordée par le chef de l'Etat : Surveillance le 11 Juin 1852 -							
Sources							
Liste générale : Archives nationales F/7*/2593 - Dossiers de grâce : Archives nationales BB/22/132/1 -							
Dossier de pension : Archives nationales F/15/4066							
Remarques de l'auteur de la base de données : Agé de 40 ans selon le registre des transportés en Algérie (A.N. F/7/2587).							
Réalisation de la base de données : Jean-Claude Farcy - Programmation et portage web : Rosine Fy © 2013, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS), Version 1 - Base réalisée avec 422 Référence électronique : Jean-Claude Farcy, Rosine Fy, Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851, Centre Georges Chevrier - (Université de Bourgogne/CNRS), [En ligne], mis en ligne le 27 août 2013, URL : http://tristan.u-bourgogne.fr/1851.html							

Fiche de Louis MONTEILHET dans la base des « Poursuivis à la suite du coup d'état de décembre 1851 »

Installation à Charly (Rhône)

Dans un dictionnaire des députés, sa biographie est ainsi rédigée :

« Déporté en Algérie à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut, à sa rentrée, interné à Charly

(Rhône), continua de combattre l'empire, devint maire de Charly après le 4 septembre 1870, et fut destitué de cette fonction par le préfet Ducros. »

Il n'était déjà plus maire en mai 1871 ; il a en outre toujours délégué à un adjoint la tenue de l'état-civil.

« Les opinions républicaines qu'il n'avait cessé de manifester le firent choisir comme candidat radical à la députation, le 20 mai 1883, en remplacement de M. Varambon, démissionnaire ; M. Montheillet fut élu par 5.071 voix (10.066 votants, 19.767 inscrits), contre 4.670 à M. Thévenet, opportuniste. Il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre et vota pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre la politique opportuniste.

Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale socialiste du Rhône, il échoua avec 17.755 voix (136.430 votants). M. Montheillet fit une nouvelle et inutile tentative, le 8 juillet 1888, pour rentrer à la Chambre des députés : il réunit alors 10.144 voix contre 37.133 à M. Chépié, élu, et 17.147 à M. Vaillant. Il s'agissait de remplacer M. Rochet décédé. »

A quelle date s'installa-t-il à Charly ? Pourquoi Charly ? Le mot interné est sans doute trop fort ; malgré l'amnistie, il n'avait sans doute plus le droit de revenir dans le Puy-de-Dôme ou l'Allier. Il était sous surveillance ; Charly semble avoir été une forme d'assignation à résidence.[1]

Il y restera jusqu'à sa mort. En 1856, on le retrouve avec sa famille dans le bourg, rue Mercière. En 1861, son domicile sera au lieu-dit la Mure, où il mourra en 1895.

Quartiers de Louis MONTEILHET

1. Louis MONTEILHET, docteur en médecine à Aubière, Vichy, Charly(69), maire de Charly, député du Rhône, 20.03.1812 Ambert, x Olmet 09.04.1839 Marie Magdeleine Adélaïde GIRAUD
D'où

- Marie Emilie Monteilhet, ° 01.11.1840 Aubière x Charly 01.12.1866 Jean Pierre TARGE, notaire à Millery, ° 09.11.1825 St-Andéol-le-Château (69), fs de Jaques et Antoinette Cholles
- Antoine Paul Edmond Monteilhet, ° 06.02.1845 Vichy (vivant en 1866, habite Charly)



Belles signatures sous l'acte de mariage de 1839

- 2. Michel MONTEILHET, huissier à Ambert, ° 12.11.1782 Ambert y + 31.12.1828 x Marsac 11.06. 1811
- 3. Benoite VERNAISON, ° 29.09.1788 Marsac + non trouvé jusqu'en 1892 (Ambert, Marsac, Randan, Arlanc)

[1] NDLR : un historien du coup d'état indique que le mot « internement » dans les circulaires administratives de l'époque signifiait une « assignation à résidence ». ce qui correspond tout-à-fait à la situation du Dr Monteilhet

Ce couple a eu deux autres enfants, outre Louis, nés à Ambert

- François °16.08.1813, + 26.09.1815 Ambert
- Jeanne ° 07.09.1815 Ambert y x 04.09.1838 Jean Pierre Claude Joseph FOURNIER, ° 30.01.1810 Arlanc fs Pierre André et Marie Angèle THOMAS (parmi les témoins Louis VIALATTE (1799-1874), cousin de l'épouse, huissier à Ambert, AGP d'Alexandre Vialatte)
- 4. Louis MONTEILHET, perruquier à Ambert, ° 01.12.1760 Ambert, + 19.01.1836 Ambert y x 08.01.1782
- 5. Jeanne CHARTOIRE, de Marsac, ° 09.06.1759 Ambert
- 6. Claude François VERNAISON, bourgeois du bourg, ° ca 1759, + 19.12.1791 Marsac, x Courpière 03.08.1785
- 7. Michelle BAYARD, + 27 fruct an 12 à St-Christofle (03)
- 8. Michel MONTEILHET, faiseur de cordes, maître épinglier en 12/1760, aiguillier en 1760, habitant de la ville d'Ambert, ° ca 1719, x Ambert 05.02.1760
- 9. Antoinette CROHET (ou CROHAS, CROY), du village Douchauts (Ambert)
Il était dit veuf de Dauphine DUMONTEIL en 1760
- 10. Antoine CHARTOIRE, ° 12.01.1734 Marsac (la Greleyre), + 16.08.1781 Ambert yx 10.02.1756
- 11. Benoite DUCROS, de la ville d'Ambert
- 12. Antoine VERNAISON, + av. 1785
- 13. Claudine MOZAC
- 14. Jacques BAYARD, marchand de Courpière, fs + Jean et Madeleine USCLADE, x Vollore 18.04.1750
- 15. Louise CHEZE, fa Pierre et Marie BEAL
- 16. Pierre MONTEILHET, + av. 1760 x Ambert 26.11.1705, fs Damien et Clauda DINASSE
- 17. Clauda LAVANDIER, + av. 1760
- 18. Jean CROHET, + av. 1760
- 19. Antoinette COURTIAL, + av. 1760
- 20. Antoine CHARTOIRE, laboureur métayer à la Graleyre (Marsac), fs Pierre et Marie MONTGOLFIER
- 21. Jeanne CELEYRON, fa Etienne et Clauda POINSON
- 22. Barthélemy DUCROS
- 23. Marie PRADAL

Quartiers d'Adélaïde GIRAUD

(ces quartiers sont les mêmes que ceux de l'épouse d'Aimé Jean-Baptiste GIRAUD de NOLHAC)

- 1. Marie Madeleine Adélaïde GIRAUD ° 11.08.1819 Chauriat
Note : sa sœur Catherine Cécile Virginie GIRAUD, future épouse d'Aimé de Nolhac, ° 02.07.1821 Olliergues (le Mas), témoins : Gilbert FAUGIÈRE, 43a, propriétaire à Chantelauze, Benoît GIRAUD 43a docteur en médecine (ce Benoît GIRAUD, né Olmet 25.03.1777, sans lien proche avec Claude Symphorien GIRAUD, sera maire d'Olliergues de 1836 à 1848 (voir Ama ! n°162)
- 2. Claude Symphorien GIRAUD, propriétaire à Chauriat, ° 18.07.1777 Courpière, + 29.01.1833 Olliergues, x Chauriat 4 floréal an 12 (24.04.1804)
- 3. Marie Antoinette ARGILIER, ° 10.05.1784 Chauriat, (p/m : Me Pierre ARGILIER, **grand-père**, et dame Marie MARTIN, **grand-mère**), + 06.05.1823 Olliergues
- 4. Gabriel GIRAUD, marchand, + av 1804, x Tours s/Meymont 02.05.1774
- 5. Marie FORESTIER, ° Tours-s/Meymont, + ap. 1804
- 6. François-Régis ARGILIER (ARGELLIER) dit « LAGAZELLE », bourgeois de Chauriat, (*serait-ce le*

Joseph ° 16.01.1753 ?), + 15.fruct.an7 (30.08.1799)

Chauriat, x Châteldon 17.03.1783

7. Anne (Antoinette) DUVERGIER, né ca 1760
Châteldon, + 10.02.1843 Chauriat

Note : un Antoine MARTIN, curé de Chauriat, témoin en 1783, est cousin de l'époux (et « oncle breton » de leur fille. Dans les comptes-rendus judiciaires autour des événements de 1841 à Clermont, il est noté que le Dr MONTEILHET se rend souvent à Chauriat, pour s'occuper des biens de sa belle-mère, « la dame ARGELLIER-LAGAZELLE »

8. Pierre Alexandre GIRAUD, b. 27.09.1727 Courpière, + av. 1774, x Neuville 12.09.1751 (pas en ligne)

9. Jeanne TEALLIER, ° 18.03.1721 Glaine-Montaigut, + ap. 1774

10. Louis FORESTIER, + av 1774, x Fournols 18.01.1736

11. Marie MOZA(C/T)

12. Sieur Pierre ARGELLIER, bourgeois de Chauriat, procureur d'office en 1749, x Vic-le-Comte 14.01.1749

13. (Gilberte) Marie MARTIN, + av. 1783, fa de Julien et Renée COTHON (ts deux + av. 1741)

14. Louis DUVERGIER-DUGARET, ° Châteldon, notaire royal, bailli de Châteldon en 1783, fs Jacques bourgeois de Châteldon (y + 12.03.1760, 60Ja) et de Catherine FAURE (+ ap. 1760), x Isserpent (03) 10.11.1750

15. Marie MARTIN (DES MITS), fa de Blaize et Françoise PIOZET (DE LA HOUSSAYE), d'Isserpent

Note : ces DUVERGIER avaient introduit dans leur patronyme « Le Garet », du nom d'un village situé probablement à Arfeuilles où l'on trouve de nombreux DUVERGIER (plutôt qu'à Ferrières-sur-Sichon où existe un « Le garet ». C'est ce nom double qu'utilisent les 3 fs de Jacques : Louis, Pierre et Jacques)

Un autre Louis DUVERGIER-DUGARET est Dr en médecine à Thiers en 1751. Peut-être un frère de Jacques (?)

16. Antoine GIRAUD l'aîné, marchand drapier de Courpière, natif de Marat, x Courpière 05.08.1721

17. Louyse TEALLIER (1703-1764) fa + Antoine et honnête femme Marguerite JACAS (JACOB ?)

18. Guillaume TEALLIER, sieur des Moulins, notaire royal, châtelain d'Auterive, lieutenant en la justice royale des gabelles d'Auvergne, fs Gabriel sieur des Moulins, notaire royal, et Catherine PAGES, x Olmet 28.01.1704

19. Marie JASSEAUME, fa de Guillaume et Anne RUSSIAS

20. Claude FORESTIER, + av. 1736, x Tours-s/Meymont 16.12.1695

21. Clauda CHAMERLAT

22. Laurent MOZA(C/T), lieutenant de Fournols en 1736

23. Marguerite BREUIL/BRUEL

24. Louis ARGELIER, ° 14.04.1681 Chauriat, + ap.1750, x Billom 14.01.1710

25. Therese Marie DALBIGNAT, ° Billom, + av. 1750

Compléments sur le « quarante-huitard » Aimé Jean-Baptiste GIRAUD de NOLHAC

par Alain ROSSI (cghav-2140) et Jean Noël MAYET (cghav-657) (et données issues de la famille)

Sa naissance a été retrouvée à partir de son **mariage** :

A **Chauriat le 30.08.1840**, Jean-Baptiste Aimé GIRAUD de NOLHAC, Dr en médecine, âgé de 26 ans, né à Pontoise (Seine-et-Oise) le 19 décembre 1814, fs de Annet GIRAUD de NOLHAC, receveur des contributions indirectes et de dame Marie COURT, épouse Catherine Cécile Virginie GIRAUD, née au Mars, commune d'Olliergues, le 2.07.1821.

Le beau-frère, le Dr Louis MONTEILHET est témoin.

A **Pontoise, le 18 décembre 1914**, naît Anne Jean-Baptiste Aimé GIRAUD de NOLHAC, fs de Annet, 26 ans, et de Marie COURT, 22ans.

Annet, alors employé dans la Régie des Droits Réunis est absent lors de la déclaration de naissance. Conformément à la réglementation en vigueur, en l'absence du père ou d'un membre proche de la famille, la déclaration est faite par l'accoucheur et l'hébergeur de l'accouchement, ici le même à savoir le Docteur Pierre Augustin AMAT, 54 ans demeurant Place du petit Martroi. Les témoins, un pharmacien et un marchand de Pontoise vont lui donner chacun leur prénom : Louis Aimé BRECHOT et Jean-Baptiste QUESNEL.

Pourquoi cet accouchement s'est-il fait à Pontoise ?

Pourquoi le père était-il absent ?

On peut imaginer que ce dernier était en formation pour devenir « receveur » alors que jusque là il n'était qu'« employé ».

Au lendemain de la Révolution de 1848, Aimé obtient un poste au Mont-Dore, en remplacement du directeur « historique » de la station thermale, avant de devoir rapidement se « mettre au vert » au Mayet-de-Montagne dans l'Allier, démis de ses fonctions lors du tournant conservateur qui suit juin 1848.

Une fois réinstallé, notre « docteur » toujours aussi ardent ne tarde pas à devenir le chef des républicains du canton de Donjon, où il jouit d'une grande influence, au point d'entraîner une partie de l'arrondissement de La Palisse à l'insurrection républicaine, qui suit le coup d'État du 2 décembre 1851.

Dans les mois qui suivent, le conseil de guerre n° 2, siégeant à Moulins, le condamne à mort par contumace en mai 1852, suite à la décision de la commission mixte de l'Allier mise en place dès le 5 février.

Ayant d'abord fui vers la Suisse, il trouve ensuite refuge à Jersey, où il est proche d'Alphonse BIANCHI, et se lie à Éliza LE MASURIER dont il aura une fille, Louise de NOLHAC, née le 17 novembre 1854 (sans doute hors mariage, mais néanmoins reconnue par son père).

On retrouve ensuite le Dr de NOLHAC à Mexico aux côtés du célèbre journaliste républicain René MASSON, avant qu'il ne revienne en Suisse près de Genève, où il **meurt à Plainpalais le 2 avril 1862**, ayant refusé jusqu'au bout l'amnistie du 16.08.1859 (visant à diviser les républicains), après les condamnations suivant l'attentat d'ORSINI du 14.01.1858.

Éléments statistiques sur les élections du « Prince-Président » et les condamnations suivant le « Coup d'état » de décembre 1851

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Élections de Louis Napoléon Bonaparte (L-N)

Date	Nature	L-N / oui	Non	Abst.	Inscrits	% oui
20.12.1848	<i>Présidence</i>	5,5 M			7,5 M	
21.12.1851	<i>Pdt à vie</i>	7,48 M	0,65 M	1,87 M	10 M	74,8 %
21.11.1852	<i>Empire</i>	7,8 M	0,25 M	2,1 M	11,2 M	69,6 %

(Source WIKIPEDIA)

Suites du coup d'état du 2 décembre 1851

Nature des décisions des Commissions mixtes	mars 1852	30.09.1853
Déférés en Conseil de guerre	247	244
Transportation à Cayenne	239	198
Algérie plus (<i>assignés à résidence en Algérie</i>)	4.549	1.718
Algérie moins (<i>libres du lieu de leur installation</i>)	5.032	1.288
Expulsion	980	368
Éloignement	640	299
Internement (<i>en fait = assignation à résidence</i>)	2.827	1.199
Police correctionnelle	645	611
Maison de correction (<i>pour les mineurs</i>)	23	6
Surveillance de la police	5.194	7.676
Liberté	5.857	12.632
Renvoi au Parquet (<i>pour enquête</i>)	645	645
TOTAL	26.884	26.884

(Source : Maurice AGULHON : « 1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852 » - Plon 1972)

Notes : bilan statistique sur les données immédiates des « Commissions mixtes », puis sur le statut des concernés, 18 mois plus tard, fin septembre 1853..

La Police correctionnelle intervient pour les délits non politiques (casses, vols).

La différenciation entre « Conseils de guerre » et « Transportation à Cayenne » est curieuse car les Conseils de guerre ne sont intervenus que pour les « chefs », susceptibles d'être condamnés à mort ou à la déportation.

Pour les « Transportés en Algérie », les grâces ont concerné 2/3 à 3/4 d'entre eux.

Les GAYDAMOUR de la-Chaise-Dieu

par Alain CHALLE (cghav-2700)

NDLR : dans le numéro précédent de AmA ! (n° 165, p. 195) nous appelions « au-secours ! » pour trouver la généalogie du Curé de Cistrières (43) et de ses deux frères qu'il avait mariés près de lui.
Cette question a été immédiatement répondu par Alain CHALLE et voici la famille au 17^e siècle.

Hugues GAYDAMOUR et Anne PIOLON

Il s'agit du couple « initial » qui vit à La Chaise-Dieu où naissent tous leurs enfants, baptisés paroisse St-Vital et St-Agricole.

Ils ont dû se marier vers 1630/1632, Hugues devrait être né ca 1605 et Anne ca 1609 (60 ans en 1669).

Anne décède le 02.08.1669 à Cistrières et est inhumée dans l'église par son fils Cosme, curé de la paroisse.

Elle a 2 frères :, parrains de 2 de ses enfants :

- Claude PIOLON, parrain le 07.09.1637

- Cosme PIOLON, moine de La Chaise-Dieu, parrain du curé de Cistrières, qui signale, dans son registre, son inhumation dans la nef de l'abbatiale le 3.01.1670

Enfants du couple

- Clauda, ° 30.10.1633, p/m Cosme PIOLON et Cluda GAYDAMOUR (oncle et tante de l'enfant= les grands parents sont peut-être déjà décédés)

- Gaspard, ° 3.10.1635 (b. 8), p/m Gaspard GAYDAMOUR (gd-père ou oncle ?) et Cluda GUERINGAUD

- Claude, ° 7.09.1637, p/m Claude PIOLON, oncle et Delle Marguerite CATHOARD, « femme de l'avocat BONNEFOY » [1] ; + 12.11.1717 Cistrières

- [Note : Guillaume BONNEFOY (Dr droit, avocat à la sénéchaussée de Riom, bailli du baron de Cusse puis du marquisat d'Allègre, juge de la Chaise-Dieu), fs Jacques, notaire, et Suzanne DUBOURG) x Cm 7.06.1633 Marguerite CATHOARD (de Blaise et Marguerite DOUVRELEUR d'Arlanc), d'où une fa Suzanne x Cm 4.02.1659 Gaspard MARCLAND, bailli de La Chaise-Dieu)

x1 ca 1669 Marie CHAZAL, ° 22.01.1646, fa Gaspard et Catherine PONSARRE (° ca 1623, + 25.05.1668 Cistrières, fa de Grégoire notaire de Connangles)

x2 Cistrières 26.08.1675 Marguerite DELAIRE (° ca 1647 Marlanges-La Chapelle-Geneste)

- Cosme ° 13.06.1639, p/m Cosme PIOLON et Anne NN (acte déchiré) ; curé de Cistrières de 1665 à son décès le 28.08.1694 Cistrières (*l'un des derniers morts du « grand hiver 1693-94 », qui a touché à Cistrières 120 personnes de plus de 10 ans sur 600 habitants*)

- Françoise ° 4.05.1641, p/m discret homme Me Guillaume BONNEFOY, docteur et avocat ²²²²²²²²²²²²²²²²²²²²²² et Françoise NN femme de Me Charles BONNEFOY

- Jean ° 9.03.1643, p/m Jean GRANGIER et Marguerite MALLECT (?)

- Antoine ° 10.03.1645, p/m Antoine ROUEYRE et Marguerite CHOMYS, fa de Georges ; + 20.05.1707 St-Didier-sur-Doulon ; x St-Didier-sur-Doulon, ca 1672 Catherine FABRE

Descendance du couple

A1/ Claude x Marie CHAZAL

- Philippe, ° Cistrières, + St-Didier s/Doulon 1.05.1714, sd
- Marguerite, x 8.02.1695 Claude MARTIN

A2/ Claude x Marguerite DELAIRE

- Paule Marie x 22.02.1684 Vital POUGHEON de Laval sur Doulon

- Amable x 27.11.1684 Antoine MIRAMONT

- Anne « Nanon » x1 22.07.1688 Damien IBERTIE ;
x2 18.11.1704 Michel GAILLARD

- Balthazar x 19.11.1709 Françoise RICHARD de Bonneval

- Antoine x 28.11.1713 Anne BRUN

- Que sont devenus Cosme, Michel et Fiacre ?

B/ Antoine et Catherine FABRE

- Françoise x 17.07.1708 Antoine BIGAROUX

Au total, Balthazar (2) et Antoine (1) donneront 3 lignées GAYDAMOUR, sur Cistrières pour le premier, sur Saint-Didier-sur-Doulon pour le second

Clauda GAYDAMOUR, sœur de Hugues

Née vers 1620, elle x ca 1640/1641 Jean GRANGIER, meunier au moulin de Bellut (Connangles).

Installés à La Chaise-Dieu, ils eurent 3 filles

- Anne ° 2.11.1642, p/m Theofred GRANGIER et Anne PIOLON

- Suzanne ° 16.01.1647 (p/m non déchiffrables), + ap. 1715, x ca 1667/1668 Robert BONNEVAL de Connangles

- Gabrielle ° 14.06.1651, p/m Claude GAYDAMOUR (son cousin ?) et Gabrielle TISSIER ; x Cm 8.01.1669 (La Chaise-Dieu) Fiacre MAIGNE

Conclusion

Enquête intéressante sur une famille bourgeoise de la Chaise Dieu, qui présentait un certain relief avec un moine de l'abbaye (qui devait être « doté » pour être reçu), et un curé (dont il fallait constituer le titre clérical, lui assurant un revenu de 60 à 80 livres).

Par ailleurs dans les parrains et marraines apparaissent les BONNEFOY, famille bourgeoise à forte implantation juridique sur La Chaise-Dieu (notaire, avocat).

Il reste une double question en suspend : d'où viennent les membres de ce couple, totalement isolé sur La Chaise-Dieu et sa région.

En particulier, Gaspard, le parrain du second enfant et fil ainé, est-il le père ou le frère de Hugues ?

Mais cela ne résout pas l'origine de cette famille GAYDAMOUR, pas plus que celle de PIOLON (une seule trace : une Anne PIOLON x Orsonette 15.05.1684 un Bernard TEILON, dont le patronyme est connu localement)

A PROPOS DU DUC D'ALBANY, Gouverneur de l'Auvergne

par Jacques PAGEIX (cghav-2881)

Le Duc d'ALBANY : contrairement à ce que j'avais cru autrefois, ce nom d'Albany, (ou Albanie), souvent associé à celui des STUART, ne vient pas d'une ancienne forme du nom de la ville et terre solognote d'Aubigny, qui fut donnée en 1423 par Charles VII à Jean STUART de Darnley, en récompense des services rendus au cours de la Guerre de Cent Ans par ce prestigieux chef de l'Armée écossaise qui contribua à chasser les anglais.

ALBANY, ainsi traduit dans la langue anglaise, est dérivé du nom d'origine gaélique donné au royaume d'Alba qui, après avoir désigné l'ensemble de l'île de Grande-Bretagne (d'où le surnom de celle-ci : Albion), désigna ensuite uniquement le royaume d'Écosse, puis seulement un duché au nord du fleuve de Forth.

Jean STUART, Gouverneur de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez, comte de la Marche, fut marié en 1505 à Anne de La TOUR d'AUVERGNE.

Nommé Gouverneur de l'Auvergne en 1527, après le décès à la bataille de Pavie en 1526 de son prédécesseur le Maréchal de LAPALISSE, premier gouverneur nommé par François 1^{er} en 1523, Jean STUART fit son entrée solennelle à Montferrand, où la population l'accueillit sous un dais frangé d'or, au son de six trompettes, d'un fifre et de cinq tambourins. On l'accompagna ainsi jusqu'à la salle du Saint-Esprit, l'hôtel consulaire. Il demeura trois jour, couchant modestement dans la chambre d'une maison apprêtée pour l'occasion (cf H. et E. DU RANQUET, « *Les vieilles pierres de Montferrand d'Auvergne* » publié en 1969 par les Amis du Vieux Montferrand (Ed. de Bussac, Clermont)

D'après Jean-Baptiste BOUILLET, ses armes étaient celles de l'Écosse: « D'or, au lion de gueules, enclos dans un double trecheur, fleuroné de même ». (« *Nobiliaire d'Auvergne* », par Jean-Baptiste BOUILLET, Clermont 1852, tome VI, p. 265).

Toutefois, celles qui doivent être ses véritables armes figurent sur un sceau conservé aux Archives Nationales et sur un vitrail de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte (on ne s'étonnera pas d'y voir, écartelés en un et trois, les armes des STUART sur celles de son épouse, Anne de La TOUR-d'AUVERGNE, une tour et un gonfanon).

Dans « *L'Histoire de l'Auvergne* » du chanoine Pierre AUDIGIER, 1899, publié dans les Mémoires de l'Académie de Clermont (2e série, fasc. 7, Imp de Bussac, 1966), on trouve les précisions suivantes (page 321) :

« Anne de La Tour, dite de Boulogne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, Duchesse d'Albanie, épousa Jean Stuart, duc d'Albanie. N'ayant point eu d'enfants, elle institua son héritière universelle Catherine de Médicis, sa nièce, fille de Madeleine de La Tour, sa sœur, et de Laurent de Médicis, duc d'Urbin., neveu du Pape Léon X ».

Il s'inspire des récits de BALUZE, auteur d'une « *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* »



Portrait de Jean STUART, duc d'Albany
par Jean CLOUET

En 1525, François 1^{er}, assiégea Pavie et entreprit en même temps de conquérir les royaumes de Naples et de Gênes. Il partagea son armée, retenant une partie et confiant l'autre au duc d'Albanie.

Celui-ci, apprenant la capture du roi, et bien qu'ayant progressé dans la conquête, ramena ses troupes en France et essuya le courroux de Louise de Savoie, mère du roi et régente du royaume en son absence.

Celle-ci lui attribuait la responsabilité du partage de l'armée et de la capture de son fils. Elle l'invita à quitter la cour et lui aurait dit: « *Adieu, Prince sans terre !* », et le Duc, qui était d'une naissance à ne point souffrir un tel mépris, lui dit avec beaucoup d'aigreur : « *Adieu, princesse sans honneur !* » Il revint dans son château de Mirefleurs et mourut, 5 ans après Louise de Savoie, en 1536, dans son château de Dieu-y-Soit. Il fut enterré dans la Saint Chapelle de Vic-le-Comte.

On trouve dans l'« *Histoire de l'Auvergne* » réalisée collectivement par MANRY, FOURNIER, CRAPLET, CHARBONNIER, LECLERC, POITRINEAU etc (PRIVAT

Éditeur, 1974) un passage édifiant sur le poids de la guerre supporté par les habitants et « des dévastations faites par nombre d'aventuriers, qui sillonnaient le pays et opprimaient les populations, ce qui nécessitait la levée de subsides afin de les chasser du pays; en 1525, les élus de Clermont priaient le Gouverneur, le duc d'Albany, de refouler d'Auvergne "grant nombre de gens sans adveu faysans de grans maux", signalés à Saint-Gervais comme à Maringues ».

« Appauvries par les pillages, les populations durent pourtant approvisionner les armées royales, le gouverneur exigeant la collecte des blés emmagasinés dans les greniers du pays pour les mettre à la disposition du roi en Dauphiné ».

Ceci est également évoqué dans « *L'histoire vue de l'Auvergne* », de MANRY, SÈVE et CHAULANGE, T1, Fasc.1, page 222. Imp. de Bussac, 1959



Portraits de Jean STUART, duc d'Albanie,
et d'Anne de La Tour d'Auvergne, comtesse
d'Auvergne, sa femme, tirés d'une vitre de la
Sainte chapelle de Vic le Comte

Voir en 4^e de couverture un extrait de la carte de la Haute Auvergne établie en 1642 par le sieur de CLERVILLE et **mentionnant les villages d'Albanie.**

A propos des Résistants, morts pour la France (articles de AmA ! n° 165 pp. 162 à 166)

Sur Nestor PERRET

par Robert VANHEE (cghav-2063)

Je voudrais apporter un petit complément au très bon article d'Annie FRIER.

Ayant débuté mon instruction primaire en 1948 à l'école de garçons de Jaude, qui se situait alors derrière la scène de l'opéra municipal avec entrée par « l'Entrée des artistes » (c'est la vérité !), sise rue du théâtre et **devenue depuis rue Nestor Perret**.

Vers 1950-51 (à la rentrée vacances de Pâques), l'enseignement a été transféré à la nouvelle école NESTOR PERRET, rue Rameau.

Les grandes sections de la primaire (la maternelle n'existait pas encore) rendaient annuellement hommage à cet homme en présence de sa veuve devant la plaque commémorative au rez-de-chaussée ou au 1^o étage.

Je me souviens que l'un de mes instituteurs de l'époque a déclaré qu'il avait été arrêté au bar LE ROYAN sis à l'angle de la rue des Salles et de la rue Maréchal Foch en face de l'école et qu'il n'avait pas été revu depuis.

Cet établissement existe toujours et porte toujours le même nom.

Sur Louis GENTIL

par Fanny CERQUANT (cghav-3976)

J'ai été très intéressée par l'article d'AmA ! du mois d'août sur le général Louis GENTIL.

Il se trouve que son épouse Jeanne Marie VIEILLE est la nièce de mon arrière-grand-père, Paul Marie Eugène VIEILLE, membre de l'Institut de France.....

C'est en effet l'oncle de Jeanne Marie qui est témoin à son mariage, et non son frère qui porte le même prénom d'usage « Pau ».

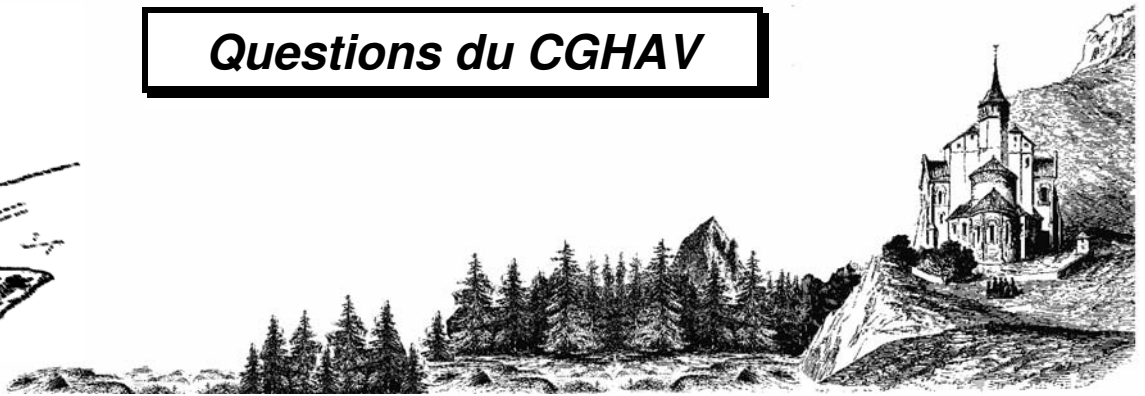
Paul Marie Eugène VIEILLE, né à Paris en 1854, est d'une origine familiale de Besançon et Vesoul, du Cotentin et d'Amiens. Ingénieur des Poudres, il a mené des travaux sur l'onde explosive avec le savant Marcellin BERTHELOT. Il invente en 1884 la poudre sans fumée qui sera précieuse pendant la guerre de 1914 pour limiter le repérage par l'ennemi des engins de tir.

Dans le convoi du 15 août 1944, avec Louis GENTIL et son beau-frère Paul Marie Jules VIEILLE, fils de Charles, est également déportée, pour faits de résistance, Hélène VIEILLE, fille de Paul Marie Eugène. Elle aussi décède en déportation, le 6 mars 1945, officiellement à Dachau, après avoir été déportée à Ravensbrück.

Elle est citée dans le livre de Béatrix de TOULOUSE-LAUTREC, arrêtée dans l'Ain, « *J'ai eu 20 ans à Ravensbrück* »..)



Questions du CGHAV



Les questions et les réponses doivent être adressées
à Jean-Pierre BARTHÉLEMY
14 rue Broca 75005 Paris
Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

La rubrique Questions-Réponses est conçue pour être un espace d'échanges privilégié, ouvert à tous. Dans cet esprit, elle reprend les échanges intervenus sur le forum.

Si certains le souhaitent, ils peuvent entrer en contact avec l'auteur d'une question (directement ou par mon intermédiaire), mais ils ne doivent pas oublier de tenir la rédaction informée de leur réponse qui peut intéresser d'autres adhérents car... nous sommes tous cousins !

Pour les textes envoyés par Internet, et afin de faciliter le travail de reprise, veuillez placer le prénom en minuscules avant le nom en majuscules, et écrire les noms de lieu en minuscules. Pour les envois manuscrits, utilisez les majuscules pour tous les noms propres, patronymes et lieux. Attention aux dates.

Avant l'envoi de vos questions, vérifiez que celles-ci comportent à la fois une date et un lieu au moins approximatifs et limitez-vous à 5 ou 6 questions par numéro.

Voici les abréviations couramment utilisées dans les questions/réponses afin d'alléger le texte :

° = né(e) le	b = baptisé(e) le
+ = décédé(e) le ou feu(e)	x = marié(e) le
fs = fils de	fa = fille de
asc. = ascendance	desc. = descendance
av. = avant	ap. = après
psse = paroisse	pr. = présent(s)
ca = environ pour une date ou un lieu	
y °, y +, ou y x = évite la répétition du lieu déjà cité.	
Le département noté dans le titre de la question n'est pas répété auprès des lieux du même département.	

Le signe * devant le n° de la question signifie qu'une réponse se trouve dans ce même numéro, mais cela n'empêche pas qu'un complément soit bien accueilli et puisse paraître ultérieurement.

Toutes les questions et réponses reçues, par courrier postal ou électronique, avant le **9 novembre 2018** ont été reprises dans ce numéro.

QUESTIONS GÉNÉRALES

*166-17443 Prénoms

J'ai commencé récemment ma généalogie auvergnate (mon grand-père maternel était venu d'Auvergne pour s'installer dans le Gard) et je découvre une pratique déjà rencontrée mais pas à des époques relativement récentes, à savoir : un même prénom donné à plusieurs enfants d'une même fratrie. Chez mon grand-père (né en 1879) par exemple, il y avait 2 Jean et 2 Jeanne, mais chaque fois l'un des deux avait un second prénom. Or, à la génération précédente, je trouve des familles avec 3 Marguerite, 2 Jean, 3 Marie, etc sans second prénom.

Je n'ose évidemment pas soupçonner mes ancêtres auvergnats d'avoir manqué d'imagination ! Et je me dis que cette habitude correspond sans doute à quelque chose...

Merci d'apporter quelques éléments de réponses à mes interrogations.

Claude VERNET (cghav-3846)

*166-17444 Gémellité

Mes recherches généalogiques m'amènent dans la Sarthe autour de Château-du-Loir, où j'ai constaté un nombre impressionnant de jumeaux dans de nombreuses communes. Y-a-t-il une étude faite sur la gémellité et sa géographie ? Y-a-t-il une explication à ce phénomène ?

Marie-José CHABRERIE (cghav-1660)

*166-17445 Enfants de troupe

Au cours de mes recherches, j'ai rencontré le cas d'un « enfant de cinq ans » immatriculé sous la référence « enfant de troupe » et répertorié come tel dans les archives du SHD de Vincennes.

J'aimerais en savoir plus sur le statut des « enfants de troupe ». A partir de quel âge pouvait-on en faire partie et quels étaient les critères d'admission ?

Celui-ci avait été incorporé le 10 janvier 1816 dans un corps d'enfant de troupe en liaison avec la légion de la Nièvre. Cet enfant était né le 3 janvier 1811 à Portoferrajo Département de la Méditerranée (Ile d'Elbe) et son père, alors en congé illimité, était limonadier à Charenton (Seine).

L'enfant en question n'était pas orphelin. Son père avait fait partie de la Grande Armée et participé aux campagnes napoléoniennes. Il se réengagera et sera incorporé dans la dite Légion de la Nièvre le 14 avril 1818 avec le grade de sergent-major. Sa mère était toujours vivante

A partir de quel âge l'enfant de troupe rentre-t-il dans la vie civile ?

Marie-Adeline BONNEVAL (cghav-637)

166-17446 Émigrés auvergnats

J'ai lu avec grand intérêt l'article de M. TEILHARD D'EYRY sur « L'acte de coalition d'Auvergne » paru dans le dernier numéro de notre revue. Celui-ci m'inspire deux questions :

- Le Comte d'ESPINCHAL (dont j'ai lu récemment le journal d'émigration publié par Ernest HAUTERIVE, *Journal d'émigration du comte d'Espinchal*, Paris, Perrin, 1912) fut-il lui aussi signataire de cet acte ?

- Des membres de la famille BASSIGNAC – RIBIER (mes très lointains ancêtres) furent-ils émigrés ? (Voir le beau tableau dans l'église de Bassignac)

Jacques PAGEIX (cghav-2881)

*166-17447 Camps de prisonniers 1914-1918

Nous avons eu connaissance d'un camp de prisonniers implanté à Saint-Germain-Lembron pendant la guerre 14-18 et aimerions savoir où nous pourrions trouver des documents à ce sujet.

Nous avons appris qu'il était dans le quartier du Pail, car en cherchant les actes de décès de nos soldats morts pour la France, nous avons trouvé un acte de décès d'un soldat turc mort pour la France dans le camp quartier du Pail.

Toutes les archives de St-Germain étant parties à Clermont, merci à ceux qui pourront nous aider, nous voulons faire quelque chose en Novembre

Monique VEDRINE (cghav-3357)

*166-17448 Prisonniers de guerre espagnols sous l'Empire

Je recherche les traces et l'éventuelle descendance d'un prisonnier espagnol qui s'est marié à Clermont Ferrand où apparemment il était détenu en 1814. Y a-t-il des registres spéciaux concernant ces prisonniers ? Il s'est marié le 02.01.1814 et s'appelle Joseph ELED0 (je possède l'acte).

Annick CLEMENT

*166-17449 Identification d'un blason

J'ai trouvé aux AD 63, chez Me Jacques FLOURIT, notaire à Riom, le testament olographe daté du 10 juin 1815, de François CROIZIER, fils de Jean, procureur d'office de Gerzat et de Bénigne LAROCHE. Il est marié depuis le 19 septembre 1796 à Riom, à Anne MANDET, fille de Jean Gilbert, procureur en la Sénéchaussée d'Auvergne et de Marie Thérèse LAPEYRE.

Lorsqu'il rédige son testament, il est âgé de 63 ans et avoué au tribunal d'appel de Riom. Il décédera à Riom deux ans plus tard, soit le 10 août 1817.

Son testament rédigé, il l'a glissé dans une enveloppe qu'il scellera de cinq sceaux. Ce sceau (de couleur rouge) n'est pas celui des CROIZIER et je n'arrive pas à l'identifier. Pourrait-il s'agir de celui des MANDET ou encore d'une confrérie dépendant de St Amable, car François y est marguillier ?



(voir le cliché en couleurs en 2è page de couverture)

Jean-Luc CROIZIER (cghav-2352)

166-17450 Liens Auvergne-Bretagne.

Cas de Marie BRACQUEMOND

Membre d'un Cercle Généalogique Breton, je travaille sur la femme peintre Marie BRACQUEMOND qui vécut à St Fréjoux (19) de 1848 à 1852 ou 55. Sa mère Aline PASQUIOU, épouse QUIVIRON, est décédée à Riom le 27.10. 1871 (j'ai photographié sa tombe cet été à Riom). J'ignore totalement ce qui a pu la conduire dans cette ville, peut-être des liens amicaux.

Je vous contacte aujourd'hui pour élucider les liens qui existent entre votre région et la Bretagne au 19^e : Riom et Clermont-Ferrand et Lesneven (29) avec les familles TALLON et BERGOT. Je pose l'hypothèse que des liens existaient entre ces différentes familles et recherche tous renseignements pouvant le prouver.

En 2017, un tableau de Marie BRACQUEMOND (portrait de Frédéric DESMONS) a été vendu aux enchères à Clermont-Ferrand, ce qui selon mes hypothèses renforce l'idée de liens entre Marie BRACQUEMOND et l'Auvergne.

Merci de diffuser ma demande auprès de vos adhérents.

Marie-Françoise BASTIT-LESOURD (Rennes)

166-17451 Journaux anciens

Comment trouver un article de presse concernant un vol commis à Sallèdes (63) en 1801.

Y-a-t-il une cote aux AD 63 ?

Yvette JUMEL (cghav-1536)

166-17452 Clermont-Ferrand

Je recherche un renseignement concernant Clermont-Ferrand. Mes AAGP habitaient maison « Terreyre » au 49 avenue de Lyon, section de Montrer, autour de 1899-1904. Mon AAGP travaillait à la gare.

Je cherche à savoir où se trouve cette avenue et cette maison si elle existe encore. Y-a-t-il possibilité de trouver une photo ou carte postale ?

Monique GARNIER

166-17453 La Chapelle-Laurent (15)

Existe-t-il des documents ou cartes postales sur l'ancienne chapelle de la commune de La Chapelle-Laurent et sa démolition ? Mon père né en 1888 l'avait connue.

Il reste une église dont les boiseries et les stalles ont été faites par mon grand-père Jean-Auguste DELMAS (1853-1924) qui était menuisier-ébéniste, comme son propre père, J.B. DELMAS (1808-1880)

Nicole DELMAS-GUERRIER (cghav-1160)

*166-17454 Test ADN

La TV et des revues généalogiques ont récemment diffusé des reportages : *le test ADN pour retrouver ses origines*, ou encore : *ADN généalogique : faut-il passer un test ?*

Je souhaiterais connaître le retour d'expérience d'adhérents qui ont eu recours à ces tests ?

Daniel GROISNE (cghav- 2872)

QUESTIONS PARTICULIERES

*166-17455 ARCHIMBAUD-VIALARD (63)

Lors de son mariage avec Jacques CUISSE le 19.11.1782 à Saint-Babel, Françoise ARCHIMBAUD est dite fille de + Gaspard ARCHIMBAUD et de + Antoinette VIALARD. Cette parenté est confirmée par le contrat de mariage.

Par contre, je ne trouve pas de mariage ni de naissance pour ce couple.

J'ai bien trouvé :

- des naissances en 1757, 1760 et 1767 à St-Babel avec pour père un Gaspard ARCHIMBAUD, mais si le prénom de la mère est bien Antoinette, le nom lui est illisible.

- un mariage à Aulhat en 1755 de Gaspard ARCHIMBAUD avec Antoinette DERoyAT. Ce nom de DERoyAT est peut-être celui que l'on retrouve très « déformé » dans les 3 actes de naissances.

Si on remonte encore un peu, le père de cette Antoinette est un DIMoyAT ou GUIMoyAT de Mareugheol.

L'écriture des noms à l'époque était un peu phonétique mais transformer GUIMoyAT ou DIMoyAT en VIALARD ?

L'un d'entre vous a-t-il des informations sur un couple Gaspard ARCHIMBAUD - Antoinette VIALARD ?

Nadine CHASSAING (cghav-3504)

*166-17456 ARNAL-DURAND (15)

°, x et asc. du couple Jean ARNAL – Marie DURAND dont Barthélemi ° 25.11.1694 Tournemire, y x 24.11.1740 Catherine ROUSIERES.

Marie DURAND, + le 21.07.1740 à Tournemire, serait née vers 1690.

Léonard DUVAL (cghav-11257)

166-17457 AUBERGER (63)

° ca 1740 à Lapeyrouse de Charlotte AUBERGER, fa Michel et Françoise LABAYE, x 1759 Jean FAYOLLE.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

166-17458 BERNARD – CHAPOT/CHEYPOT (63)

x, asc, et desc de Jacques BERNARD x av. 1755 Françoise CHAPOT/CHEYPOT, peut-être à Médeyrolles (leur fille Anne Marie x Médeyrolles 1770 avec Bonnet VILLENEUVE) ou Eglisolles ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

166-17459 BERBIGIER – COGNASSE (43)

x, asc et desc du couple Vidal BERBIGIER (+ 1725 Allègre) – Antoinette COGNASSE (y + 1721), x av 1700 peut-être à Allègre ou alentours.

Antoinette serait la petite fille de Claude COGNASSE x Claudette NOLHAC ?

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

*166-17460 CARRIÈRE (12)

° et asc. Marguerite CARRIERE ° ca 1707, + 09.12.1767 au domicile de son mari Antoine DURAND, à Saint-Juéry, village le Mas de Gos.

Léonard DUVAL (cghav-11257)

*166-17461 CHANTELOUBE (63)

Recherchant le décès de Michel CHANTELOUBE sur votre site, je trouve les informations suivantes : + le 21.02.1739 de M.C., 15 ans, fs de Blaise et de Marie CONDAT.

Or les noms des parents ne figurent ni dans l'acte des AD, ni dans le registre resté dans la commune que je suis allé consulter. L'âge non plus d'ailleurs.

A quelle source se réfère le relevé du Cercle ? Avec mes remerciements pour le travail effectué par votre Cercle.

Jean-Paul BLANC

*166-17462 CHANUDET-JALLOT (63)

x Jacques CHANUDET – Jeanne JALLOT qui + à Vergheas le 04.09.1714

Marie-Claude HUREAU JEUGE (cghav-3703)

*166-17463 de CROS-MURAT

Adhérent au Cercle Généalogique de la Loire depuis 25 ans, je descends de Guy de CROS MURAT, seigneur de Vernines et de son épouse Marie de PUYDEVALE. Ils

sont tous deux enterrés dans la chapelle Sainte-Anne en l'église Cathédrale de Clermont.

J'ai découvert que Guy de CROS MURAT avait fait un testament et que ce dernier était conservé dans le fond du Chapitre Cathédrale armoire 15 sac F cote 15 aux Archives Départementales.

Je suis un chercheur habitué aux Archives du Rhône et de la Loire, mais je ne suis jamais allé aux AD de Clermont. Je pense que ce fond a certainement du être reclassé et que je vais perdre mon temps par une mauvaise connaissance des classements. Aussi même s'il faut en passer par une cotisation auprès de votre cercle, pouvez-vous me procurer cet acte. Et peut-être me renseigner sur le fait de savoir si dans cette liasse il existe d'autres documents sur ces deux familles.

Eric MOULIN ZINUTTI

*166-17464 DURIN-MARTIN-BISEBARD (63)

J'ai constaté, en comparant deux de vos relevés sur Filae, une étrangeté : l'un de mes ascendants, Claude DURIN, a épousé à Buxières-sous-Montaigut le 22.11.1757 Françoise MARTIN qui a pour mère BIZEBARRE Marie sur l'un, BISEBARD Gilberte sur l'autre. Dans les deux actes, le père de la mariée se prénomme : Blaise MARTIN Quel acte est « le bon » s'il vous plaît ?

Jean DURIN

166-17465 EYRAUD-GAUTIER ou GONTIER (43)

x ou cm Vidal EYRAUD-Marie GAUTIER ou GONTIER av. 1672 ca Le Monastier-sur-Gazeille

Paul VERDIER (cghav-1333)

166-17466 EYRAUD-ISSARTEL (43)

x ou cm Mathieu EYRAUD – Vidale ISSARTEL, ca 1670, ca Les Etables.

Paul VERDIER (cghav-1333)

166-17467 FAURE – MONATTE) (43)

x, asc, et desc de Claude FAURE x av. 1750 Anne MONNATTE, peut-être à Félines, Monlet ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

*166-17468 FONLUPT-IMBERDIS (63)

Ts rens (°, x, etc) sur Barthélemy FONLUPT (ou FONLU), ° en 1822 (ou 09.01.1823) à St-Amant-Roches-Savine, fs Guillaume et Anne MOUTET, + 18.02.1845 St-Germain-Lembron, chiffonnier, x Blesle à Marie IMBERDIS (° ?) d'où Guillaume FONLUPT 14.12.1845 Ardes

Albert BOUQUIGNAUD

166-17469 FOURTIN (63)

° et asc. d'Antoinette FOURTIN ca 1650 St-Gal-sur-Sioule x Jean LABBE en novembre 1668 à Pouzol, y + en 1715 à env. 65 ans.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

166-17470 GARNIER – VALIORGUES (43)

x, asc, et desc. de GARNIER x av. 1705 Agnès VALIORGUES, peut-être à Allègre ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

166-17471 GIRAUD – RIBEYRE (43)

x, asc. et desc. de Jean GIRAUD x av. 1724 Jeanne RIBEYRE, peut-être à la Chapelle Bertin

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

166-17472 GROÏNE

Asc. de Jules Joseph GROÏNE né le 12.02.1853, marié le 21.06.1881 à Marie WILISY, décédé en 1931.

Informations communiqués par la mairie de Fernemont, Province de Namur en Wallonie Belgique, suite à la mise

en ligne par Geneanet, le 18.09.2018 d'une photo d'un caveau de famille au cimetière de Noville-les-Bois (commune de Fernelmont)

Daniel GROISNE (cghav-2872)

166-17473 HAYNE- DARBAN

x (Joseph) Achille HAYNE - Françoise DARBAN entre 1851 et 1858

Marcel GAME, membre d'Allier-Généalogie
*166-17474 HUGUET-BARON (03, 63)

Vous avez renseigné sur le site Filae.com un acte de mariage de mes ancêtres : Claude HUGUET, fs Jean et Marie MARTIN x Anne BARON. Avez-vous plus d'informations sur eux (actes de naissance et de décès), ainsi que la liste de leurs enfants ?

Estelle CIESLA

166-17475 ISSARTEL-MAURIN (43)

x ou cm Jean ISSARTEL – Marie MAURIN av. 1678 ca Le Monastier-sur-Gazeille.

Paul VERDIER (cghav-1333)

166-17476 ISSARTEL-HYLAIRE (43)

x ou cm Claude ISSARTEL – Clauda HYLAIRE, av. 1670, ca Freycenet-la-Tour.

Paul VERDIER (cghav-1333)

166-17477 JOURDE-DELOUCHE (43)

Asc. du couple Benoit JOURDE x 09.11.1752 St-Préjet-Armandon Marie DELOUCHE. L'acte n'est pas filiatif. D'après les tables de contrats de mariage, un contrat a été fait le 05.11.1752 chez Me BRANCHE à Paulhaguet cote 3E 490).

Habitant le Gard, il m'est difficile d'aller aux AD 43.

Dominique VIRAZELS

166-17478 MAIGNOL (63)

° et asc. de François MAIGNOL originaire de Condat en Combrailles, x 10.02.1687 Vergheas Antoine BISCHON

Marie-Claude HUREAU JEUGE (cghav-3703)

166-17479 MARCON-MONTCHAMP (43)

Asc. et desc. du couple Michel MARCON x St-Julien-Chapteuil 16.09.1833 Angélique MONTCHAMP

Marie-Thérèse LASSINAT (cghav-2908)

166-17480 NICOLAS-MARTIN (43)

- Date du mariage à Saint-Julien-Chapteuil de Jean-Etienne NICOLAS et Jeanne-Marie MARTIN,
- noms des enfants,
- noms des parents de la mariée (Les parents du marié sont Mathieu NICOLAS ° 13.01.1743, x 24.02.1778 avec Marie-Anne MOREL)

Marie-Thérèse LASSINAT (cghav-2908)

166-17481 RAYMOND-POMMIER (63)

x ou cm Jean RAYMOND – Anne POMMIER ca 1670 dans la région d'Issoire, et le mariage de leur fille ca 1699/1700 avec Jean CHOMETTE (des Pradeaux). Le contrat serait du 11.02.1699.

F. de ROQUEFEUIL (cghav-833)

166-17482 ROCHE- VACANT (63)

x Jean ROCHE – Louise VACANT avant 1700 dans les Combrailles où les registres comptent beaucoup de trous.

Marie-Claude HUREAU JEUGE (cghav-3703)

166-17483 SAURON-BENOIT (43)

x ou cm Laurans SAURON – Jeanne BENOIT ca Coubon ca 1650/1665.,

Paul VERDIER (cghav-1333)

166-17484 SAVINELLE – HOMARD/OMARD (43-63)

x, asc. et desc. de Thomas SAVINELLE x av. 1773 Marie HOMARD/OMARD, peut-être à St Jean d'Aubrigoux ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

166-17485 SIMOND-MONTAGNE (43)

Desc. de Jean SIMOND, fs Etienne et Anne VIDAL, x1 Saint Julien Chapteuil, Marie MONTAGNE à, x2 Françoise MONTAGNE 27.06.1782

Marie-Thérèse LASSINAT (cghav-2908)

166-17486 SIOLAIRE-CHALET (63)

- Asc. du couple Benoit SIOLAIRE - Marie CHALET x Tours sur Meymont 15.02.1677

- ° de leur fille Jacqueline x St Amant Roche Savine 30.06.1704 avec Jean BOYER

Alain JEAN (cghav-3914)

166-17487 THOMARAT (63)

° et asc. de Gasparde THOMARAT à St-Rémy-de-Blot, + 01.03.1789 à 90 ans., x en 1731 à Pouzol à Annet HABRIAL

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

**Demandes d'aide pour des recherches
ou des copies d'actes**

Aux AD du Puy-de-Dôme

- Cm Jean PELARDY – Louise GRANSON du 11.06.1734 passé devant Me MOREL, not. à St-Jean-Solémieux

- Cm Jean-Baptiste CHELLES – Marie COURTIAL du 12.01.1872 passé devant Me PRULHIÈRE, not. à Marsac.

Marie-Thérèse LASSINAT (cghav-2908)

(MT Lassinat habite depuis longtemps en Guyanne)

NDLR

Pour les réponses à toutes les questions provenant de personnes non membres du CGHAV (pas de numéro d'adhérent) mais qui nous font confiance dans leur recherche, ainsi que pour les demandes de copie d'actes aux AD, merci de les adresser à Jean Pierre BARTHÉLEMY qui fera suivre.



RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

166-17443 Prénoms

Soyez rassuré : absolument tous nos ancêtres manquaient d'imagination pour l'attribution des prénoms ! Le phénomène est particulièrement marqué dans les classes populaires rurales. En effet, dans un milieu encore très christianisé jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le nouveau-né portait quasi systématiquement le prénom des parrain et marraine. Et comme les parrain et marraine étaient soit de la famille, soit des voisins, les mêmes prénoms revenaient toujours.

Dans la vie courante, ça ne posait pas de difficultés. Dans ma famille, trois frères, habitant la même commune (Cunlhat) étaient prénommés Antoine MAYET à l'état civil : l'ainé (l'héritier) était « Le Mayet », le deuxième était « l'Antoine », le troisième (mon arrière-arrière-grand-père) « l'Annet ».

En Auvergne, ce n'est que dans la dernière génération du siècle (1880-1900) que les parents se permirent d'avoir de la fantaisie ...

Jean Noël MAYET (cghav-657)

Ce n'est pas un manque d'imagination mais la tradition voulait que l'enfant ait le prénom du parrain ou de la marraine. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, il n'y avait généralement qu'un seul prénom. Plus tard, on ajouta un deuxième, voire un troisième prénom qui devint alors le vrai prénom ou prénom d'usage.

C'est le cas de beaucoup d'entre nous. Je reçus naturellement le prénom de mon parrain, Henri, qui est forcément mon prénom officiel que je dois employer ; ma mère, s'inspirant de la gloire d'alors de Danielle Darrieux, m'appela Daniel qui est devenu d'usage dans ma famille, chez mes amis...

Pour la génération précédente, mon oncle, né en 1910, s'appelait Jean Léon; mon père né en 1915 Jean Lucien Paul, mais heureusement on les a toujours appelés Léon et Paul. Dans diverses circonstances, ils furent l'un ou l'autre appelés Jean ce qui ne manquait pas de surprendre l'assistance.

Henri PONCHON (cghav-62)

A propos des prénoms, je signale également un usage dans certaines familles, usage qui a évolué entre le 19^e et le 20^e siècle.

Au 19^e, lorsque plusieurs prénoms étaient attribués, le prénom usuel était généralement le dernier. Par exemple, pour Jacques Pierre Paul DUVAL, le prénom usuel était

Paul (avec un « Paul » pour parrain). Puis au 20^e s., c'est devenu progressivement l'inverse. Dans mon exemple, pour les mêmes prénoms, c'est Jacques qui était choisi comme prénom usuel.

Dans mes recherches, j'ai rencontré de nombreux exemples d'inversion de position du prénom usuel, passé ainsi de la dernière à la première place. Comme l'évolution s'est faite peu à peu, on ne peut pas toujours deviner le « bon » prénom usuel.

Désormais, avec l'automatisation des traitements, le premier prénom est souvent le seul retenu. Dans mon exemple, pour Jacques Pierre Paul DUVAL, l'administration, les banques, l'EdF ou la publicité auront régulièrement écrit « Jacques », alors que tout le monde l'appelait « Paul » depuis son enfance.

Avec le temps, le prénom usuel est maintenant placé en premier... sauf exception !

Georges TEILLARD d'EYRY (cghav-256)

166-17444 Gémellité

Essayez sur Google la question « gémellité fréquence ». Vous obtiendrez plusieurs articles dont au moins un (cf. www.cairn.info) d'une équipe surprise par le nombre de jumeaux autrefois : le double du taux « normal » de 1/100

Une réponse pourrait être apportée en considérant que la naissance de jumeaux est un phénomène familial. Si c'est bien le cas, la fréquence actuelle serait normalement bien moindre qu'aux 17^e et 18^e siècles, car, à l'époque, la survie des jumeaux, et donc la transmission de cette différence, étaient aléatoires. Mais je n'en sais pas plus.

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17445 Enfants de troupe

À l'origine, un enfant de troupe était un enfant dont le père était sous-officier (appelé « *bas-officier* » à l'époque) ou soldat et qui suivait la troupe, en compagnie de sa famille. Contrairement aux enfants d'officiers qui avaient des écoles pour les former au métier des armes, ces enfants de troupe n'avaient aucun moyen d'avoir de formation militaire autre que celui de s'engager en tant que soldat.

Le 1^{er} mai 1766, une ordonnance de Louis XV améliore leur sort en imposant que dans chaque compagnie de l'armée royale, deux postes budgétaires réservés aux fils de bas-officiers ou de soldats.

Par une ordonnance royale du 10 août 1786, il est créé la première école d'éducation militaire pour cent enfants de soldats invalides.

Le Premier Consul Bonaparte, dans un arrêté promulgué en 1800, consacre officiellement, entre autres, l'appellation « Enfant de troupe ». Un enfant de troupe devient pupille de la Nation au décès de son père militaire.

C'est sous la présidence de Mac Mahon, en 1875 que fut créée à titre d'essai, une EMP (Ecole Militaire Préparatoire) installée à Rambouillet. Le succès de Rambouillet est à l'origine des cinq autres écoles créées le 19 juillet 1884, supprimant ainsi les postes d'enfants de troupe dans les régiments (*d'après Wikipedia*)

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17447 Camps de prisonniers 1914-1918

Comment un soldat turc peut-il être déclaré « Mort pour la France » ? Peut-être était-il dans un régiment Français ? Le 413^e RI a été constitué à Saint-Germain-Lembron en 1915. Avec son nom il y aurait peut-être possibilité de le retrouver sur « Mémoire des Hommes » ou/et « Memorial Genweb »

Ce soldat a une fiche MPLF. Sa fiche RM est au Jean-François CROHAS (cghav-739)

AM Paris c'est l'avant dernier sur la page de sélection http://archives.paris.fr/s/17/etats-signaletiques-et-des-services-militaires/resultats/?&ref_fonds=17&debut=140

Je pense que c'était un gardien détaché à St-Germain-Lembron, Il appartient au dépôt des prisonniers de guerre de la 13^e RM, mais un « MPLF par suicide » ?

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

Attention ! Isaac André AZARIA était né dans l'actuelle Turquie, mais il avait été naturalisé français le 20.01.1912. Il était soldat français, il n'était pas un soldat de l'Empire Ottoman (celui-ci était bien pendant la Grande Guerre l'allié de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie. et donc l'ennemi de la France et du Royaume-Uni).

Il ne faut pas oublier que jusqu'à la guerre, l'Empire Ottoman était une puissance multi-ethnique, multi-confessionnelle, et même multi-nationale. De nombreuses familles étaient depuis un ou deux siècles ou plus, à la fois sujets de l'Empire, et en même temps, ressortissants de nations européennes, notamment dans les minorités chrétiennes (par exemple, un cas célèbre est celui des BALLADUR) et juives.

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

166-17448 Prisonniers de guerre espagnols sous l'Empire

J'ai regardé dans l'ouvrage de Frédéric JARROUSSE « Auvergnats malgré eux » une étude sur les prisonniers de guerre de 1794 à 1796. Il y a un Joseph ERROL (note de bas de page A.D.I. 4075).

Il y avait des camps de prisonniers, mais ils étaient également employés chez des particuliers. Entre 1794 et 1796 il y avait 21 espagnols.

Richard DUJON (CGHAV-2570)

Aux 17^e et 18^e siècles, il y avait une prison militaire à Montferrand dans l'ancien donjon du château qui n'avait pas été rasé. On y a croisé, entre autres, les prisonniers de la bataille de Rocroi.

Le « sport national » était d'engager ces prisonniers dans les armées françaises. Ce n'était pas des patriotes mais des sortes de mercenaires qui combattaient pour celui qui payait le plus.

MAIS pour entrer dans l'armée du roi, il fallait être CATHOLIQUE ! Pour les espagnols de souche, pas de problème, mais pour les Hollandais et autres qui étaient protestants, il fallait d'abord qu'ils se convertissent au catholicisme.

Là aussi c'était un sport bien orchestré par l'Église et qui donnait lieu à des cérémonies comme on dirait aujourd'hui en présence des autorités religieuses et militaires.

Effectivement il y a eu des mariages avec les filles d'ici, justement peut-être pour sortir de prison sans aller à la guerre. Cela a fait l'objet d'un article dans l'AmA mais je ne sais plus lequel.

NDLR : AmA ! n° 130, pp. 195-197 (sur le site du CGHAV)

Annie FRIER (cghav-3065)

Toujours dans l'ouvrage de Frédéric JARROUSSE « Auvergnats malgré eux » : le 28 ventôse an III, dans le district de Clermont, il y avait 84 prisonniers à la Visitation, 48 prisonniers aux Capucins ; à noter qu'à la Visitation il n'y avait que 36 matelas, aux Capucins que 24 matelas.

Richard DUJON (cghav-2570)

Je viens de trouver sur Google Books un livre qui fait allusion à plusieurs reprises au dépôt des Espagnols de Clermont-Ferrand : « *La Déportation sous le Premier Empire : Les Espagnols en France (1806-1814)* » de Jean-Aymé AYMES. Mais ça ne nous dit pas où il était situé.

Annie FRIER (cghav-3065)

166-17449 Identification d'un blason

A première vue, il s'agit d'armes d'alliance, c'est-à-dire celles d'un mari et de sa femme accolées. Il faut donc chercher deux familles alliées. Quand vous aurez trouvé l'une, l'autre viendra plus facilement. Je ne sais plus si les armes du mari sont à gauche ou à droite.

Georges TEILLARD d'EYRY (cghav-256)

166-17451 Journaux anciens

Il y a le site internet retro news, mais il faut être abonné. Actuellement des réductions de 50% sont proposées (Pour un an 90 euros)

Christian DAUSSY (cghav-11146)

Allez sur le site de la Bibliothèque du patrimoine, sans garantie pour cette période.

Parfois il suffit de taper ce que l'on cherche sur Google et on est renvoyé sur un journal, de Lyon par exemple. C'est ce que j'ai fait pour mon article sur les assassins de Mauriac dans AmA !.

Annie FRIER (cghav-3065)

Je me suis rendu à la Bibliothèque du Patrimoine à Clermont-Ferrand. La presse ne commence qu'en 1820. Par contre, un accueil très chaleureux, dévoué et compétent, m'a fait plaisir. On a envie d'y aller plus souvent.

Yvette JUMEL (cghav-1536)

166-17454 Tests ADN

La réalisation de tests génétiques est interdite en France qui, sur le plan de cette recherche, est le seul « désert blanc » mondial.

De façon théorique, les examens qui peuvent être faits sont de plusieurs natures:

1/ les empreintes génétiques, analogues aux empreintes digitales, faciles et rapides à réaliser. Elles permettent de comparer un individu avec des traces d'ADN trouvées sur les lieux d'un crime ou d'un délit (comme les empreintes digitales). Elles permettent aussi d'identifier une proximité familiale. Attention aux résultats non conformes aux attentes (paternités non confirmées !)

2/ la recherche sur les lignées féminines porte sur les mitochondries et ne donne guère d'informations, car leur nombre de chromosomes est très restreint, Les « EVE » initiales de l'humanité se comptent sur les doigts des 2 mains, mais cela peut être intéressant sur le plan des migrations de populations

3/ la recherche sur le chromosome Y (masculin), recherche sur les lignées masculines, beaucoup plus riche car le nombre de chromosomes est beaucoup plus important et permet de donner des indications sur les origines d'un individu au sein des différentes population mondiales : nous sommes tous le résultat de migrations.

4/ recherche sur les anomalies génétiques transmissibles, telles les luxations congénitales de hanche de Bretagne dont on a pu tracer l'origine (mutation il y a plusieurs centaines d'années)

Attention à ces données, car c'est très bien si la maladie en cause est traitable (on a ainsi traité récemment des leucémies de jeunes enfants). Par contre, si l'anomalie détectée n'est pas traitable, ce qui est le cas général, la découverte constitue une épée de Damoclès avec laquelle il faudra vivre. D'autant que les découvertes récentes montrent que les maladies génétiques ne sont pas du « tout ou rien » et qu'entrent en jeu d'autres mécanismes cellulaires, les favorisant ou les empêchant.

Et l'on retombe sur le problème éternel : est-il bon de connaître son avenir sans pouvoir intervenir dessus ?

Alain ROSSI (cghav-2041)

Personnellement, je ne suis pas du tout favorable aux recherches ADN de millions d'individus dans un but initial de généalogie :

1- Ces tests sont heureusement, pour l'instant, interdits en France.

2- Leur intérêt en généalogique est nul. A quoi bon savoir que nos ancêtres à la génération 100 ou 200 venaient de tel continent. Quand nous n'avons aucune certitude sur notre père génétique (j'exagère à peine).

3- S'ils doivent permettre de retrouver des parents à la 2^e, 3^e ou plus génération. = DANGER selon leurs utilisations. Imaginez l'usage qu'auraient pu en faire les nazis il n'y a pas si longtemps, voire même, en 2018, des pays sous dictature ou aux mains de dirigeants un peu mégalomanes, de la Chine aux USA.

4- Pour la plupart, ces tests sont réalisés aux USA, qui ne sont pas un modèle de discrétion pour les données personnelles des individus, encore moins pour les étrangers à leur pays.

5- J'espère que la France n'autorisera pas ces tests sur le territoire national, Tout au moins en l'état actuel de la protection des données.

6- Par contre je suis absolument favorable à ces tests à visée médicale ou génétique, ne serait-ce que pour savoir si l'on est porteur de gènes susceptible de provoquer une maladie « grave » ou susceptible de les transmettre. A la condition que ces tests soient couverts par le secret médical français. Sur ce point je ne partage pas complètement l'opinion d'Alain ROSSI, mais en débattre dépasse largement le cadre de ce forum.

7- Mettre en ligne les résultats de ces tests comme de vulgaires données sur GENEANET (ou autres), ma réponse est catégoriquement NON. Tout autant que de mettre en ligne des dates et lieux de NMD de personnes vivantes ou susceptibles de l'être.

Jean-François CROHAS (cghav-739)

NDLR : pour mémoire, la FFG organise un forum à l'Assemblée Nationale, le 15 décembre de cette année, animé par Guillaume de Morant, journaliste et lanceur d'une pétition destinée à plaider pour la libéralisation des tests ADN en France

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

164-17389 FOUGEROUSE-HANNEQUIN (63)

Enfants trouvés du couple Jean-Baptiste FOUGEROUSSE

- Marie-Emilie HANNEQUIN :
- Claude J. Baptiste ° le 05.06.1861 St-Sernin du Plain 71
- Marie Aline ° le 17.09.1864 à Luxemont et Villote 51
(il en existe peut-être d'autres)

Voici l'ascendance de ce couple :

- 2- Jean Baptiste FOUGEROUSE ° le 11.01.1833 St Just, x Ecuisses (71) 10.07.1860 à
- 3- Marie Rosine Emelie HANNEQUIN ° le 13.01.1840 Héricourt (70)
- 4- André FOUGEROUSE ° le 09.09.1797 au Cros St Just, y + le 22.10.1853, x St Just 23.01.1821 à
- 5- Anne FOLEAS ° le 06.04.1799 à Bessettes Sauvessanges + le 24.10.1855 à St-Just
- 6- Isidore HENNEQUIN
- 7- Marie Josephe Rosine GUIGON
- 8- Claude FOUGEROUSE 03.08.1770, + après 1821, x le 17 prairial an 4 à Saint-Just
- 9- Marie FOUGEROUSE 10.08.1774, + 16.01.1816 St-Just
- 10- Michel FOLLEA, + 09.05.1820, x le 04.09.1787 à Sauvessanges
- 11- Marianne PITAVY + le 08 germinal an 8
- 16- Jacques FOUGEROUSE 38 ans, + avant an 4, x le 04.07.1769 à Saint-Just
- 17- Marie BEYSSAT (ou BEYSSAC) 39 ans,+ après an 4
- 18- André FOUGEROUSE, 25 ans, + après an 4, x le
- 19- Antoinette GALLON 27 ans + avant an 4, x le 09.09.1766 à St Just
- 20- Vital FOLLEA + av. 1787, x le 10.09.1743 à Viverols
- 21- Marguerite BERNARD avant 1787
- 22- Simon PITAVY, + après 1787,
- 23- Catherine MAISTRIAS + après 1787 x le 25.09.1759 à Sauvessanges
- 32- Antoine FOUGEROUSE du Cros St Just ,+ avant 1769 x 24.09.1726 à Grandrif (mariage non filiatif)
- 33- Izabeau BRUASSE ou BRIASSE du Chalar Grandrif , + après 1769
- 34- J. B BEYSSAT ° Estivareilles, + 12.02.1752 Grandrif, cabaretier, x le 31.08.1722 à Grandrif
- 35- Jeanne PASTURAL ° le 07.07.1698 Grandrif
- 36- Jean FOUGEROUSE , + après 1773, x le 16.06.1739 à St Just
- 37- Gabrielle DANDRIEU, + après 1773
- 38- Benoit GALLON, + 20.12.1753 St Just, y x 11.08.1717
- 39- Anne CHOTARD, ° le 02.09.1699 St Just, y + le 14.08.1781
- 40- Jean FOLLEA
- 41- Marguerite COURTINEL
- 42- Joseph BERNARD de Medeyrolles, x le 31.05.1718 à Viverols
- 43- Anne BABOU
- 44- Claude PITAVY, x le 05.10.1723 à Sauvessanges
- 45- Marguerite (DE LA) FAYE
- 46- André MAISTRIAS
- 47- Gabrielle FAYE

70- Blaise PASTURAL + le 04.03.1710 à Grandrif ,
x Grandrif 08.08.1697 à

71- Benoit BOUCHE

74- Jean DANDRIEU, + le 03.10.1728 au Temple St Just
x 18.06.1697 St Just

75- Clauda FOUGEROUSE

76- Pierre GALLON de Beal, + le 23.05.1708 St Just
x le 09.01.1691 à Beurières

77- Catherine MONEYRON de Chavagnat

78- Georges CHAUTARD, x le 30.08.1695 à St Just

79- Marguerite CAIRE, + le 26.10.1701 à Cros St Just

84- Claude BERNARD

85- Marguerite GRENIER

86- BABOU Estienne, La Faye à Viverols

88- Claude PITAVI, x le 29.08.1689 à Sauvessanges

89- Catherine PICARD

150- Antoine FOUGEROUSE, + avant 1697

151- Catherine GAILLARD, + avant 1697

152- Vital GALLON, + le 16.03.1694 à Beurière, y x le
28.02.1645

153- Catherine VILLENEUVE de Sauvessanges

154- Benoit MONEYRON

155- Françoise GARNIER

176- Jean PITAVI

177- Agathe DAURAT

178 - Me Barthelemy PICARD

179- Jeanne MEY

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

165-17431 FOLLEAS-MARVIER
(Rectifications et compléments au n° 165)

2- Jacques FOLLEAS cult. ° le 24.02.1792 à Saillant

3- Joséphine HAUTEVILLE ds acte de mariage et pas
Marie Josèphe, ° 31.03.1823 à Saillant, y x 24.03.1852

4- J. Baptiste FOLLEA de Hauteville Saillant, 25 ans,
x le 18.08.1789 à Saillant

5- Jeanne-Marie BROUILLET (BROUILLET) et pas
BROULLOT, La Besseyre à la Chaulme, ° 25.06.1769
Montacher, +18.05.1855 à Hauteville, Saillant

6- Jean AUTHEVILLE, ° le 13.07.1786 Auteville, y + le
18.11.1870, 90 ans, x 28.09.1818 à Saillant

7- Rose COURVEILLE, ° le 23.05.1792 Espinasse Saillant,
enterrée le 01.03.1877, + la veille à Auteville Saillant,
87 ans

8-Laurent FOLLEAS, + av. 1789, x le 24.11.1750 Saillant

9-Anne FAURE, + avant 1789

10-J.Baptiste BROUILLET ° le 26.06.1727 à Montarcher,
y + le 07/01/1785, y x 10/11/1760

11-Marie JAYOL ° le 09.05.1742 à Saillant, + 23.12.1780 à
Montarcher

12-Joseph AUTHEVILLE, Autheville, + avant 1818, x le
08.06.1778 à Saillant

13-Catherine ALLIROT, ° le 30.03.1753 à Montpellox +
le 03/11/1833 à Auteville

14-Pierre COURVEILLE d'Usson, x 21.08.1787 à Saillant

15-Marie GIRON

16-Jacques FOLLEAS, + avant 1789

17-Catherine DELOLME, + avant 1789

18-Claude FAURE

19-Vitale BOSVIRONNOIS

20-George BROUILLET, + après 1763, CM le 19.04.1719
Me RONY St-Bonnet-le-Château (cf Jean-Yves RONCIN)

21-Marie BERAUD, + avant 1760,

22-Blaise JAYOL, marchand, ° le 11/05/1705 à Féréol,
Saillant, y + le 30.08.1786

23-Marie SAUZET ° 24.03.1708 à La Chapelle en Lafaye,
+ le 13.03.1779 à Ferréol

24-Jacques (D)HAUTHEVILLE

25-Marguerite CHARRIER

26-Jean ALLIROT

27-Benoite COURVEILLE

30-Jean GIRON

31-Simone CHAPTINEL

40-Jean BROUILLET, + après 1719

41-Marie GRANJON, + avant 1719

42-Jean BERAUD, + avant 1719

43-Antoinette MOTTIN ou MOUTIN, + après 1719

44-Nicolas JAYOL, x le 27.09.1701 à Saillant

45-Catherine ROCHETTE, 20 ans

46-Christophe SAUZET

47-Michelle GRANGEON

88-Claude JAYOL

89-Marie GAY

90-Blaise ROCHETTE de Sephols, St Clément
Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

L'indication des parents de Jacques donnée dans le dernier
numéro m'a permis de vous raccrocher à ma propre
généalogie. J'ai en sosa 29 : Jeanne Geneviève ° 08.06.1803
à Saillant et j'avais trouvé, entre autres, dans sa fratrie :

- Jeanne-Marie (° 01.12.1797 Autheville, x 10.09.1827
Craponne avec Claude AVEL de RANCHOUX (hameau
de Craponne) et +1883 Craponne),

- Rosalie ° ca 1804, + 11.05.1808 à 4 ans

- Jacques ° 24.02.1792 Saillant.

Je mets la suite avec mes propres n° que vous adapterez.

58-FOLLEA Jean-Baptiste, ° 20.11.1757 Saillant, +
06 ?08.1818 Saillant, y x 18.08.1789 (dans les présents
Pierre et Jacques F.)

59-BROUILLET Jeanne-Marie, ° 26.06.1769 le Vernet,
présente au mariage de 29 en 1828.

116- FOLLEA Laurent, laboureur, + av.18.08.1789,
x 24.11.1750 Saillant (dispense 4^e degré),
[x2 05.03.1764 CHABRIER Marguerite].
Aussi le 24.11.1750 sa sœur Anne x Claude FAURE frère.

117- FAURE Anne, + av. 05.03.1764

118- BROUILLET Jean-Baptiste, °1737 La Chaulme,
+1785 Le Vernet.

119- :JAYOT (ou JAYOL) Marie, ° 1742 Ferréol de
Saillant, + 23.12.1780 suites de couches 04.12.1780.

232- FOLLEA Jacques, laboureur
CM le 19.08.1723 chez Me. COL à St-Anthème.

233- DELOLME Catherine, + av. 24.11.1750.

234- FAURE Claude de Saillant. x dispense du 4^e degré

235- BOSVIRONNOIS Vitalle.

236- BROUILLET Georges, °ca fin1699 début1700 sur
Estivareille ou les clauzes. CM le 19.04.1719

237- BERAUD(X) Marie, ° 1706 le Vernet,
y + 06.04.1741 et ent. le 10.04 Montarcher.

238- JAYOL Blaize, ° 11.05.1705 Ferréol, + ap. 1786,
marchand en 1760

239- SAUZET (CHOZET) marie, °1709, + 13.03.1779
Ferréol

- 464- FOLLEA Laurent, laboureur à Hauteville Saillant
CM le 25.10.1695 not.COUCHET St-Anthème.
- 465- VARAINAT Catherine (Clauda)
aussi le 25.10.1695 son frère Jean VARAINAT CM
Jeanne FOLLEA sœur de Laurent.
- 466- DELOLME Benoit de Montchouvet La Chaud (La
Chaulme)
- 467- FEYDIS Anna
- 472- BROUILLET Jean ° 06.03.1667 St-Nizier de Fornas
(42), +1740, x1 ?, [x2 MOTTIN Antoinette mère de
237, entre 13.10.1717 et 19.04.1719], [3x ROL
Antoinette]
- 473- GRANGEON Marie, ° 13.03.1658 Les Granges.
- 474- BERAUD Jean(-Marie), + entre 02.03.1711 et
13.10.1717, x1 VIAL Clauda, x 2
- 475- MOTTIN Antoinette, + ap 04.10.1740 Montarcher.
- 476- JAYOL Nicolas, ° aa1666, x 27.09.1701 Ferréol.
- 477- ROCHETTE Catherine, ° ca 1671 Sephos, St-Clément,
+ 06.03.1742 Ferréol Saillant, femme de labour.
- 478- SAUZET (Chozet) Christophe, °aa1681, + 27.03.1736,
55ans au bourg de la Chapelle (en la Faye?)
x Estivareille 05.10.1700
- 479 : GRANJON Michelle
- 928- FOLLEA Jacques, d'Autheville-Saillant
CM 06.09.1673 chez not..Besseyre Viverols
- 929- IMBERT Antoinette
- 930- VARANIAT Claude de Saillant
- 931- BLANC Marguerite ;
- 944- BROUILLET Mathieu, ° av. 07.07.1696, de Laval-
Rosier (St-Hylaire), + ap.10.08.1679, laboureur.
x?, aurait eu 6 enfants.
- 945- MARCELIER Philippe, ° ca 1635 Garniers
d'Estivareille, +1707.
- 946- GRANGEON Pierre, + 02.05.1694 Pontempeyrat
(garde près de La Chapelle Montarcher)
- 947- DELOLME Marie
- 948- BERAUD Pierre, + 06.11.1694 le Chassaing de La
Chaulme, x1
- 949- GAY Agathe, + 19.10.1701 Ferréol de Saillant .
- 952- JAYOL Claude, + ap. 27.09.1701 (dit de Ferréol)
- 953- GAY Marie, + ap 11.05.1705 (dite de Ferréol).
- 956- SAUZET Jean , forgeron
- 957- SAIGNE Anne
- 1856 : FOLEA Laurans
- 1857 : NN
- 1858 : IMBERT François, laboureur d'Espinasse (Saillant),
- 1859 : FERRY Vitale
- 1890 : MARCELIER Benoist

Josette LEROY (cghav-2415)

166-17455 ARCHAMBAUD –VIALARD (63)

Voici les noms de la mère que je lis dans les actes de
naissance des enfants du couple Gaspard ARCHAMBAUD
x Antoinette VIALARD :

- ° 10.01.1757 ARCHIMBAU Françoise, fa Gaspard & Toinette
DUNAYNAC (incertain)
- ° 15.10 .1760 ARCHAMBEAUD Anne, fa Gaspard & Antoinette
JAVAYER (incertain)
- ° 29.08.1767 ARCHAMBAUT Jean, fs Gaspart & Antoinette
BAYARD (je suis un peu plus certain sur cette lecture)

Nicolas SAUDINOS (cghav-3921)

Je confirme les lectures de Nicolas. J'ajoute que Françoise
étant majeure (> 25 ans) à son mariage en 1782, la
naissance en 1757 est adéquate.

Le Jean né le 29.08.1767 se marie le 7 ventôse an 2, soit le
25.02.1794. Ses parents sont défunts et le nom de sa mère
cité dans l'acte est celui de son baptême Antoinette
BAYARD ou BOYARD (mais les parents étant défunts ne
peuvent confirmer ce nom). Sont témoins au mariage, deux
cousins de Jean : Gaspard et Robert ARCHIMBAUD.

Un Jean ARCHIMBAUD est parrain en 1757 (Françoise) et
en 1767 (Jean)

Un Antoine ECHALIER en 1760 ; ce dernier est
probablement l'époux de Anne ARCHIMBAUD
(x 14.01.1749). Elle est fa de + Jean et + Jacquette PINET
(x St Babel le 31.01.1702)

D'où, de ce couple, 7 enfants mariés à St Babel dont deux
Jean x le 19.02.1743 et le 08.02.1746

On trouve à Aulhat, le 19.08.1755, le x de Gaspard
ARCHIMBAUD de St Babel, noté fils de + Gilbert et +
Jacqueline NUGER (?) qui épouse Antoinette « de Royat »
(est-ce un patronyme ou un lieu ?) fa de + Antoine
DIMOYAT et + Marguerite ABONNAT (x Boudes
15.02.1724). Antoine serait originaire de Mareughol où
existent des GUYMOYAT. La cohérence chronologique est
bonne, mais cela ne fait pas une certitude

Si les mariages de St Babel sont dépouillés (sans les
témoins), ce n'est pas le cas des baptêmes et décès. Ils sont
pourtant indispensables pour reconstituer cette famille en
prenant en compte les parrainages et les témoins.

Il semble que les ARCHIMBAUD soient essentiellement du
village de La Ribeyre à St Babel.

Un mot sur Antoinette : BAYARD ou VIALARD se
confondent facilement à l'oreille. En est-il de même de
GUYMOYAT et DIMOYAT ?

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17456 ARNAL-DURAND

Votre Tournemire est celui de l'Aveyron, parce qu'il existe
un Tournemire en Cantal où ARNAL/ARNAUD et
DURAND semblent inconnus

Si Marie DURAND, mère de Barthélemi ° 25.11.1694, est
décédée en 1740, pour dire qu'elle est née en 1690,
comment peut-elle avoir un enfant en 1694 ? Ou alors, il
s'agit d'un couple différent

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17460 CARRIÈRE (12)

Le mariage de Marguerite CARRIÈRE avec Antoine
DURAND le 30.09.1720 à Calmels-et-le-Viala a fait l'objet
d'un contrat passé à Saint-Izaire. Avez-vous regardez les
notaires aux AD Aveyron ? Bonne chance.

Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

166-17461 CHANTELOUBE

Il y a effectivement un problème. Le baptême de Michel
CHANTELOUBE du 14.02.1724 en fait le fils de Michel et
Marie CONDAT. Or ce couple est faux : Michel est x avec
Anne MARCHAND et Marie CONDAT est x avec Blaise
CHANTELAUBE, deux frères habitant Goutaude, Saint-
Maigner. Les compléments à l'acte de décès servent donc à
rectifier l'erreur de l'acte de baptême, mais cela aurait dû
être indiqué en note.

A St Maigner, les CHANTELAUBE/CHANTELOUBE
semblent tous issus d'un couple Antoine CHANTELOUBE

(+ 21.06.1710) et Anne GRENAT (+ 23.07.1724, veuve Chanteloube

Curieusement aucun des deux frères CHANTELOUBE, ni leurs épouses ne décèdent à St Maigner : étaient-ils « métayers » et donc mobiles ?

Alain ROSSI (cghav-2140)

Les tables de St Maurice et St Maigner sont effectivement hors de nos normes actuelles de saisie. Il y a bien eu une confusion entre les deux Michel CHANTELOUBE oncle et neveu.

Comme je descends de la branche des CHANTELOUBE de St Julien la Geneste, j'avais étudié assez précisément cette famille. Après correction donc, voici la reconstitution assez précise de la famille.

I. Antoine (de) CHANTELOUBE, fils de François de CHANTELOUBE et de Jeanne FAVIER, baptisé 28.08.1650 à St Maigner, y + 21.05.1710, laboureur, épouse Anne GRENAT + 23.07.1724 à St Maigner, dont

- Blaise, qui suit en IIA, auteur de la branche aînée de St Maigner.

- Marie, baptisée 12.08.1682 à St Maigner, + 12.04.1755 au Quartier, x 25.08.1714 au Quartier Blaise DEFARGE, fils de Jean et Claudine BOULADE.

- Jeanne baptisée 22.07.1685 à St Maigner x 08.02.1714 à St Maigner Jean MARCHAND, fils de Gilbert et Marie SABOURET.

- Gilbert, ° 23.04.1688 à St Maigner, probablement l'ancêtre des CHANTELOUBE de Charron qui suivront en IIB.

- Philippe, son jumeau, ° 23.04.1688 à St Maigner

- Françoise (c'est une fille), baptisée 29.08.1690 à St Maigner, y + février 1726, épouse Pierre CROMARIAS ° ca 1692 + 14.09.1747 à Biollet. Dont postérité.

- Marguerite, baptisée 29.08.1690 à St Maigner, x 22.02.1721 au Quartier Jean PANNETIER, fils de feu Gilbert et Gilberte DELAROCHE.

- Michel, qui suivra en IICs, auteur de la branche cadette de St Maigner.

- Catherine, ° 12 et baptisée 13.11.1696 à St Maigner .

II-A. Blaise CHANTELOUBE baptisé 24.09.1679 à St Maigner + 17.02.1746 à Bussières, x 05.07.1718 à St Maigner Marie CONDAT ° ca 1680 + 26.03.1760 à St Maurice près Pionsat, fille de Michel et Charlotte MAUCHER. Dont :

- Amable ° 26.04.1719 à St Maigner, marié, postérité.

- Pierre ° 09.09.1721 à St Maigner, marié, postérité.

- Michel, ° 14.02.1724 à St Maigner + 12 avril 1758 à St Maurice près Pionsat.

- Blaise, ° 07.04.1726 à St Maigner.

- Marguerite, ° 11.08.1728 à St Maigner + 18.03.1751 à St Maurice près Pionsat.

II-B. Gilbert CHANTELOUBE, employé de la brigade de Frévaleix, paroisse de Charron, + avant 1752, épouse Anne RIBIERE, dont :

- Un fils ° et + 14.05.1721 à Charron.

- François, ° 12.10.1722 à Charron, marié, postérité.

- Catherine, ° et baptisée 05.02.1725 à Charron.

- Anne, baptisée 07.05.1729 à Charron.

- Barthélemy, ° 24 et baptisé 25.08.1731 à Charron .

- Marie, baptisée 07.12.1734 à Charron, + après 1753.

II-C. Michel CHANTELOUBE, ° 01.11.1693 à St Maigner, y + 21.02.1739, y x 12.06.1725 Anne MARCHAND décédée après 1757, fille de Gilbert et Marie SABOURET. Anne MARCHAND x2 22.02.1751 à St Maigner Gilbert LABE, veuf de Marie DUPUY. Dont :

- Antoinette, ° 10.07.1726 à St Maigner, y + 23 05.1747

- Marie, ° 10.02.1728 à St Maigner, y + 24.03.1728.

- Anne, ° 14.02.1729 à St Maigner.

- Blaise, ° 27.04.1730 à St Maigner.

- Marie, ° 02.09.1732 à St Maigner, x 21.02.1757 à St Maurice Jacques DOIGNON, fils de Jean et Anne TARDIF.

- Jacques, ° 15.09.1737 à St Maigner, y + 21.05.1759

Je transmets à Jean-Paul BLANC une généalogie pas finalisée mais quand même assez détaillée de la famille depuis 1544, avec notamment les parrains, marraines, et témoins.

Jean Noël MAYET (cghav-657)

166-17462 CHANUDET-JALLOT (63)

J'ai trouvé le mariage de Jacques CHANUDET, né vers 1641 à Saint Maignier, décédé le 19 Février 1699 à Vergheas, en 1673 à St Maignier avec Jeanne JALLOT de Saint Maignier.

Les parents de Jacques sont Jean CHANUDET et Anne VIALLATTE. Ils ont eu 3 enfants à St-Maignier :

- Gilberte ° le 19.02.1673

- Jean ° 1677, + en 1737

- Gilbert ° 1683, + en 1738

Monique VEDRINE (cghav-3357)

Sans avoir la réponse à la question posée, je peux apporter quelques éléments sur les enfants de Jacques CHANUDET et Jeanne JALLOT :

- Gilberte, baptisée le 19.02.1673 à St Maigner, parrain Antoine LANAREIX, marraine Gilberte JALLOT.

- Charles, ° ca 1676 + 02.01.1713 à St Maurice de Pionsat, x 17 novembre.11.1711 à Vergheas Jeanne BREGIROUX, fille d'Annet BREGIROUX et Marguerite BOUDET.

- Gilbert, baptisé 25.03.1679 à Bussières, parrain honorable homme Gilbert JALLOT de Bussières, marraine Françoise DUPÉRIER, témoins Gilbert NOHEN, sacristain.

Me Gilbert JALLOT (° ca 1620 + 28.10.1698 Bussières) est connu, il est le fils de Me Gervais JALLOT +1631 et Louise DUPOUX + 1631. Il ne semble pas s'être marié ni avoir eu d'enfants. Il n'est toutefois pas le plus proche parent, puisqu'il n'est le parrain que du dernier enfant.

Plusieurs Gilberte JALLOT pourraient être la marraine citée en 1673 :

- Gilberte ° 17.05.1629 Rochedagoux, fille de Me Jean JALLOT et Jeanne ROMME.

- Gilberte ° 27.09.1652 Pionsat, fille de Me Jean JALLOT et Madeleine PETIT.

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

166-17463 de CROS-MURAT

J'ai bien trouvé ce document aux AD dans le chapitre Cathédrale et j'en ai adressé les photos à l'auteur de la question.

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

NDLR : La traduction de ce texte figure dans le présent numéro d'A moi Auvergne

Le « Dictionnaire généalogique - familles d'Auvergne » de REMACLE consacre plusieurs pages aux CROS MURAT et permettent de remonter plusieurs générations.

On y trouve plusieurs références aux archives ecclésiastiques outre celle citée (qui ne paraît pas dans REMACLE). On y trouve également les ascendances des épouses auvergnates (sauf celles de l'épouse de Guy qui venait du diocèse de Tulle)

Le travail de REMACLE remontant à l'entre-deux guerres, certaines de ses références ont été modifiées (par ex celles concernant les insinuations), mais pas forcément les séries d'origines religieuses.

Voici l'ascendance en résumé :

- 1- Guy de CROS-MURAT 3^e du nom x Marie de PUYDEVALE
- 2- Guy de MURAT, 2^e du nom, rend hommage à l'évêque de Clermont en 1310 et 1330 et au Chapitre Cathédral, x 1308
- 3- Béatrix de SAINT-FLORET
- 4-Géraud de MURAT, sgr de Vernines, Allagnat et Chateaufort, + av. 11.06.1308
- 5- Éléonore de BRÉON
- 6- Robert de SAINT-FLORET, sgr dudit lieu et du Crest
- 7- Philippe de COURCELLES (+ 22.05.1342)
- 8- Guy de MURAT, sgr de Vernines et Orcival, + av 1308
- 9- N... de MONTAIGUT
- 16-Pierre de MURAT, 2^e du nom, vicomte de Murat-le-Quaire, x Gaillarde de La TOUR
- 32- Pierre de MURAT, cosgr de Murat-le-Quaire
- 64- Guy de CROS, cosgr de Murat-le-Q. et de Vernines avec son frère en 1170.

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17464 DURIN-MARTIN-BISEBARD (63)

Cela est tout à fait normal car les dépouillements doivent respecter l'orthographe des patronymes et des prénoms comme les ont écrits les curés

Dans votre cas, il y a bien deux actes :

1/ à Lapeyrouse le 22.11.1757 qui n'est pas un mariage mais une autorisation d'aller se marier à Buxières ; la mère y est indiquée comme feu Marie BIZEBARRE

2/ à Buxières le 27.11.1757 qui est le vrai mariage et là la mère est indiquée feu Gilberte BISEBARD

D'ailleurs si vous consultez les actes de Lapeyrouse, vous constaterez que l'épouse de Blaise MARTIN est prénommée tantôt Gilberte, tantôt Marie (en fait après son décès, ce qui explique peut-être l'erreur)

Alain ROSSI (cghav-2140)

166-17468 FONLUPT-IMBERDIS (63)

Le lieu de naissance de Barthélemy FONLUPT, noté à la naissance de Guillaume, est Grandval, canton de St Amant-Roche-Savine. Dans cette commune de Grandval, on trouve, très répandus, les 3 patronymes qui vous intéressent : FONLUPT (prononcé FONLU), IMBERDIS (il existe un hameau l'Imberdi) et MOUTET. Les 2 premiers sont typiques de la région du Livradois, montagne entre les rivières d'Allier et de Loire.

On y trouve la naissance le 21.06.1825 de Barthélemy FONLUPT, fils de Guillaume et Anne MOUTET (témoins Jean FONLUPT, 78 ans, oncle (?) et Guillaume FONLUPT, (70 ans). Tous sont du hameau de Sabatier

On y trouve aussi le mariage, le 02.08.1848 de ce Barthélemy (noté « né à Grandval le 21.06.1824 »), fs de Guillaume et Anne MOUTET, avec Antoinette IMBERDIS. J'ajouterais que le patronyme IMBERDIS est totalement inconnu à Blesle.(Haute-Loire)

Alain ROSSI (cghav-2140)

Barthelemy FONLUPT, chiffonnier, originaire de Grandval, épouse (où/quand ? pas à Grandval) Marie IMBERDIS, d'où Guillaume, ° 14.12.1844 Ardes, x 13.07.1871 Blesle (43) Anne VINAISE (c'est lui qui vous intéresse)

Barthélemy F., noté originaire de Grandval à la naissance de Guillaume, + 18.02.1845 St Germain Lembron, âgé de 23 ans, chez son père Guillaume, chiffonnier, âgé de 50 ans. Sa mère est notée Anne MOUTET.

Un Barthélemy FONLUPT, fs de Guillaume (24 ans) et Anne MOUTET, ° Grandval (Sabatier) 21.06.1824 ; il x Antoinette IMBERDIS à Grandval le 02.08.1848.

Un Guillaume FONLUPT, fs de Barthélemy et Anne SOLVISSE (SOLVICHE), ° 01.06.1850 Blesle et y x 12.02.1873.

Quelqu'un aurait-il rencontré les couples G. FONLUPT – A. MOUTET. et/ou B. FONLUPT – M. IMBERDIS ?

Alain ROSSI (cghav-2140)

Mariage de Barthélemy FONLUPT et Marie IMBERDIS le 28.02.1843 à Grandval

Barthelemy ° le 9.01.1823

Richard BOCCI (cghav 11140)

J'ai trouvé à Saint Germain Lembron le décès de Guillaume FONLUPT, chiffonnier le 18 Avril 1891, à l'âge de 41 ans, marié à Catherine DEGEROL, ° à Blesle, fils de Barthélemy FONLUPT (+) et Antoinette SOUVICHE.

Monique VEDRINE (cghav-3357)

C'est un peu confus dans ma mémoire, mais tout d'abord les « SOLVISSE », ne seraient-ils pas devenus « SOLVICHE » en changeant de région ? Ah ! les « che » auvergnat !

« Mes SOLVICHE » sont à Montferrand, où ils ont fait fortune comme chiffonniers. La peille ça rapporte, et les descendants sont très fiers de leurs ancêtres « peilharots ».

Je m'étais intéressée à cette famille parce que ma petite rosière de 2012 était la petite-fille de Noémie SOLVICHE.

En 2014, un certain Pierre SOLVICHE m'a contacté après une alerte sur Généanet.

Grâce à lui, j'ai appris que mes SOLVICHE (Joseph SOLVICHE x Marie PÉLISSON) venaient de Thiolières. Lui avait plusieurs branches venant de Bertignat, Job, Vertolaye.... communes très proches les unes des autres.

En fait les 4 fils de Jacques SOLVICHE (nés dans les années 1830), sont descendus à Montferrand pour y être chiffonniers. S'il y a un rapport avec cette recherche, je peux envoyer les schémas que m'avait envoyé Pierre SOLVICHE.

Annie FRIER (cghav-2306)

Pierre SOLVICHE a longtemps été membre du CGHAV; il a fait un gros travail sur les Solviche de Job. La graphie normale est bien Solviche correspondant à un village de la Solviche du coin de Job ou paroisses avoisinantes et plus tard tout habitant ou presque de Bertignat devenait chiffonnier s'établissant un peu partout.

La terminaison -iche est assez courante comme nom de lieu: la Fortiche, la Noviche....

Henri PONCHON (cghav-62)

Merci à Monique Védrine pour la descendance du couple recherché qui montre que les hommes de cette famille sont décédés bien jeunes. Était-ce dû au métier de chiffonnier ?

Merci à Richard BOCCI pour le mariage à Grandval en 1843 à côté duquel j'étais royalement passé.

A noter que dans cet acte est mentionné la date de naissance de Barthélemy FONLUPT, mais sans lieu et celui-ci ne

semble pas être Grandval où l'on ne trouve pas non plus le mariage des parents.

Par contre, la jeune épouse Marie IMBERDIS, orpheline mais majeure, est bien identifiée à Grandval.

Mariage absent également à SARS, La Chapelle-Agnon, Bertignat, Thiolleries

Enfin, pour la petite histoire, le métier mentionné dans l'acte de mariage est « patier » (cf. « LACHIVER » art. « pattier ») ce qui n'est qu'un autre nom pour « chiffonnier »

Alain ROSSI (cghav-2140)

Mariage de Guillaume FONLUPT et Anne MOUTET ou MONTEL le 21.08.1821 toujours à Grandval.

Richard BOCCI (cghav-11140)

Merci pour ce nouveau mariage que je ne n'avais pas trouvé, avec l'excuse de son absence sur la TD de Grandval. A son mariage Guillaume est scieur de long tandis que son père est « faiseur de rouleaux », c'est à dire tisserand sur un petit métier.

J'ai trouvé la naissance de Barthélemy FONLUPT, fs aîné de Guillaume et Anne MONTEL le 09.01.1823 à Cunlhat, mais sous le prénom de Guillaume.

Enfin cette recherche fut intéressante par la collaboration reçue de plusieurs membres du CGHAV et par le nombre de « peaux de banane » rencontrées. C'est la raison pour laquelle nous l'avons conservée dans sa chronologie et non résumée à ses résultats que voici.

Voici la généalogie recherchée

- 1- Guillaume FONLUPT, ° Ardes 14.12.1844, x Blesle (43) 13.07.1871 Anne VINAISE
- 2- Barthélemy FONLUPT, chiffonnier, ° Cunlhat 9.01.1823 (noté Guillaume à la naissance), + St Germain-Lembron 18.02.1845, x Grandval 28.02.1843
- 3- Marie IMBERDIS, ° Grandval 31.01.1819
- 4- Guillaume FONLUPT, scieur de long en 1821, puis chiffonnier, ° Grandval 19 flor an 7 (8.05.1799), fs Guillaume, faiseur de rouleaux (tresses et rubans) et Marie MOURLEVAT, x Grandval 21.08.1821
- 5- Anne MONTEL, ° Cunlhat 14.05.1793, fa Michel + Cunlhat 06.12.1816 et Anne PASSARET (d'Auzelles), marchande en 1821
- 6- François IMBERDIS, + Grandval 1.04.1832
- 7- Marie USCLADE, + Grandval 12.04.1832

On notera que le fils aîné du couple FONLUPT-IMBERDIS est né dans la paroisse de sa mère (chez sa grand-mère ?)

A noter qu'il existe un autre Barthélemy FONLUPT (frère du premier) ° Grandval 21.06.1824, x Grandval 02.08.1848 Antoinette IMBERDIS.

Aussi un Guillaume FONLUPT, chiffonnier, fs Barthélemy et Antoinette SOLVICHE, ° Blesle (43) 01.06.1850, + St Germain-Lembron 18.04.1891, 41 ans, x Blesle 12.02.1873 Catherine DEGEROL(LES)

Alain ROSSI (cghav-2140)

J'ai la naissance de GUILLAUME FONLUPT ou FONLU à Ardes sur Couze le 14.12.1844 fils de Barthélemy et Marie IMBERDIS. Il s'est marié le 12.07.1871 à Blesle (43) avec Anne VINAISE ou VINEIZE.

- Le décès de Guillaume FONLUPT (x Anne MONTEL) le 24.11.1877 à St-Germain-Lembron

- Le mariage de Guillaume FONLUPT avec Catherine DEGEROLLE le 12.12.1972 à St-Germain-Lembron

Monique VEDRINE (cghav-3357)

Cette fois nous disposons de l'ensemble des données de cette époque.

Guillaume FONLUPT, 80 ans, veuf de Annette MONTEL est + St-Germain-Lembron le 24.11.1877, déclaré par son petit-fils Guillaume

Annette MONTEL, 84 ans, épouse de Guillaume FONLUPT est + à St-Germain-Lembron le 26.09.1873, déclarée par son fils Barthélemy F. 50 ans, chiffonnier et son cousin Christophe MONTEL, 35 ans, tisserand

Tout ce petit monde habitant au quartier St-Clément

Ceci nous permet de confirmer que le patronyme de l'épouse de Guillaume F. est bien MONTEL

Alain ROSSI (cghav-2140)

166- HUGUET- BARON (03, 63)

Votre recherche est sans doute plus compliquée que vous ne le pensiez, car St-Genès-du-Retz est dans le 63, mais à la frontière du 03.

Le mariage de Claude HUGUET, 23 ans, fs de Jean et Marie MARTIN, avec Anne BARON, 31 ans, fa de + Jean et Marie PRISART a bien été célébré à St Genes du Retz le 23.01.1753. Par ailleurs, une sœur de Claude s'est mariée aussi à St-G-du-R le 04.11.1760 mais est dite fa de Jean et Marie MATHIEU (et non MARTIN)

Mais Anne BARON était originaire de Biozat dans l'Allier Un frère et des sœurs d'Anne BARON se sont mariés à StGduR mais le nom de leur mère varie entre PRISART, PRINET, PRIEST (tous originaires de Biozat)

Vous pouvez consulter sur le site des AD63 tous les actes de StGduR qui vous intéressent car ils sont en ligne et il s'agit d'une toute petite paroisse.

Alain ROSSI (cghav-2140)

RÉPONSES AUX DEMANDES D'AIDE OU COPIES D'ACTES

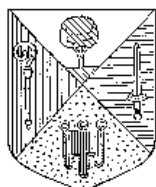
Au sujet de la demande d'Yvette Favier

- Je n'ai pas trouvé le contrat de mariage MIOLANE-PRADIER chez le notaire CHASSAIGNE en 1844 (notaire à Arlanc). Pour le notaire CHASSAIGNE à Ambert, il n'y a aucune minute déposée aux archives pour cette époque.

- Il n'y a pas de dispense de consanguinité pour les dates très anciennes qui soient déposées aux archives.

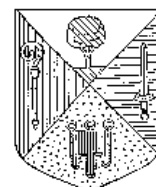
Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie (*reconnue d'Utilité publique*)
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay
Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand
Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



Conseil d'Administration 2018-2019 : Mmes Christiane BELLIER (*Trésorière*) – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Présidente*) – Marie Dominique ICOLE – Élise TARAGNAT – MM. Jean-Pierre BARTHÉLEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Jean-François CROHAS – Jean-Marc FAYOLLE – Jean-Noël MAYET – Jacques PAGEIX – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).
Membre Fondateur : M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

Adresses des correspondances :

- Générales, Adhésions : M. Alain ROSSI, Tél. : 01 4637 3315 ; 06 8070 1538 ;
16 rue de l'Église, 92200 Neuilly ; Courriel : rossi.cghav@orange.fr,
- Renouvellements, Trésorerie : Mme Christiane BELLIER, ac.bellier@gmail.com
Bel Horizon, Allée des Rossignols, 63780 – St-Georges-de-Mons
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, Tél. : 01 4336 2005 ;
14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- Commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures :
CGHAV – 55 rue de Châteaudun, 63000 – Clermont-Ferrand, cghav@orange.fr.
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, Tél. : 06 8781 2398,
5 rue des Fontenelles, 92310 Sèvres, Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr,

Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.

Internet : Site Internet : <http://www.cghav.org>

Contact général par le site : « Contactez-nous »

Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav> (modérateur M. Jean François CROHAS, jfcrohas1@orange.fr)

Nimègue : responsable de la gestion informatique des bases et de leur mise en ligne : Dominique BÉNET

Puy de Dôme : Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : cghav63@orange.fr

Bibliothèque : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*voir ouvertures dans « Avis Importants »*)

Région Parisienne : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, barthelemyjpmc@wanadoo.fr

Groupes d'échanges :

Livradois-Forez : M. Henri PONCHON ; Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr

Volcans-Val d'Allier : Mme Marie Françoise BRUNEL,

55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : cghav63@orange.fr

Combrailles et Limagne : Mme Christine EMERY-DI BELLA,

19 allée des Tilleuls, Neuviale, 03800 Bègues, Courriel : mumchris63@yahoo.fr

Délégations :

Lyon / Rhône-Alpes :

M. Jean Marc FAYOLLE, 17 rue de St Cyr, 69009 Lyon, Courriel : jean-marc.fayolle@dbmail.com

Mme Brigitte LACROIX, Tél. : 06 6600 2100, Courriel : celacgen@yahoo.fr

Bibliothèque : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir les ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

Provence, Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves, 13100 Aix en Provence,

Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : jacqueline.briffe@wanadoo.fr ;

Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488) Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de M. Alain ROSSI, par courrier (16 rue de l'Église - 92200 Neuillys/Seine) ou courriel (rossi.cghav@orange.fr)

SOMMAIRE N° 166 (2018)

Le mot du PrésidentA. ROSSI	page. 217
Vie du cercle	Conseil d'Administration de septembre 2018	LA RÉDACTION page 218
Avis importants	Permanences et annonces	LA RÉDACTION page 219
Livradois-Forez	Chroniques n° 86	J.N MAYET page 221
Cantal	Vie politique et notables de l'arrondissement de Mauriac.....	JP BARRTHÉLEMY page 223
Méthodes et Sources,	Agnès FOUILHOUX, d'où êtes-vous ?	M.J CHABRERIE page 234
	Enquête en Livradois : parents de Marie BOUCHERON ?...L. GENESTOUX	page 235
Villes et villages	Notes du curé de Beurières.....	H. PONCHON page 238
L'Auvergne ... la guerre	Les MARSSET et la Grande guerre	J.L MARSSET page 241
	Pierre OLIVIER, chasseur de la Garde impériale.....	D. LEGUET page 245
Un peu d'Histoire	District de St-Germain-l'Herl à la veille de la Révolution	C. POYET page 247
	Les Justes d'Auvergne – Les VERNUSSE	A. FRIER page 252
Au fil des actes et des registres	Gannat – Un acte crypté	JP SIGNORET page 255
	Se faire débéluger ?	A. ROSSI page 257
Personnages et familles	Le Dr Louis MONTEILHET d'Ambert	H. PONCHON page 258
	Compléments sur Aimé JB GIRAUD de NOLHAC	A. ROSSI page 261
	Éléments statistiques sur le « coup d'état » (déc. 1851).....	A. ROSSI page. 262
	Les GAYDAMOUR de la Chaise-Dieu	A. CHALLE page 263
	A propos du duc d'Albany, gouverneur d'Auvergne	J. PAGEIX page 264
	A propos des Résistants MpF : Nestor PERRET	R. VANHEE page 266
	et Louis GENTIL (relation familiale).....	F. CERQUANT page 266
Questions & Réponses	Questions du CGHAV	LES ADHÉRENTS page 267
	Réponses du CGHAV	LES ADHÉRENTS page 268
Adresses du CGHAV	page 279
Sommaire	page 280
Illustrations des Couvertures :	1 ^{ère} = Ernest TYSSANDIER d'ESCOUS, buste à Salerst	
	2 ^{ème} = Illustrations en couleurs d'articles	
	3 ^{ème} = Carte du pparcours du Dr Marsset en décembre 1916	
	4 ^{ème} = Carte de Haute-Auvergne (1642) : Villages d'Albanie	

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».

COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS

Il est possible de s'abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

Cotisation/Abonnement 2018 à la revue (4 numéros annuels) : France & DomTom : 33 Euros ; Europe : 36 Euros ; Outre-mer : 40 Euros.

Abonnement seul à la revue, sans adhésion au CGHAV : France & DomTom : 31 Euros ; Europe : 34 Euros ; Outre-mer : 38 Euros.

Cotisation 2018 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = 25 Euros.

Tous les règlements sont à effectuer par chèque à l'ordre du CGHAV

Pour toutes les commandes, s'adresser à :

1/ En dehors des « Publications du CGHAV » ci-dessous, toutes les commandes de tables de dépouillements sur papier ou de numéros anciens sont à adresser au siège : CGHAV, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand

Numéros anciens disponibles : par numéro port compris = 10 Euros (la majorité est en ligne – format PDF – pour les adhérents)

2/ Monsieur Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres : Collection « Publications du CGHAV »

« Généalogie des familles BEAL... », 2^{ème} Ed. par Pierre Lucien POUZET 27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat Vertolaye », Tome I, II et III par P.L. POUZET 29 Euros

« Généalogie de quelques familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL 27 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET 13 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI 13 Euros

« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigu, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON 8 Euros

« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON..... 8 Euros

« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE..... 27 Euros

« Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne » par Marie Claude CHASTEL 13 Euros

« Les procès criminels de l'Auvergne au 18^e siècle, jugés à Paris » Tome I, 1700-1769 par J-P. BARTHÉLEMY 29 Euros

« Les procès criminels de l'Auvergne au 18^e siècle, jugés à Paris » Tome II, 1770-1792 par J-P. BARTHÉLEMY 29 Euros

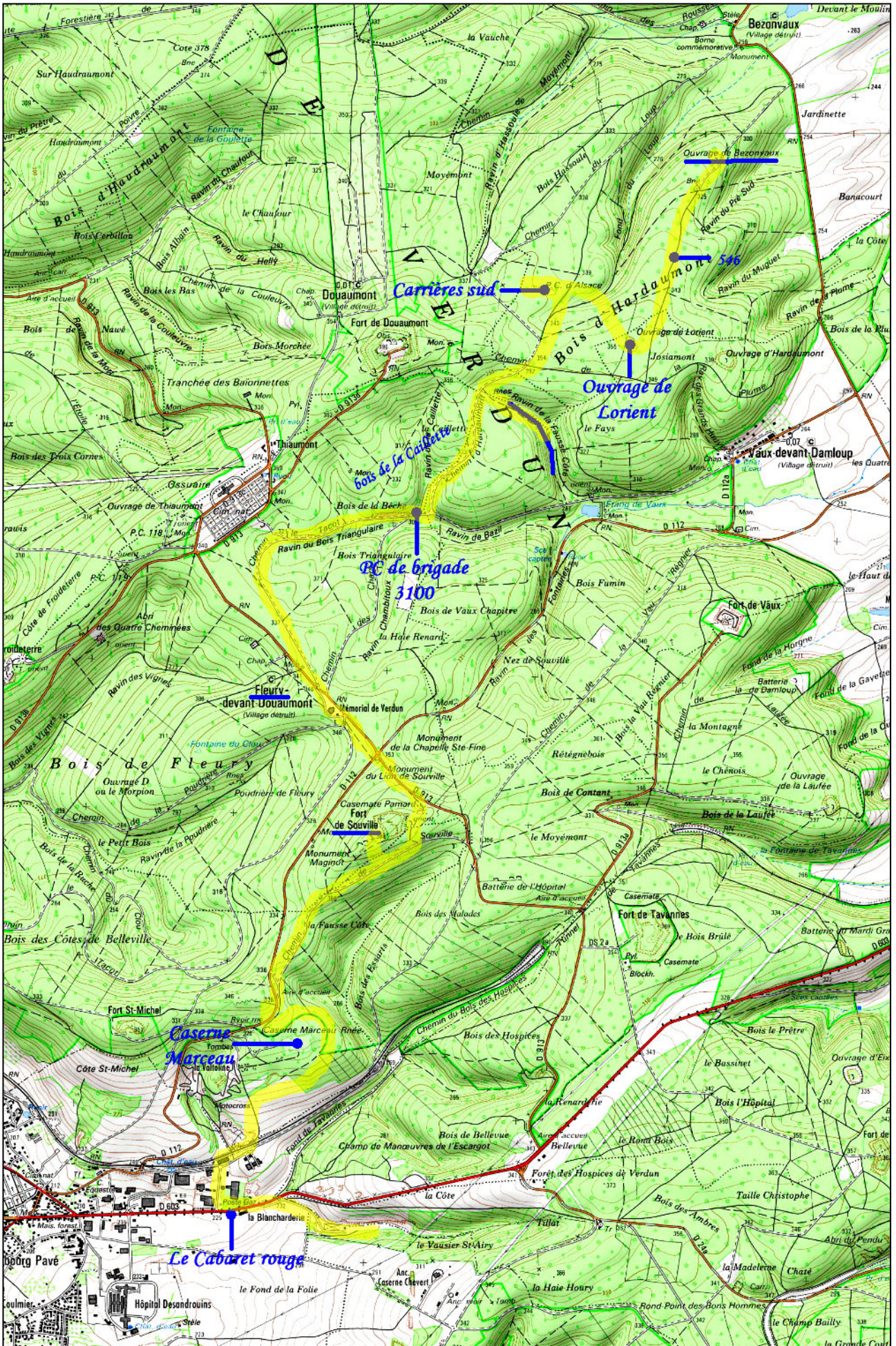
« Les Auvergnats de Paris sous la terreur » par Jean Pierre BARTHÉLEMY 15 Euros

« Généalogie des Familles CHAPPAT » Tome I par Marc CHAPPAT 29 Euros

« Les JALABERT de Grandval » Par François CHALAMAUD (21 pages) 11 Euros

« Les DUBOURGNOUX d'Olliergues, St Gervais-s/s-Meymont et Courpière » par François CHALAMAUD (62 p.).. 21 Euros

« Généalogie des Familles CHAPPAT, originaires du Puy-de-Dôme » Tome 2 - Arlanc par Marc CHAPPAT (121 p.)... 25 Euros



Carte correspondant au parcours du père de J.L. MARSET des 15 et 16.12.1916 (cf. article pages 241-244)

CARTE DE HAUTE-AUVERGNE (1642)



(cliché Bibliothèques Clermont-Métropole)

Dans cette carte d'une partie de la Haute-Auvergne, dressée en 1642 par Louis Nicolas de CLERVILLE, on trouve situés les « villages d'Albanie » (voir article de Jacques PAGEIX sur le duc d'Albany, p. 258)

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI
16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine
Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex
Publication trimestrielle, paraissant en février, mai, août et novembre
N° 166 - Novembre 2018 (4^e trimestre)